

CRI n° 4 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 8 octobre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1	
ABSENCES MOTIVÉES	1	
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.		
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1	
COMMUNICATIONS	1	
COMMUNICATIONS	1	
COMMUNICATIONS	1	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2	
COMMUNICATIONS	2	
VÉRIFICATION DE POUVOIRS ET PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DU PARLEMENT WALLON	2	
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge, Rapporteuse – M. Carlo Di Antonio.		
PROJETS ET PROPOSITIONS	3	
Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de sanctionner le non-respect de la mixité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 169 (2024-2025) N° 1 à 4) ;		
Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 1 à 5).....		3
Discussion générale.....		3
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. Stéphane Hazée – M. Guillaume Soupart – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sophie Fafchamps – M. François Desquesnes, Ministre.		
Proposition de décret modifiant les articles 6 et 18 <i>bis</i> du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Collignon (Doc. 230 (2024-2025) N° 1 et 2) ;		
Proposition de décret modifiant les articles 6 et 18 <i>bis</i> du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Fontaine, Mme Roberly, M. Lepine, Mme Özen et M. Witsel (Doc. 231 (2024-2025) N° 1 et 2).....		10
Discussion générale.....		11
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Valérie Bluge – Mme Rachida Aït Alouha – M. Loris Resinelli – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.		

REPRISE DE LA SÉANCE	16
QUESTIONS URGENTES	16
Question urgente de M. Germain Mugemangango à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le résultat des discussions avec les interlocuteurs sociaux du secteur sur l'évaluation des accords non marchands ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le blues des mandataires ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question urgente de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le mal-être croissant des Wallons ».....	18
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de Mme Céline Tellier à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'action du Gouvernement wallon face aux violations du droit international par le Gouvernement israélien ».....	19
Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	20
Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la concertation intrabelge autour du retour éventuel de la protection civile à Ghlin ».....	20
Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'intensification de la guerre hybride et les mesures préventives prises par la Wallonie ».....	21
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question d'actualité de M. Arnaud Dewez à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le calendrier des travaux de rehaussement des ponts du canal Albert ».....	22
Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de Mme Christine Mael à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'évolution du marché automobile en Wallonie ».....	23
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Loris Resinelli à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la volonté de la Province de Hainaut de se défaire de la gestion du canal du Centre ».....	24
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Julien Liradelfo à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le report de charge imposé par le Gouvernement wallon aux communes ».....	25
Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la limitation des droits au chômage sur les politiques d'insertion à l'emploi des CPAS ».....	26
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

Question d'actualité de M. Julien Liradelfo à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation au sein du groupe IKEA ».....27

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences des contaminations aux PFAS sur la couverture en assurance des distributeurs d'eau wallons » ;

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbvre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les risques d'impossibilité d'assurance pour les distributeurs d'eau face aux risques de pollution aux PFAS »..... 28

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Bruno Lefèbvre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Olivier Maroy à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du recyclage de plastique en Wallonie ».....29

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le développement de maisons pirates ».....30

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la menace sur les allocations familiales pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans »..... 31

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats funestes de l'absence de politique foncière agricole ».....32

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)..... 34

Proposition de décret modifiant l'article 43/37 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et l'article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d'indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Péciaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel (Doc. 293 (2024-2025) N° 1 à 4)34

Discussion générale..... 34

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Véronique Durenne – Mme Alice Bernard – Mme Marie Jacqmin – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 1 à 4)..... 40

Discussion générale..... 40

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Caroline Taquin – Mme Valérie Dejardin – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Proposition de résolution visant à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord de partenariat du 6 décembre 2024 entre l'Union européenne et les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités européens, déposée par M. Hazée et Mme Tellier (Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur les perspectives pour la Wallonie du traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR face à la pression allemande par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 1) et par Mme Lambelin (Doc. 330 (2025-2026) N° 1)..... 49

Discussion générale.....	49
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – Mme Anne Lambelin – M. Loris Resinelli – M. Jori Dupont – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Projet d’ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l’année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2).....	59
Discussion générale.....	59
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Nicolas Tzanetatos – M. Germain Mugemangango – M. Christophe Bastin – M. Stéphane Hazée.	
VOTES	62
Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de sanctionner le non-respect de la mixité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 169 (2024-2025) N° 1 à 4).....	62
Vote nominatif.....	62
Proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 1 à 6).....	63
Votes nominatifs.....	63
Proposition de décret modifiant les articles 6 et 18 <i>bis</i> du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l’administrateur public en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d’hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Collignon (Doc. 230 (2024-2025) N° 1 et 2).....	64
Vote nominatif.....	64
Proposition de décret modifiant les articles 6 et 18 <i>bis</i> du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l’administrateur public pour les matières réglées en vertu de l’article 138 de la Constitution en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d’hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Fontaine, Mme Roberty, M. Lepine, Mme Özen et M. Witsel (Doc. 231 (2024-2025) N° 1 et 2).....	65
Vote nominatif.....	65
Proposition de décret modifiant l’article 43/37 du Code wallon de l’action sociale et de la santé et l’article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d’indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l’indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Péciaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel (Doc. 293 (2024-2025) N° 1 à 4).....	66
Vote nominatif.....	66
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Blondel.	
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur les perspectives pour la Wallonie du traité entre l’Union européenne et le MERCOSUR face à la pression allemande par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 1 et 2) et par Mme Lambelin (Doc. 330 (2025-2026) N° 1).....	66
Votes nominatifs.....	66

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'impact intenable de la réforme des allocations de chômage sur les finances locales par MM. Lefèbvre et Crampont (Doc. 332 (2025-2026) N° 1) et par Mme Fafchamps et M. Soupart (Doc. 333 (2025-2026) N° 1)..... 69

Vote nominatif..... 69

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – Mme Sophie Fafchamps – M. Guillaume Soupart – M. Julien Liradelfo – M. Stéphane Hazée.

Projets de motion déposés en conclusion des interpellations de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur la défense des allocations familiales et de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur la volonté de réduire le budget des allocations familiales en Wallonie par Mmes Roberty, Dejardin et M. Lepine (Doc. 334 (2025-2026) N° 1), par Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha (Doc. 335 (2025-2026) N° 1), par Mme Cremasco (Doc. 336 (2025-2026) N° 1) et par Mmes Fafchamps, Durenne, Jacqmin et Taquin (Doc. 337 (2025-2026) N° 1)..... 71

Vote nominatif..... 71

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Alice Bernard – Mme Veronica Cremasco – Mme Sophie Fafchamps – Mme Véronique Durenne.

Proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 1 à 6)..... 74

Votes nominatifs..... 74

Vote sur l'ensemble..... 75

Proposition de résolution visant à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord de partenariat du 6 décembre 2024 entre l'Union européenne et les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités européens, déposée par M. Hazée et Mme Tellier (Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2)..... 76

Vote nominatif..... 76

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° et 2)..... 76

Vote nominatif..... 76

Justification d'abstention..... 77

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango.

LISTE DES INTERVENANTS..... 78

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 79

ANNEXES..... 81

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 31 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Cassart-Mailleux et M. Dodrimont, pour raisons de santé ;
- M. le Ministre Jeholet et Mme la Ministre Lescrenier, retenus par d'autres devoirs.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, au moment où vous ouvrez la séance et où vous évoquez les personnes absentes, je ne peux pas passer sous silence l'absence de notre collègue, Bénédicte Linard, qui a été arrêtée arbitrairement cette nuit par l'armée israélienne. Vous savez qu'elle était en route vers Gaza avec plusieurs dizaines de personnes pour apporter de l'aide humanitaire et pour casser le blocus illégal de l'État israélien. Je ne compte pas faire de débat, ici et maintenant, mais je voulais évoquer cette situation inacceptable ainsi que nos pensées et les actions que nous mènerons par rapport à cette situation extrêmement grave.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Hazée, pour votre intervention.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé. Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme la Présidente du Vlaams Parlement m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 22 septembre 2025.

M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire française m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 17 septembre 2025.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition relative à la révision de l'article 18 du Code forestier, signée par 10 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité ;
- la pétition relative au bruit de la piste de vitesse sur la Meuse à Wépion – Dave, signée par 21 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que trois consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis un arrêté de reventilation des crédits budgétaires.

Cet arrêté sera transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir sept notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents, l'arrêté de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 144.3, alinéa 4, du règlement, je vous informe que pour l'ensemble du Gouvernement, le nombre de questions écrites restées sans réponse dans le délai réglementaire depuis le début de la législature est de 88. Cela représente 2,24 % des 3 921 questions déposées.

Les ministres restant en retard de réponses sont :

- M. le Ministre-Président Dolimont avec 3,27 % de questions sans réponse ;
- M. le Ministre Desquesnes avec 0,08 % ;
- M. le Ministre Jeholet avec 6,51 % ;
- M. le Ministre Coppieters avec 3,36 % ;
- Mme la Ministre Galant avec 3,65 % ;
- Mme la Ministre Neven avec 4,36 % ;
- Mme la Ministre Dalcq avec 0,76 %.

Un tableau détaillé sera annexé au compte rendu.

VÉRIFICATION DE POUVOIRS ET PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DU PARLEMENT WALLON

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le remplacement de M. Baurain, élu sur la liste n° 6 de la circonscription de Mons.

Il appartient à l'assemblée de procéder à la vérification complémentaire des pouvoirs de M. Di Antonio, premier suppléant en ordre utile sur la liste n° 6 de la circonscription de Mons.

La Commission de vérification des pouvoirs s'étant réunie, je vous propose, conformément à l'article 7 du règlement, de donner la parole à Mme Bluge, Rapporteuse, pour la lecture du rapport des travaux de celle-ci.

Mme Valérie Bluge, Rapporteuse. – Ont fait partie de la Commission de vérification des pouvoirs : Mmes Bernard, Bluge, M. Maillen, Mme Roberty, MM. Soupart et Wahl.

Cette Commission était présidée par M. Wahl. Mme Bluge a été désignée comme rapporteuse.

M. Pascal Baurain, élu sur la liste n° 6 de la circonscription de Mons, étant décédé le 3 septembre 2025, il appartenait au Parlement de procéder à son remplacement.

Il est rappelé que le premier suppléant d'une liste, proclamé en tant que tel par le Bureau principal de circonscription et dont le mandat a été validé, participe prioritairement à toute attribution d'un siège de membre effectif devenu vacant.

Il appartenait en conséquence à votre Commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 7 du règlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Carlo Di Antonio, premier suppléant en ordre utile sur la liste n° 6 de la circonscription de Mons, appelé à succéder à M. Baurain.

M. Di Antonio avait été proclamé premier suppléant par l'assemblée le 25 juin 2024 et ses pouvoirs de suppléant validés à la même date.

Après vérification complémentaire, la Commission, ayant constaté que l'élu a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de M. Carlo Di Antonio en qualité de membre effectif du Parlement.

Il est noté que M. Di Antonio a fait part de sa démission, par courrier électronique du 4 octobre 2025, de son mandat de bourgmestre préalablement à la prestation de serment pour se conformer à l'article 24bis, paragraphe 6, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Je propose à l'assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

(Assentiment)

En conséquence, les conclusions de la Commission sont adoptées.

Je proclame M. Di Antonio membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Puis-je vous demander de vous lever et de prêter serment ?

La parole est à M. Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio (Les Engagés). – Je jure d’observer la Constitution.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous adresse mes plus sincères félicitations et vous souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée.

Cette assemblée ne vous est pas inconnue puisque vous l’avez fréquentée, si j’en crois mes notes, depuis le 29 juin 2004 jusqu’en juin 2009. Vous avez ensuite été renouvelé dans votre mandat de député en juin 2009 jusqu’au 15 décembre 2011. À ce moment-là, vous quittez le Parlement pour mieux le rejoindre en tant que ministre, puisque vous exercerez trois fonctions ministérielles successivement.

Vous n’ignorez pas que nos services sont à votre disposition, s’il devait encore y avoir un élément de la vie du Parlement qui vous serait inconnu. *Quod non* probablement.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Proposition de décret
modifiant les articles L1123-1, L1123-3,
L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie
locale et de la décentralisation afin de
sanctionner le non-respect de la mixité au sein
des collèges communaux et provinciaux,
déposée par M. Lefèbvre, Mme Dejardin,
M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et
Mme Morreale
(Doc. 169 (2024-2025) N° 1 à 4)**

**Proposition de décret
modifiant les articles L1123-1, L1123-3,
L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie
locale et de la décentralisation afin de renforcer
la parité au sein des collèges communaux et
provinciaux,
déposée par M. Hazée, Mmes Linard,
Cremasco, Tellier et M. Mockel
(Doc. 182 (2024-2025) N° 1 à 5)**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen :

- de la proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de sanctionner le non-respect de la mixité au sein des collèges

communaux et provinciaux, déposée par M. Lefèbvre, Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 169 (2024-2025) N° 1 à 4) ;

- de la proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 1 à 5).

Ces propositions de décret ayant fait l’objet d’un examen commun en commission, je vous propose d’en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Jean-Paul Bastin et Mme Cassart-Mailleux sous le n° 169 (2024-2025) N° 4 et sous le n° 182 (2024-2025) N° 5 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – C’est avec une certaine déception que je prends la parole aujourd’hui, mais aussi avec la conviction intacte que le combat pour une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans nos pouvoirs locaux mérite mieux que des demi-mesures, des prétextes ou des renoncements.

Notre proposition de décret vise un objectif simple : faire respecter le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pas réécrire la règle de parité, pas la durcir, mais garantir qu’elle soit effectivement appliquée.

Nous voulions introduire une sanction proportionnée : la réduction de la taille du collège communal pour les rares cas où la mixité exigée n’est pas respectée.

Je rappelle que quatre communes sur 252 ne respectent pas la règle du tiers d’hommes et de femmes dans leur collège. Quatre, mais cette exception mine l’esprit du code, car une règle à laquelle il est permis de déroger sans conséquences cesse d’être une règle. Elle devient une simple recommandation.

Certains ont justifié le refus de notre texte en invoquant la liberté de chacun ou la difficulté de trouver des candidates. Je veux ici rappeler deux choses :

- d'abord, personne ne souhaite forcer quiconque à siéger. Notre texte ne contraint pas les personnes. Au contraire, il responsabilise les institutions ;
- ensuite, cette difficulté à trouver des femmes prêtes à s'engager n'est pas une fatalité. C'est le produit d'un système qui, trop souvent encore, rend la vie politique locale peu compatible avec la vie familiale, les carrières professionnelles ou les attentes d'équilibre personnel. C'est précisément parce que ces obstacles existent qu'il faut des règles claires et contraignantes. Sans cela, les inégalités se perpétuent.

Les quotas ont montré leur efficacité. Chaque avancée législative en matière de parité a produit des résultats. Aujourd'hui, près de 40 % des membres des collèges communaux sont des femmes, contre 27 % il y a 10 ans. Faut-il s'en satisfaire ? Non. Car 21 % seulement des bourgmestres sont des femmes. Les plafonds de verre existent encore et ils ne se fissureront pas sans volonté politique. J'entends les arguments de celles et ceux qui préfèrent les mesures positives aux sanctions. L'histoire nous enseigne que, sans contrainte, les mentalités évoluent plus lentement que la société elle-même. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes l'a rappelé, c'est l'existence de sanctions dans la loi sur les quotas de genre dans les conseils d'administration qui a permis d'obtenir des résultats.

Quant à l'argument selon lequel tout fonctionne bien, je le réfute. Si tout allait bien, nous ne serions pas encore à débattre de cette question 30 ans après la Conférence de Pékin. Si tout allait bien, nous ne verrions pas encore des exécutifs locaux presque exclusivement masculins dans certaines communes.

Enfin, je regrette que la majorité ait choisi de rejeter cette proposition. Car derrière ce refus, c'est un signal qui est envoyé, celui qu'en Wallonie, le non-respect de la parité reste toléré et ce signal, je le dis avec gravité, affaiblit notre démocratie locale. Nous continuerons avec détermination à défendre ce principe d'égalité élémentaire, à rappeler que la démocratie ne peut être complète si elle n'est pas paritaire, et à agir encore pour que les engagements que nous prenons ici ne demeurent pas des mots, mais deviennent des réalités.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons ici en débat deux textes qui portent sur le même objet et qui sont complémentaires : renforcer la parité entre hommes et femmes au sein des collèges communaux.

Le texte du PS – M. Lefèbvre vient de s'exprimer – vient assurer le plein respect du décret adopté en 2017, en encourageant plus fortement les communes à prendre les dispositions pour le mettre en œuvre. Sur base de la situation en 2024, il concerne quatre communes qui, aujourd'hui, utilisent une forme d'exception implicite dans le texte. La mesure proposée est, à nos yeux, tout à

fait appropriée. Elle est lumineuse, d'une certaine manière. Il ne s'agit pas d'une amende, il ne s'agit pas d'une sanction, il s'agit d'un siège qui reste vide afin de souligner cette nécessité d'avancer vers la parité.

Le texte que nous avons déposé avec le groupe Ecolo vise, quant à lui, à faire un pas de plus vers la présence d'au moins un tiers de femmes et d'hommes au sein de chaque conseil communal. Nous avons franchi une étape significative en 2017, avec la proposition que nous avons déposée avec ma collègue, Mme Ryckmans, et nous proposons ici de faire un pas supplémentaire, un petit pas, puisqu'il s'agit de supprimer le tempérament amené en 2017, adopté par amendement en séance plénière, au niveau de l'arrondi de la décimale, afin d'aboutir à ce que ce soit partout au moins un tiers.

Aujourd'hui, dans les collèges à 4, à 7 ou à 10 membres, au moins un tiers, c'est en fait en dessous d'un tiers. Je précise qu'il n'y a pas de collège à quatre membres en Wallonie, et que l'ensemble des villes qui comptent un collège de 10 membres sont aujourd'hui au-delà du tiers. Nous sommes avec un texte qui a pour effet concret de toucher les communes qui ont un collège de sept membres.

C'est un petit pas, mais un pas qui touche quand même une réalité très concrète puisque, sur base de la situation 2024, nous avons 46 communes qui utilisent cet arrondi à la baisse. Je développe cette statistique qui est, elle-même, intéressante et symptomatique. Dans deux cas, c'est au détriment des hommes ; dans 44 cas, c'est au détriment des femmes. C'est un petit pas, mais un pas très concret, un pas absolument non révolutionnaire, puisque le texte que nous défendons a déjà été adopté par ce Parlement, dans sa commission en 2017, puisque c'est par amendement en séance plénière que les choses avaient été tempérées à la baisse au niveau de cet arrondi de la décimale à la baisse.

Ce texte est empreint d'humilité. Nous mesurons très clairement que ce texte est insuffisant pour répondre, à lui seul, à l'enjeu. Une série d'autres propositions ont été évoquées en commission. Elles ne sont pas concurrentes, elles sont complémentaires. Elles sont, du reste, intéressantes. Le plus problématique, c'est que, le plus souvent, ces propositions sont virtuelles. Il y a certes l'enjeu du congé de maternité, un enjeu absolument essentiel. J'ai pu lire dans la presse la volonté prochaine de certaines de nos collègues de déposer un texte en la matière. Nous l'examinerons avec un regard extrêmement positif. Nous sommes d'ailleurs disponibles s'il y a une volonté d'un travail en commun sur ce sujet.

Toutefois, au-delà, pour les autres propositions, il n'y a aujourd'hui pas de texte. Le plus souvent, il y a même des mesures en sens inverse, à l'instar de plusieurs politiques fédérales contre les femmes ou à l'instar d'une façon de faire la politique plus

polarisante, plus bruyante, plus violente, en meute sur les réseaux sociaux. Nous savons que, majoritairement, elles découragent plus fortement l'implication des femmes.

Empreint d'humilité, ce texte l'est aussi de convictions. S'il est insuffisant pour répondre, lui seul, à l'enjeu, il est en même temps tout à fait nécessaire, si nous estimons que la situation actuelle reste déséquilibrée et si nous voulons que l'évolution se poursuive vers la parité. L'égalité entre les hommes et les femmes et la représentation des femmes dans les institutions n'a jamais progressé de façon naturelle, car il faut, à chaque étape, faire reculer une société patriarcale. L'action du législateur, chaque fois, a été nécessaire ; elle a aussi été efficace.

J'ai évoqué tout à l'heure une proposition adoptée en 2017. Entre 2012 et 2018, la progression a été très significative, puisque, globalement, nous sommes passés de 26,8 % à 37,4 % de femmes dans les collèges communaux. Entre 2018 et 2024, le mouvement se poursuit à la faveur des autres évolutions législatives portant sur la composition du conseil communal et, en amont, des listes qui sont présentées aux électeurs et électrices.

Le mouvement se poursuit, mais on voit qu'il avance beaucoup moins fortement puisque cela plafonne à un niveau loin de la parité, avec en moyenne 40,7 % en 2024. Plus précisément, il y a une majorité de femmes dans 16,7 % des collèges et une majorité d'hommes dans 74,2 % des collèges.

Oui, Madame, je vous regarde avec intérêt, bien évidemment, puisque vous faites partie de ces chiffres.

On pourrait d'ailleurs parler des bourgmestres. C'est une autre réalité où la situation est encore plus déséquilibrée. Je n'en parle pas parce que le texte n'apporte pas de solution. Il est d'ailleurs difficile d'apporter une solution là où il y a une seule fonction à pourvoir par commune, par définition et par principe. Cette réalité ne doit pas nous empêcher de travailler au sein du collège communal.

Les chiffres que j'évoquais justifient à eux seuls, à nos yeux, la nécessité d'un pas supplémentaire. C'est le sens de notre proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Soupert.

M. Guillaume Soupert (MR). – Tout d'abord, concernant ces projets, il faut souligner ici qu'il y a un engagement de toute la Commission à travailler sur cette question fondamentale, qui est une représentation plus équitable de la parité hommes-femmes au sein des collèges communaux.

Ici, en séance plénière, j'espère que l'on ne me reprochera pas mon sexe, puisque c'est ce que l'on a pu entendre en Commission, que la majorité a envoyé deux

femmes au front parce que, comme cela, on allait faire passer la pilule plus facilement, alors que, autant Mme Fafchamps que Mme Cassart-Mailleux, ces femmes se sont toujours impliquées sur la thématique et se sont toujours battues pour qu'il y ait des femmes et une juste représentation de celles-ci dans les collèges communaux.

(Applaudissements)

Par rapport à cet engagement de toute la Commission, l'Union des villes et communes de Wallonie souligne dans son avis le fait qu'il y a une certaine unanimité à vouloir travailler sur le sujet. C'est intéressant de se baser sur les chiffres, puisque l'on se rend compte qu'en 2012, il y avait seulement 26,8 % de femmes dans les collèges. On voit qu'il y a eu un progrès en 2018 et ensuite un progrès en 2024 pour atteindre maintenant 40,7 %.

Cela prouve que le mécanisme tel qu'il a été mis en place fonctionne, mais c'est vrai qu'il y a encore du chemin à parcourir. Si, aux prochaines élections, on progresse encore de 4 à 5 %, on va arriver bientôt aux 50 %.

Il faut quand même se rendre compte qu'on parle ici de quatre communes sur 252. On parle de 1,5 % des communes wallonnes où il y aurait un souci. C'est intéressant de souligner que ce sont des petites, voire des très petites communes où, parfois, c'est difficile d'avoir des personnes qui ont envie de s'engager au niveau de la politique locale, qui ont envie de travailler dans des collèges communaux. C'est une réalité.

Il faut se rendre compte aussi que ces communes, au final, ne sont pas dans l'illégalité. Elles respectent le décret, elles respectent les dérogations prévues dans notre Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Pourquoi cela arrive-t-il ? Tout simplement parce qu'il y a des réalités locales. Parfois des personnes s'engagent sur des listes pour soutenir une liste, pour soutenir une idée, pas forcément pour se retrouver dans un collège communal. Parfois, il y a aussi des réalités politiques. Je pense à une commune située dans mon arrondissement, où c'est une liste de cartel. Il y a des accords entre les différents partis pour leurs représentants à la fin. Puis, il y a aussi des raisons qui regardent les élues et les élus, parfois personnelles, parfois professionnelles, de santé ou familiales. C'est important aussi de souligner qu'il y a une certaine liberté à laisser aux élus de choisir ou pas de rejoindre un collège communal.

Ici, on a deux textes, le texte du PS qui vise à sanctionner en réduisant la taille des collèges et celui d'Ecolo qui vise surtout à mettre en place un nouveau mode de calcul pour plus de parité. Au final, dans la proposition du PS, comme je le disais, ce sont surtout des petites communes qui sont concernées. Ce à quoi

cela risque de mener, c'est d'augmenter la charge de travail des différents échevins et échevines présents dans ces collèges, et à nouveau de décourager des personnes qui souhaiteraient s'impliquer en politique.

L'Union des villes et communes de Wallonie a pointé la vraie difficulté. Celle-ci, en réalité, est constituée des obstacles structurels. En 2023, 74 % des élus disaient rencontrer des difficultés afin de concilier leur vie professionnelle, leur vie politique et leur vie familiale. C'est vrai, en commission – ce n'est pas la première fois qu'elle le disait –, ma collègue Caroline Cassart-Mailleux a parlé de travailler sur des mesures concrètes, notamment sur le congé maternité. Le concernant, on sait en effet qu'il n'est pas assorti de revenus pour les échevines ou bourgmestres lorsqu'il survient au cours de leur mandat.

La présente discussion est aussi l'occasion de conscientiser les partis pour que chacun puisse travailler sur le sujet. En effet, on a constaté il y a quelques semaines au niveau de Sibelga que les règles ont dû être modifiées afin qu'un administrateur Ecolo puisse siéger à la place d'une femme.

Concernant le Parti socialiste, il me paraît important, dans le débat, de rappeler des chiffres. Sur les 150 listes déposées aux élections communales, 29 % seulement avaient une tête de liste féminine. Sur les 60 bourgmestres socialistes actuellement en place, 12 seulement sont des femmes. Si l'on prend des exemples très concrets, comme celui de mon arrondissement qui compte une majorité absolue socialiste – arrondissement où le Parti socialiste a complètement la main pour choisir ses échevins et ses échevines –, à l'instar de plusieurs autres communes, elle ne respecte pas la parité.

Comme le Parti socialiste est en pleine refondation, je vous encourage à mener ce débat également en interne, au sein de votre parti, afin que l'on puisse progresser dans toutes les communes.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai eu l'occasion de suivre le débat qui a eu lieu en commission il y a deux semaines à propos de deux textes visant la parité entre les femmes et les hommes dans les collèges communaux et provinciaux. Il me tenait à cœur d'intervenir aujourd'hui, car le débat a vraiment été intéressant. Je veux directement dire que les quotas ne sont pas une fin en soi, mais un moyen concret et efficace pour faire avancer l'égalité.

Toutes les associations qui travaillent sur ces questions le rappellent depuis longtemps : sans règles claires, sans mesures contraignantes, la situation n'évolue pas. Si, en effet, on laisse faire ce que certains appellent « le naturel », on laisse en réalité la place au patriarcat, à la domination des hommes. Nous devons

choisir : soit on laisse les choses comme elles sont, soit on agit. Agir, c'est adopter des mesures concrètes, comme les quotas.

Personne ne pense, ici, que les quotas vont tout régler. Ils constituent néanmoins un outil utile, un levier qui permet d'ouvrir des portes, de changer les habitudes et d'envoyer un signal fort : celui d'une société qui veut l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

On a entendu, lors de la commission, plusieurs groupes affirmer qu'ils voulaient travailler sur le statut des femmes en politique. C'est une très bonne chose. D'après ce que j'ai entendu, tout le monde reconnaissait qu'il y avait un chantier très important et qu'il fallait continuer à en discuter.

Nous avons une proposition très concrète portée par le groupe PS et Ecolo. D'ailleurs, j'aimerais le dire aussi, le texte du groupe Ecolo n'est pas concurrent, mais bien complémentaire au texte du PS. Les deux textes agissent sur des enjeux complémentaires, l'un travaille sur l'enjeu de la sanction, l'autre sur les règles et sur le tempérament introduit dans le débat de 2017.

Ce qui m'a étonné, c'est d'entendre, lors du débat en commission, plusieurs collègues du MR et des Engagés – même le ministre – dire que la parité était atteinte. Soyons clairs : étant cantonnés à 40 % des femmes et 60 % des hommes, on n'est pas dans la parité. La parité, c'est 50-50. Il y a du travail à faire.

Je viens d'entendre l'argument des petites communes ou des grandes communes. C'est un prétexte. Le 50-50 doit être atteint dans toutes les communes, qu'elles soient petites ou grandes. Aujourd'hui, en Wallonie, la règle fixe un rapport d'un tiers à deux tiers. On dépasse parfois ce minimum, et tant mieux. Cela ne veut néanmoins pas dire que nous allons atteindre l'égalité parfaite. Dans les pouvoirs exécutifs communaux, les femmes sont encore largement minoritaires, c'est un fait. En tant que responsables politiques wallons, nous devons montrer l'exemple et avancer vers une égalité réelle dans les communes et dans toutes les structures publiques.

Il faut agir sur les causes profondes, mais encore faut-il que celles et ceux qui en parlent les appliquent vraiment dans leur politique. Aujourd'hui, les décisions prises au niveau fédéral, soutenues par les Engagés et le MR, touchent principalement les femmes. La réforme des pensions pénalise les carrières interrompues. Les projets des allocations familiales frappent les familles monoparentales, souvent des femmes seules. Tout cela renforce les inégalités.

Oui, il faut des mesures structurelles, mais la première est d'arrêter de mener des politiques qui fragilisent davantage les femmes.

Quand on regarde la réalité, plus on monte dans la hiérarchie, moins il y a de femmes. Dans le

Gouvernement Arizona, où siègent MR et Engagés, il y a 11 hommes et quatre femmes ; au sein du Kern, il n'y en a aucune. Quand un ministre est absent, il est remplacé par un homme. Cela montre que même en 2025, les lieux de pouvoir sont loin d'être dans la parité.

Ce débat n'est pas nouveau. On entend les mêmes arguments qu'en 2015, lors des discussions sur la tirette sur les listes électorales ou même à l'époque du droit de vote des femmes. À chaque fois, on nous dit : « cela ne les intéresse pas. Cela serait discriminant. Cela les obligera à ». Toujours les mêmes phrases, les mêmes résistances. Encore des hommes qui répondent et qui pensent à notre place.

Personne ne veut forcer une femme à devenir échevine, députée ou ministre. Cependant, aujourd'hui, on empêche les femmes d'accéder à ces postes à cause de nombreux freins, visibles ou invisibles, mais bien réels. Ces freins, on les connaît : congé de maternité, des pensions plus basses, un manque de crèches, des allocations familiales trop faibles. Tant que ces obstacles existent, on ne peut pas prétendre que l'égalité est atteinte.

Le jour où ces problèmes seront réglés, on pourra discuter sereinement des choix personnels de chacun et chacune. Tant que ces inégalités structurelles sont là, parler de choix individuel revient à nier la réalité.

Voilà pourquoi mon groupe soutient pleinement les deux textes proposés aujourd'hui. Ils ne régleront pas tout, mais ils vont clairement dans la bonne direction. Refuser ces textes est refuser d'agir.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu fondamental de société qui nous concerne toutes et tous. En tant que femme et ancienne échevine, c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur.

Reconnaissons d'abord les avancées considérables accomplies : le principe de la tirette sur les listes, les quotas dans les collèges communaux. Ce sont des avancées considérables. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous sommes passés de 26,8 % de femmes dans les collèges communaux en 2012 à 40,3 % en 2024. Cette progression en 12 ans démontre l'efficacité des mesures législatives successives.

Toutefois, aujourd'hui, cette progression s'essouffle et surtout, elle ne concerne pas uniformément toutes les fonctions. Si les femmes représentent 40,3 % des échevins, elles ne sont que 21 % des bourgmestres de nos 252 communes wallonnes.

Les deux propositions, dont nous avons longuement discuté en commission, s'inscrivent dans une logique de renforcement des quotas pour Ecolo et de création d'une

sanction pour le PS. Je comprends la logique de mes collègues de l'opposition, mais je m'interroge sur leur efficacité réelle au regard des défis que nous devons relever.

L'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie mérite toute notre attention. Elle pointe une réalité que nous ne pouvons pas ignorer : la vraie difficulté ne réside pas dans l'absence de sanction ni dans l'insuffisance des quotas, mais dans les obstacles structurels qui découragent les femmes à s'engager en politique locale. Elle nous rappelle une vérité essentielle, avec des chiffres saisissants : 74 % des élus interrogés en 2023 identifient la difficulté à concilier vie politique, professionnelle et familiale comme la première raison de quitter la politique.

Comment exercer un mandat politique exigeant tout en assumant des responsabilités professionnelles et familiales ? Il s'agit là de la question la plus fondamentale à se poser. L'enjeu est de fournir des réponses adéquates à cette question complexe et réelle.

Les difficultés sont multiples :

- la question financière, la rémunération des mandats politiques locaux est parfois insuffisante au regard des responsabilités et du temps de travail, notamment dans les petites communes ;
- le partage inégal des tâches familiales et la charge mentale qui pèsent encore de manière disproportionnée sur les femmes et qui impliquent que les femmes n'ont pas toujours la possibilité ni le loisir de s'engager en politique ;
- l'exposition et la pression sociale, les injures, les commentaires néfastes sur les réseaux sociaux, les menaces parfois à l'égard des femmes qui pèsent sur leurs engagements également.

Face à ces difficultés réelles, le groupe des Engagés prône une approche constructive et positive. Ce sont à ces vrais freins qu'il faudra travailler.

L'enjeu est de permettre aux femmes de s'intéresser aux responsabilités politiques et, surtout, de leur permettre de les accepter sereinement. Plutôt que de renforcer les quotas ou de proposer des sanctions, concentrons-nous sur des mesures positives :

- améliorer les conditions d'exercice des mandats ;
- développer l'accompagnement et la formation ;
- lutter contre les violences faites aux élus et aux élues ;
- encourager les candidatures féminines aux fonctions de bourgmestre et d'échevine.

C'est bien d'un vrai projet de société dont nous parlons ici. Voulons-nous une démocratie locale véritablement inclusive ? Donnons-nous alors les moyens d'y parvenir, non pas seulement par la sanction, mais par la création d'un environnement favorable à l'engagement de toutes et tous. Nous y travaillons au

sein de la majorité et nous déposerons très bientôt un texte à cet effet.

Le blues des mandataires que nous connaissons témoigne de la nécessité de repenser globalement l'attractivité de la politique au niveau local. Nous devons inscrire la question de l'égalité femmes-hommes dans cette démarche positive ainsi que dans les mesures constructives que nous proposons.

Il est vrai que les quotas ont permis des avancées significatives. Maintenant, travaillons sur les causes profondes et structurelles.

C'est en rendant ces mandats véritablement accessibles à toutes et tous, en encourageant et non pas en sanctionnant, que nous ferons progresser durablement notre démocratie locale.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Merci, Messieurs et Mesdames les Députés, pour vos interventions.

Je voudrais d'abord rappeler quelques éléments de contexte avant que vous n'ayez, en tant que parlementaires, à vous prononcer sur ce texte.

La Wallonie s'est dotée, en 2017, d'un cadre clair garantissant une présence équilibrée de femmes et d'hommes dans les collèges communaux et provinciaux. Ce cadre fonctionne. Suite aux élections d'octobre 2024, les femmes occupent aujourd'hui plus de 40 % des mandats exécutifs locaux, contre 27 % en 2012. La mixité progresse de manière constante, sans qu'il soit, à mes yeux, nécessaire d'ajouter des mécanismes de nature punitive.

Répondre à une situation marginale par une sanction automatique apparaît disproportionné et risque d'affaiblir aussi un autre principe démocratique : le résultat des élections, des urnes.

J'ai entendu la représentante du PTB mettre en exergue la disproportion ou le déséquilibre au sein du Gouvernement wallon. J'aurais aimé qu'elle fasse la même démonstration par rapport au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Applaudissements)

Le texte prévoit un mécanisme de dérogation, lequel est strictement encadré et vérifié dossier par dossier par l'administration. Ce système garantit à la fois le respect du principe de mixité, mais également la légitimité électorale.

L'Union des villes et communes rappelle d'ailleurs que le vrai enjeu – c'est l'élément important – est de

lever les obstacles structurels qui freinent encore malheureusement l'accès – c'est vrai – des femmes à la vie politique : conciliation des temps de vie, conditions d'exercice et pression sociale.

De ce point de vue, je me réjouis de l'initiative annoncée par Mmes les Députées Fafchamps et Cassart-Mailleux en ce qui concerne la difficulté de concilier l'engagement politique dans un exécutif local et la maternité.

J'espère que ce texte pourra aboutir dans des délais rapides au sein de cette assemblée.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Merci à chacun et chacune d'être intervenu sur le sujet.

Je reste déçu de ne pas avoir fait bouger les lignes en la matière. Comme l'a malheureusement évoqué l'un d'entre vous, il ne s'agit pas d'une guéguerre entre partis pour savoir lequel fait mieux que l'autre. Il s'agit de tout autre chose : défendre un principe d'égalité élémentaire qui est la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans nos pouvoirs locaux.

Il y a une progression, mais vous aurez aussi remarqué que, dans les avis reçus, il y a unanimité entre l'Union des villes et communes et le CWEHF pour dire que cette proposition met en lumière une réelle difficulté, celle de ne pas toujours permettre aux femmes et aux hommes qui le souhaitent de s'investir dans la vie politique locale.

Par l'adoption de ce décret, notre but n'était pas de stigmatiser telle ou telle commune, mais, au contraire, d'encourager tous les gestionnaires locaux à mettre en œuvre des modes de fonctionnement permettant au plus grand nombre de s'investir. À ce titre, le soutien que le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes est sans appel et démontre un réel besoin d'avancer. Pour revenir à l'avis de l'Union des villes et communes, elle ne dit pas autre chose, même si elle craint, comme le MR l'a évoqué, que la réduction de certains collèges cause une surcharge de travail pour les échevins restants. J'ai tendance à lui répondre qu'il suffira de présenter un pacte de majorité conforme à la règle de mixité pour ne pas être confronté à cette difficulté.

Dans un monde parfait, il n'y aurait jamais besoin de sanction, de quotas, de plafonds ou autres, mais la réalité nous démontre qu'un bâton est parfois nécessaire pour faire avancer certaines mentalités, car les quatre communes d'aujourd'hui pourraient devenir 9 ou 10 la prochaine fois.

Chers collègues de la majorité, j'ai entendu des propositions intéressantes dans vos interventions et je nous mets au défi de véritablement avancer en la matière, car l'enjeu de l'égalité femmes-hommes est fondamental, et nous devons pouvoir y répondre.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous regrettons que la majorité ne puisse partager ni notre constat ni notre volonté.

Notre constat, Monsieur Soupard, ce ne sont pas seulement quatre communes qui utilisent l'exception implicite, ce sont 46 communes en dessous d'un tiers de membres du collège communal lorsque le tempérament avec l'arrondi à la baisse est utilisé. C'est une commune sur cinq en Wallonie qui, aujourd'hui, est en réalité concrètement en dessous de cette proportion d'un tiers, qui est une proportion arbitraire. Nous cherchons la parité, nous cherchons l'égalité, et ce tiers ne peut, à aucun moment, être considéré comme une victoire, ou alors une victoire d'étape, parce que nous venons vraiment de très, très loin.

Notre constat n'est pas partagé, notre volonté l'est a fortiori encore moins, à savoir celle de considérer que le mouvement doit se poursuivre. J'entends le ministre se féliciter de l'évolution des données et de la réalité à partir du décret adopté en 2017. Ces chiffres sont justes. Par contre, 40 % après deux législatures, cela reste une situation que, pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas considérer comme étant l'aboutissement du dossier.

On évoque, dans le débat, des éléments qui, pour ce qui me concerne, n'ont pas été du tout mis sur la table. Je n'ai jamais évoqué une quelconque illégalité. Si tel était le cas, d'ailleurs, on en aurait parlé un peu plus et autrement. De même que je n'ai jamais questionné ni l'engagement ni la légitimité de nos collègues, Mmes Cassart-Mailleux et Fafchamps, dans ce débat.

C'est une déception en soi. C'est également une déception par rapport à la promesse de votre Déclaration de politique régionale, puisque le Gouvernement promettait qu'il « soutiendra l'objectif de tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics ». Nous en sommes bien loin. C'est une déception encore, parce que les arguments utilisés par rapport à un renforcement très modeste des quotas sont ceux qui pourraient être utilisés pour ne plus avoir de quotas. À cet égard, j'ai envie que nous soyons conscients, les uns et les unes, par rapport à cette situation, qu'il ne s'agit pas d'amener des éléments qui portent en eux-mêmes les gènes d'une remise en cause des acquis. Notre crainte fondamentalement est que nous constatons, en 2030, non seulement une progression qui prenne fin, mais également une extension de ces communes qui s'éloignent de ce cap.

Enfin, Mme Fafchamps a évoqué des propositions par rapport aux autres éléments qui concernent cet enjeu. Bien sûr, elles sont bienvenues. Bien sûr, nous les accueillerons, avec grand intérêt et même avec impatience, non seulement sur cette question, bien ciblée et pourtant techniquement complexe, du congé de

maternité – elle est complexe à cause de l'intervention des différents niveaux de pouvoir –, mais également sur le reste du menu. J'ai envie de dire : « Chiche ! » Toutefois, ma crainte est que la logique des quotas et l'efficacité qu'elle représente constituent cet élément clé pour permettre de franchir de nouvelles étapes. Bref, une déception à cet égard.

M. le Président. – M. Soupard ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends que vous vous félicitez par rapport au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et c'est très bien. Il faut que le Gouvernement wallon suive le même pas et qu'il ne soit pas un obstacle structurel vers la parité.

J'ai entendu que l'on était à plus de 40 %. C'est très bien, on n'est pas loin. Il faut continuer et non stagner. Vous allez certainement avoir des propositions. On se réjouit de les avoir et de les étudier. Nous sommes en 2025. Je crois qu'il est grand temps d'avancer et d'arriver à cette parité. Sauf si vous avez peur, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – M. le Ministre a été interpellé directement. S'il souhaite réagir, qu'il n'hésite pas.

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je ne réagirai pas à la dernière remarque de Mme Aït Alouha. Je voulais simplement ajouter : si vous citez les chiffres de composition du Gouvernement et du Kern du Gouvernement wallon, faites la même chose pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la seule chose que je vous ai demandé de faire.

M. le Président. – Madame la Députée, si vous voulez intervenir à nouveau, n'hésitez pas.

La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci à M. le Ministre d'avoir rappelé la liberté de vote. Les citoyens ont aussi le choix d'élire qui ils souhaitent. On doit travailler au fait qu'ils aient envie de voter pour plus de femmes : placer des femmes aux têtes de liste, les envoyer dans des débats, leur donner des compétences dans des secteurs où on les attend peut-être moins, leur donner de la visibilité.

Tout cela, c'est le combat que l'on doit mener. Il va beaucoup plus loin que les positions de sanctions ou de quotas. On doit travailler à l'égalité femmes-hommes en amont, afin que cela se répercute également sur les pouvoirs locaux.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article 1^{er} et l'ensemble de la proposition de décret n° 169 et sur l'article 1^{er} et l'ensemble de la proposition de décret n° 182.

Sans m'exprimer sur aucun des textes qui viennent d'être débattus, rappelons que notre Parlement compte actuellement 52 % d'hommes et 48 % de femmes. Il y a toujours un déséquilibre, mais nous nous approchons de la parité, avec 36 députées et 39 députés. C'est pour votre information seulement.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'aimerais formuler une remarque technique dont je vous prie de m'excuser. Nous déposerons, après clôture de la discussion générale – je mesure que c'est une formalité qui complique la vie des services, et je les prie de m'en excuser –, les amendements que nous avons déposés en commission afin que les textes soient à l'équerre dans les conditions prévues par le règlement.

J'aurais dû le faire avant de prendre la parole. Les événements récents m'ont néanmoins conduit à oublier ce devoir.

M. le Président. – Nous prenons acte du fait que vous allez redéposer l'ensemble des amendements que vous aviez déposés en commission.

Des amendements ont été proposés, après clôture de la discussion générale, par MM. Hazée, Lefèbvre, Mmes Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 6 – amendements n° 1 à 4).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

**Proposition de décret
modifiant les articles 6 et 18bis du décret du
12 février 2004 relatif au statut de
l'administrateur public en vue de garantir une
présence équilibrée de femmes et d'hommes
parmi les administrateurs publics nommés par
le Gouvernement wallon,
déposée par Mme Morreale, M. Crampont,
Mme Tillieux, M. Lefèbvre, Mme Greco et
M. Collignon
(Doc. 230 (2024-2025) N° 1 et 2)**

**Proposition de décret
modifiant les articles 6 et 18bis du décret du
12 février 2004 relatif au statut de
l'administrateur public pour les matières
régées en vertu de l'article 138 de la
Constitution en vue de garantir une présence
équilibrée de femmes et d'hommes parmi les
administrateurs publics nommés par le
Gouvernement wallon,
déposée par Mme Morreale, M. Fontaine,
Mme Roberty, M. Lepine, Mme Özen et
M. Witsel
(Doc. 231 (2024-2025) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de décret modifiant les articles 6 et 18bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Collignon (Doc. 230 (2024-2025) N° 1 et 2) ;
- de la proposition de décret modifiant les articles 6 et 18bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières régées en vertu de l'article 138 de la Constitution en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Fontaine, Mme Roberty, M. Lepine, Mme Özen et M. Witsel (Doc. 231 (2024-2025) N° 1 et 2).

Ces propositions de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 230 (2024-2025) N° 2 et sous le n° 231 (2024-2025) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – La question de la participation des femmes à la vie politique – on vient de le voir encore dans les débats qui ont précédé – a connu de nombreuses avancées législatives, mais qui ne sont pas arrivées naturellement.

Lorsque j'écoutais les débats qui viennent de se tenir, je me disais que ce sont toujours les mêmes arguments qui ont fait en sorte que cela n'avance pas aussi vite que cela devrait. La Belgique n'a pas été un modèle. Nous avons obtenu le droit de vote des femmes en 1948. Nous avons obtenu le droit de vote des femmes 55 ans après la Nouvelle-Zélande, 46 ans après l'Australie, 13 ans après la Turquie. On n'est pas toujours de bons exemples.

Je me souviens entendre, quand j'ai commencé à militer dans mon parti, la question des quotas. Cette question nous a traversés tous et toutes de la même manière. Je pense que les arguments que l'on entend sont vrais, mais ils doivent pouvoir être dépassés, en ce compris en notre sein. Nous avons tous le réflexe, mes chers collègues, de désigner des hommes plutôt que des femmes. Dans la reproduction sociale d'une société patriarcale, c'est toujours ainsi que cela fonctionne.

Nous devons avoir le courage de prendre des mesures, car on sait que c'est plus juste, et ce, en étant confrontés à nos propres contradictions.

Sous l'ancienne législature, si nous n'avions pas eu de quotas au niveau du Gouvernement wallon, Mesdames et Messieurs, il y aurait un homme à la place d'une femme. Grâce à la législation, nous l'avons empêché. C'est pareil à la Communauté française.

Je ne veux pas particulièrement jeter la pierre, ce n'est pas l'objectif, j'essaie de dépasser le clivage politique. Cependant, le fait d'avoir autant de femmes à la Communauté française est pour moi symptomatique du fait que l'on va mettre des femmes là où on les attend, dans des matières personnalisables, dans des matières liées à l'aide aux personnes, et moins dans des matières régaliennes.

Regardez aujourd'hui là où tout se décide. La concentration du pouvoir, on sait qu'aujourd'hui c'est le Fédéral qui attire principalement les gros dossiers, les gros montants, les gros enjeux, sans dénigrer – je serais mal placée pour le dire – le rôle. Néanmoins, nous

devons aussi être vrais avec nous-mêmes : ce n'est pas à la Région que les grands enjeux se passent d'abord. Ce n'est pas non plus à la Communauté française qui n'a pas le pouvoir fiscal de le faire. Il n'y a aucune femme au Kern. C'est là que tout se joue. C'est là qu'ils se réunissent en permanence. Nous n'y avons pas une femme. Cela ne va pas.

Quand on a décidé, au niveau du Gouvernement, d'avoir au maximum deux tiers du même sexe, on n'a pas prévu, par exemple, qu'au Kern, cela devait être aussi le cas. Par conséquent, regardez, dès que c'est possible, on ne met que des hommes. Il faut faire progresser les choses et nous devons chacun faire un pas en faveur de la parité. Notre volonté, au niveau du groupe PS, est d'être constructifs et de chercher des solutions, ce que nous vous proposons, avec mes collègues Crampon, Tillieux, Lefèbvre, Greco, Collignon, Fontaine, Roberty et Witsel, parce que nous avons beaucoup discuté collégialement de ces questions. Ce sont des questions qui nous traversent, par exemple, savoir s'il faut ou non des femmes au collège, s'il faut ou non la parité. Sur la question du respect, j'ai moi-même été traversée très longtemps. Dès lors je trouve intéressant de pouvoir être challengée au sein de mon groupe également.

Quand j'ai été ministre, j'ai été confrontée plusieurs fois à devoir choisir des administrateurs dans des institutions. Puisque le réflexe est souvent de chercher un homme, c'est un réflexe qui arrive assez régulièrement, nous nous retrouvons, autour de la table du Gouvernement ou entre chefs de cabinet, à constater qu'il n'y avait que des hommes. On s'est alors demandé qui allait amener la femme, comme si c'était puni. Nous nous sommes demandé si l'on ne pouvait pas se baser sur ce qui existe dans certaines instances au Fédéral, avec des systèmes à double liste où, quand on doit présenter des administrateurs, on doit présenter un homme et une femme.

Vous allez me demander si le problème est résolu en tant que tel. Non, parce qu'il y aura quand même un goulot d'étranglement au moment de la discussion sur qui on amène. Toutefois, cela fonctionne au Fédéral, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas amener une manière de travailler comme celle-là à la Région. C'est l'objet de cette proposition qui vise à renforcer l'égalité de la composition des conseils d'administration des organismes soumis au décret Gouvernance. La règle imposait simplement que, en cas de nomination de deux administrateurs, ceux-ci soient de sexe différent et que, à partir de trois administrateurs, au moins un tiers soit d'un sexe différent, avec la possibilité de dérogation.

L'étape que nous vous proposons de franchir est d'instaurer la parité. Pour les nominations en nombre impair, l'écart maximal entre hommes et femmes ne pourrait être supérieur à un. Ce sont des dispositions qui s'appliqueront lors des renouvellements concrets des organes de gestion et des règles transitoires plus

exigeantes que les actuelles, lesquelles sont prévues dans le cas de vacance de mandat. On introduit aussi l'obligation que la présidence et la vice-présidence soient assumées par des personnes de sexe différent. Prenons l'exemple, parce que cela a souvent été dit quand on en a discuté sous l'ancienne législature, lorsque j'amenais ces questions. On me demandait : « À l'AViQ alors, il va falloir qu'il y ait moins de femmes ? ». Oui, cela veut dire également que, en fiscalité, il en faudra aussi. Sur ces questions, on va devoir parfois travailler de manière contre-intuitive, parce qu'il faut être conséquent avec soi-même également.

On se dit que ce type de mesures de parité totale en tant que telles s'inscrit dans la continuité de la Déclaration de politique régionale. Je suis contente que cela suscite de la discussion et des échanges sur les bancs. Dans votre feuille de route, vous dites : « On va tendre vers la parité dans les organes publics. » Cela traduit aussi la conviction profonde que, si l'on garantit la participation des femmes dans nos institutions démocratiques, ce n'est pas seulement une question d'égalité, c'est une condition de qualité de la gouvernance.

En commission, plusieurs remarques ont été formulées et j'aurais voulu y répondre. Dans les rangs du MR, qui a reconnu l'importance de l'objectif, on a estimé qu'il n'était pas nécessaire de légiférer davantage, qu'il valait mieux laisser faire le Gouvernement et que la parité finirait par s'imposer naturellement. Dans les rangs du Gouvernement, par la voix du ministre-président, cette fois, vous ajoutiez que la parité est un objectif que tout le monde a envie de rencontrer, mais qu'elle n'a pas besoin d'être strictement décrétée, car elle entre de plus en plus dans les mœurs des différents groupes politiques et des tiers qui sont amenés à désigner des représentants de ces organes de gestion.

Je voudrais rappeler cette évidence historique – cela a été dit par M. Hazée avant moi – : jamais l'égalité n'est arrivée d'elle-même. Le droit de vote, la tirette sur les listes, la mixité dans les exécutifs, toutes ces avancées ont vu le jour parce que des règles contraignantes ont été imposées, en ce compris à ceux qui se les sont fixées. Croire que les choses vont évoluer spontanément, c'est ignorer la réalité. Chaque fois que l'on a laissé faire, les mécanismes d'exclusion se sont produits. C'est justement pour briser ces mécanismes que nous devons agir par la loi.

Dans le rang des Engagés, je répondrai avec la même franchise. Vous avez reconnu la légitimité de l'objectif, mais vous avez jugé que notre texte était trop limité, qu'il fallait attendre une réflexion plus globale, pilotée par le Gouvernement, couvrant l'ensemble des structures publiques et parapubliques. On ne conteste pas l'intérêt d'une approche transversale, mais doit-on pour autant rester immobile en attendant des

conclusions d'un benchmark ou d'une étude qui ne viendront que dans plusieurs mois, voire plusieurs années ?

Pendant ce temps, on le voit, le Gouvernement procède de manière anticipée à des renouvellements, ce qui est une manière totalement différente de ce qui s'est produit précédemment. Plutôt que de laisser les mandats arriver à leur échéance, ils anticipent. C'est leur droit, mais c'est aussi une manière d'avoir un levier d'action plus rapidement. Si nous ne le faisons pas, c'est reporté aux calendes grecques.

Les décrets que l'on propose sont une brique de plus dans la construction de l'égalité et chaque pas législatif est une avancée concrète. Ces décrets constituent donc un levier concret pour accélérer l'intégration des femmes dans les lieux de décision et assurer une gouvernance qui reflète mieux les équilibres sociétaux. En diversifiant les profils dans les lieux de pouvoir, nous renforçons non seulement l'égalité, mais aussi la qualité et la pertinence des choix collectifs. Nous pensons qu'il faut maintenant franchir une étape supplémentaire. L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas une option que l'on pourrait reporter, c'est une exigence démocratique.

La proposition de décret que l'on vous soumet envoie un signal clair : nous ne pouvons pas attendre, nous avons l'occasion d'agir, avançons en ce sens. C'est un instrument concret pour faire progresser la Wallonie vers une gouvernance publique et plus inclusive, plus équilibrée et véritablement représentative.

Je termine par une conclusion en entendant les uns et les autres dans le débat précédent.

Je crois qu'il faut arrêter les croche-pieds que l'on se fixerait les uns les autres – je le dis pour vous, Monsieur Soupart –, parce que l'on peut dire aux autres : « soyez conséquents ». Celui qui a le courage d'admettre que, quand on ne régleme pas suffisamment, on a toujours tendance à passer par des dispositifs qui vont désigner des hommes, en ce compris dans sa formation politique soi-même, le courage est dès lors de dire : « Je sais que, en me fixant des règles plus contraignantes, je n'aurai plus le choix et c'est le bon chemin. Je sais que, si j'ai le choix, bien malgré moi, je serai parfois tenté de le faire ». C'est une manière démocratique de se fixer des règles, en ce compris à soi-même.

C'est en cela que je pense que ce débat doit s'élever. Ces questions doivent avoir le courage de transcender les débats politiques. Ces arguments sont audibles, mais sont surtout dépassables. L'appel que je formule et que le groupe PS formule, c'est d'avoir le courage de changer, le courage d'améliorer la démocratie, le courage d'avoir un vrai impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les organes de décision.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Chers collègues, Monsieur le Ministre, l'égalité entre les hommes et les femmes, la parité, n'est pas une revendication ponctuelle, c'est un projet de société. Si nous saluons aujourd'hui les avancées concrètes permises par les quotas, il est temps aussi de réfléchir à la suite, à une dynamique où la parité devient spontanée, naturelle, pleinement intégrée dans nos pratiques.

Le quatrième bilan de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, publié en 2020, nous donne des raisons d'espérer.

En effet, entre 2008 et 2020, la proportion de femmes siégeant dans les conseils d'administration des entreprises publiques autonomes, de la Loterie nationale et des entreprises privées cotées en bourse, est passée de 8,2 % à 34,1 %. L'association Jump a même relevé 39 % en 2023 et 40 % pour les entreprises du BEL20. Autrement dit, en une décennie, la présence féminine dans les lieux de décision s'est profondément transformée. En 2020, près de 90 % des entreprises atteignaient déjà la représentation d'un tiers de femmes dans leur conseil d'administration. Si l'on tient compte du délai accordé aux entreprises nouvellement cotées, le taux de conformité passe à 98 %.

Ces chiffres ne traduisent pas encore un équilibre parfait, mais ils prouvent que la société avance, que la représentation féminine se renforce et que nous nous rapprochons, pas à pas, de l'égalité réelle.

En Wallonie aussi, les chiffres vont dans le bon sens. Le Gouvernement wallon, depuis un an, a effectué des désignations. Cela a été rappelé en Commission. Dans beaucoup de structures, on trouve un nombre quasiment équivalent d'hommes et de femmes, dans les différents conseils d'administration. Pour information, il s'agit de 52,4 % d'hommes et 47,6 % de femmes.

Cependant, la question mérite d'être posée. Après les quotas, ne serait-il pas temps d'ancrer la parité dans nos comportements, nos mentalités et nos choix spontanés et non dans les décrets ? Oui, sans hésitation ! Nous voyons émerger de nouvelles générations de femmes qui osent, qui affirment, qui investissent dans des domaines longtemps réservés aux hommes, en particulier dans les métiers techniques et scientifiques.

La Déclaration de politique régionale 2024-2029 est claire et précise que le Gouvernement évaluera le décret Gouvernance pour en améliorer l'exécution et qu'il soutiendra l'objectif de tendre vers la parité dans ces organes exécutifs publics et dans l'ensemble des organes de direction des pouvoirs publics. Toutefois, le Gouvernement ainsi que notre groupe politique estiment que les propositions de décret mises au vote aujourd'hui ne sont pas une réponse pertinente à l'objectif. Adopter une règle de parité absolue et systématique pour chaque organisme public reviendrait, selon nous, à risquer de freiner la dynamique et l'efficacité de leur

fonctionnement. L'enjeu n'est pas de se soumettre aveuglément à une contrainte numérique, mais de garantir à chaque structure la capacité de choisir ses représentants en fonction de l'excellence, de l'engagement et de l'expérience, qui font la différence. Il est capital que les groupes politiques et les parties prenantes puissent désigner l'administratrice ou l'administrateur qui apportera, par sa disponibilité, ses compétences et son expertise, une valeur ajoutée réelle à la gestion de l'organisme public. C'est en respectant cet esprit d'efficacité et de justice qui fonde le décret administrateur public, que nous consoliderons des institutions fortes, performantes et réellement inclusives.

Il nous faut pourtant rester lucides. Ce n'est pas uniquement la diversité des genres qui garantit l'efficacité d'un conseil d'administration, mais bien la diversité des parcours, des expériences et des points de vue. Une parité imposée de manière mécanique à 50-50 risquerait d'être contre-productive. Des études montrent que, lorsqu'une minorité atteint environ un tiers de représentation, elle cesse d'être perçue comme telle. C'est d'ailleurs le modèle adopté par la Suisse, et il fonctionne. L'objectif n'est pas qu'une femme parle en tant que femme, mais qu'elle parle en tant qu'experte, en tant que dirigeante, en tant que citoyenne éclairée.

Nous restons également lucides sur le fait que des obstacles persistent dans certains secteurs. Les femmes restent sous-représentées dans les filières scientifiques et technologiques. Ce déficit ne tient pas à un manque de talent, mais à la persistance des stéréotypes. La mixité des parcours éducatifs est un enjeu majeur. L'égalité commence à l'école dans le regard que la société porte sur l'ambition de ces enfants.

La compétence doit toujours primer. Lorsque l'on nomme, lorsque l'on recrute pour satisfaire un quota, sans tenir compte du mérite, tout le monde est perdant : l'entreprise ou la structure, la personne concernée, les équipes et in fine la société. Cette approche alimente des ressentiments, nourrit le syndrome de l'imposteur et fragilise la légitimité de la diversité elle-même.

Si la discrimination positive devient un automatisme, elle risque de miner la confiance et d'alimenter les préjugés qu'elle voulait combattre. Je reste convaincue que l'avenir de la parité réside dans la liberté et la responsabilisation. Le modèle scandinave en donne une illustration pertinente. En Suède, le congé parental non généré et flexible permet aux deux parents de partager équitablement 480 jours de congé après la naissance d'un enfant. Le résultat est une société où les hommes et les femmes peuvent choisir leur trajectoire sans être enfermés dans des rôles prédéfinis. C'est vers cela que nous devons tendre :

- une société où la parité n'a plus besoin d'être imposée, car elle s'impose d'elle-même ;
- une société où le genre ne détermine ni la compétence, ni la place, ni la voix ;

- une société où chaque citoyen, quelle que soit son identité, trouve sa juste place au service de l'intérêt commun.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Président, je n'ai que quelques lignes.

M. le Président. – N'hésitez pas à nous rejoindre dans le débat sur une proposition de décret, si vous le voulez bien, sauf si c'est vraiment très bref, bien sûr.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Ce sera très bref, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, chers collègues, notre groupe va soutenir les textes 230 et 231, puisqu'ils visent à renforcer la parité entre hommes et femmes. C'est un pas concret, positif vers la parité dans les organes publics wallons. Cette mesure traduit la volonté politique d'intégrer les femmes dans les postes décisionnels et de rendre l'égalité du genre effectivement mesurable.

Vous l'aurez compris, nous voterons pour ces deux textes.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, le texte de la Déclaration de politique régionale par rapport à cette question est clair, je me permets de le citer : « Le Gouvernement soutiendra l'objectif de tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics et dans l'ensemble des organes de direction des pouvoirs publics ».

Notre volonté est explicitement de tendre vers une véritable parité dans les postes décisionnels de l'administration. Toutefois, il convient de rappeler deux éléments.

D'une part, il est nécessaire d'adopter une approche structurée, réfléchie et holistique afin de traiter efficacement cette question. La modification ponctuelle de décrets, comme cela nous est proposé aujourd'hui, de manière isolée ou aléatoire, ne permet ni de définir ni de suivre une politique claire et cohérente. C'est pourquoi le ministre Coppieters, que je salue, souhaite approfondir la réflexion en lançant un benchmark complet sur la mixité au sein de toutes les structures publiques et parapubliques concernées, que ce soient les pouvoirs locaux ou les administrations au sens large, ainsi que les organismes privés agréés.

D'autre part, la souplesse introduite par la possibilité de dérogation prévue à l'article 18*bis* du décret de 2024, dont nous parlons aujourd'hui, constitue une véritable soupape de sécurité dans certains secteurs, par exemple, à l'ONE ou à l'AViQ, qui rencontreraient des difficultés

à recruter des administrateurs masculins. L'administration de l'AViQ, composée aujourd'hui de 27 femmes et 11 hommes, devrait, pour atteindre la parité stricte, remplacer huit femmes par huit hommes. Est-ce dès lors réaliste ? Permettez-moi d'en douter, même si cela n'enlève en rien au caractère vertueux de l'objectif, que je salue.

Madame Morreale, nous pensons et nous réaffirmons qu'aborder ce sujet, comme ma collègue Mme Fafchamps a pu l'exprimer lors de sa prise de parole pour le texte précédent – puisqu'il s'agit du même objectif, qui est louable –, nécessite une approche holistique de l'ensemble de la question. Cette approche peut prendre plusieurs mois. Néanmoins, prendre ce temps permettra d'arriver au terme de cette réflexion avec une réforme bien construite, bien pensée et adaptée à nos réalités. Une telle démarche permettra à tout le monde, en particulier à la Wallonie, d'en sortir encore plus en avant sur cette question de la parité.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons ici aussi un texte qui poursuit le même objectif, mais à une autre échelle, dans les conseils d'administration.

« Le Gouvernement soutiendra l'objectif de tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics », c'est le contenu de la Déclaration de politique régionale. C'est exactement le sens du texte que nous examinons qui est, à notre sens, une traduction de la Déclaration de politique régionale. Cette traduction nous apparaît légitime, nécessaire et modeste.

Je développe ce texte en quelques mots. Il est à notre sens légitime puisque – comme je l'ai dit tout à l'heure, de même que Mme Morreale – la progression de la parité, la progression de la présence des femmes dans les instances de décision, ici comme ailleurs – parce que ce n'est pas une spécificité wallonne –, n'a pu évoluer qu'avec l'action du législateur.

Ce texte est également nécessaire. Il faut se souvenir des écarts entre hommes et femmes dans leur présence au sein des conseils d'administration telle qu'elle apparaît chaque année dans les rapports que le Gouvernement présente ici au Parlement. Il faut aussi faire référence – d'autres l'ont fait – à la récente étude qui a montré, pour ce qui concerne les sociétés cotées, que l'entrée des femmes dans les conseils d'administration, à la faveur de l'action législative, n'avait pas eu pour corollaire une progression au sein des comités de direction, parce que, là-bas, le législateur n'était pas intervenu de la même façon. La théorie du ruissellement, en l'espèce, est ici aussi une fable, autant d'ailleurs que celle du laisser-faire, laisser-aller.

Ce texte, à nos yeux, est aussi approprié, parce qu'il agit de façon très mesurée. J'entends M. Resinelli nous dire : « Attention, si vous avez une parité complète, vous auriez telle ou telle conséquence difficile à gérer ».

Il est néanmoins assez paradoxal de se saisir d'une extrapolation qui dépasse tout à fait le texte pour ensuite contester une action beaucoup plus mesurée. Nous sommes avec un texte plus mesuré. Lorsqu'il y a deux candidats, il y a deux sexes dans les candidatures. Lorsqu'il y a plus de deux candidats, il y a un écart maximum de un entre les uns et les autres. Nous sommes avec un changement qui n'est pas non plus révolutionnaire.

Enfin – cela n'a pas été beaucoup évoqué dans la discussion –, il faut mettre l'accent sur une autre mesure que le texte propose complémentirement, à savoir l'alternance entre deux genres, entre présidence et vice-présidence. C'est aussi, à nos yeux, une mesure élémentaire et proportionnée. Si même l'enjeu du nombre ne devait pas susciter l'adhésion – j'entends les critiques –, cette seule mesure de l'alternance entre présidence et vice-présidence apparaît incontestablement élémentaire.

J'entends aussi des références aux pays scandinaves, notamment par rapport au régime tout à fait ambitieux en matière de congé parental. Faut-il rappeler qui bloque ce genre d'évolution législative au niveau fédéral ? À nouveau, il y a là un paradoxe à se saisir d'une mesure qu'un groupe politique bloque ici pour venir indiquer que l'horizon se trouve là-bas.

En substance, voilà les éléments que nous voulions partager en appui du texte.

Au vu des échanges, je repense à ce moment, il y a quelques années, où la composition du Gouvernement wallon avait été mise en cause par un président de parti et où, au nom de cet équilibre entre hommes et femmes, et à partir d'une action du législateur, qui avait précédé cette initiative, nous avons eu une mobilisation forte.

J'ai en tête ce rassemblement, ici, devant la tribune de cette assemblée, au cours duquel l'ensemble des groupes étaient vent debout pour marquer leur attachement à toute l'importance des quotas et, derrière, à toute l'importance de cette parité entre hommes et femmes. Je dois malheureusement constater que, ici aussi, nous avons une conviction qui semble s'être ramollie par rapport à cet enjeu, que nous partagions pourtant les uns et les unes il y a encore quelques années.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, vous êtes amenés à vous prononcer sur des propositions de décret du groupe PS visant, selon ses auteurs, à garantir la participation des femmes dans les institutions publiques et politiques. Les auteurs de la présente proposition de décret souhaitent participer à cet objectif en modifiant les décrets du 12 février 2004 relatifs au

statut de l'administrateur public en vue de garantir une présence paritaire de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon.

Dans la Déclaration de politique régionale – M. Resinelli l'a rappelé –, le Gouvernement soutient pleinement l'objectif de tendre vers la parité. Cela me permet aussi d'appuyer contre le propos que M. Hazée vient de tenir. On garde bien cette volonté ferme de garantir cette parité au sein des organes exécutifs publics et dans l'ensemble des organes de direction des pouvoirs publics.

Même si nous nous rejoignons sur la volonté d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes publics, le Gouvernement estime que les propositions de décret mises au débat aujourd'hui ne sont pas une réponse pertinente à l'objectif. Nous estimons que, par une application stricte et rigide d'une règle paritaire pour chaque organisme, elles rendraient complexe le bon fonctionnement de ces structures. Il faut, en effet, laisser la possibilité aux différents groupes politiques et aux tiers de désigner l'administratrice la plus appropriée ou même l'administrateur le plus approprié par sa disponibilité, ses compétences et son expertise dans la gestion même d'un organisme public. C'est bien là le sens premier du décret Administrateur public.

Par ailleurs, depuis le début de la législature – j'ai eu l'occasion de le détailler en séance de Commission –, le Gouvernement a désigné globalement un nombre quasi équivalent d'hommes et de femmes dans les différentes structures : 53 % d'hommes et 47 % de femmes. C'est bien la preuve que la parité n'a pas besoin d'être strictement décrétée et qu'elle entre de plus en plus dans les mœurs des différents groupes politiques et des tiers. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Lorsque les différences existent au profit d'un genre ou d'un autre, elles sont particulièrement liées à la nature de l'objet social de l'organisme. Une application stricte à l'échelle de chaque organisme pourrait nuire au renouvellement de plusieurs organismes et à la désignation de personnes motivées et compétentes dans les différentes matières concernées.

Le Gouvernement estime qu'il n'est pas opportun de légiférer en la matière, comme cela est proposé, pour obtenir des résultats à l'échelle wallonne. Le Gouvernement examinera, par l'intermédiaire de son ministre de l'Égalité des chances, à travers sa stratégie Genre, dont l'élaboration est prévue pour la fin de l'année 2025, la nécessité et les modalités éventuelles d'une nouvelle réglementation, ainsi que toutes mesures utiles pour assurer une représentation équilibrée au sein des organes publics, tout en assumant leur bonne gestion.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – L’histoire montre que le progrès n’a jamais été un réflexe, mais une conquête, arrachée à coups de volonté, à coups de règles et à coups de lois. À chaque fois que l’on dit « oui, mais », « oui, toutefois », « pas encore », « pas comme cela », « pas si vite », « pas maintenant », Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Vice-Président – qui nous a quittés –, Monsieur le Ministre, oui, à chaque fois, c’est le progrès que l’on remet dans la salle d’attente.

Pendant que l’on reporte les questions d’égalité dans les conseils d’administration, le Gouvernement anticipe tous les renouvellements de conseils d’administration, ce qui est une manière de dire que vous ne l’appliquerez pas, mais que, peut-être, plus tard, on le mettra en route.

Nous n’avons pas aujourd’hui la majorité pour imposer les choses. Ce que l’on voulait, c’était déposer un texte qui vous permet de revenir le plus rapidement possible avec des choses pour avancer.

Aujourd’hui, je regrette que vous ne preniez pas la main et je regrette d’entendre des expressions parfois fort conservatrices, loin, d’ailleurs, des mouvements féministes des différents partis que je peux entendre au Conseil des femmes francophones de Belgique ou dans bien d’autres instances. Le progrès n’attend pas, je regrette que vous le mettiez dans la salle d’attente, mais vous serez jugés sur vos actes. Nous prendrons le temps de voir si, oui ou non, vous avez le courage de changer.

M. le Président. – Mmes Bluge et Aït Alouha ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je remercie le ministre-président pour son intervention et son explication.

Je souhaite simplement rappeler que, sur le fond de la question et sur la nécessité d’avancer dans ces questions de parité, nous sommes en plein accord avec ce que la Déclaration de politique régionale dit. Nous pensons cependant que des quotas – vous l’avez dit, Madame Morreale –, qui ont montré leurs résultats et leurs bienfaits, aujourd’hui, peuvent aussi montrer certaines limites.

Au-delà de ces quotas, il faut avoir une réflexion beaucoup plus approfondie sur la question et envisager l’ensemble des facteurs, comme a pu aussi l’exprimer ma collègue, Mme Fafchamps, qui peuvent être des freins à l’engagement des femmes dans toutes ces fonctions. Il faut travailler en amont par rapport à ces problèmes pour que, demain, les femmes, qui pourraient être dans certains conseils d’administration parce qu’il y a des quotas et, finalement, se sentir là juste pour respecter un quota et non pas pour l’expérience, l’expertise et la qualité, puissent vraiment être mises au bon endroit. Il faut avoir une réflexion approfondie sur

comment empêcher l’engagement et comment favoriser l’engagement des femmes à tous les niveaux de notre société pour que, demain, encore plus qu’aujourd’hui, notre Wallonie soit la plus paritaire possible.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le Gouvernement « soutiendra l’objectif de tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics ». Je continue à m’interroger sur le sens de ces mots.

J’observe que le Gouvernement n’a pas répondu à cette question de l’alternance entre présidence et vice-présidence. Il est vrai que cette règle l’aurait empêché, par exemple, de désigner un homme à la vice-présidence de Spa-Francorchamps.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l’article 1^{er} et l’ensemble de la proposition de décret n° 230 et sur l’article 1^{er} et l’ensemble de la proposition de décret n° 231.

Chers collègues, je pense que l’examen de la proposition de décret suivante va nécessiter plus de temps. Je vous propose dès lors de suspendre ici nos travaux et de nous retrouver à 14 heures précises, comme à l’accoutumée, pour reprendre, tout d’abord, avec les questions urgentes et d’actualité, pour ensuite poursuivre nos travaux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 4 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l’article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l’après-midi.

Question urgente
de M. Germain Mugemangango
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le résultat des discussions avec les
interlocuteurs sociaux du secteur sur
l'évaluation des accords non marchands »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mugemangango à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le résultat des discussions avec les interlocuteurs sociaux du secteur sur l'évaluation des accords non marchands ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, vous savez que le secteur non marchand est en train de se mobiliser, puisque tous les soirs ils sont en action devant ce Parlement. D'ailleurs, on me dit dans l'oreillette qu'il n'y a pas encore beaucoup de députés Engagés et MR qui se sont présentés, mais j'imagine que cela va se corriger.

Néanmoins, vous savez l'importance de ce secteur où il y a des enseignants, des éducateurs, des aides-soignants. Ce secteur est essentiel pour la cohésion sociale de notre Région. Or, depuis fin 2024, ils n'ont plus d'accord non marchand. Depuis lors, c'est un secteur qui avance dans le flou en termes de soutiens financiers ou des conditions de travail.

Quelle vision développez-vous pour soutenir ce secteur afin qu'il puisse travailler correctement ? Qu'en est-il également sur le plan financier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, vous avez tout à fait raison : les accords du non-marchand doivent être évalués.

Fin mai dernier, j'ai demandé aux différentes parties prenantes de présenter une méthodologie pour faire une évaluation des accords du non-marchand pour la période 2021-2024. Début août, j'ai reçu une note méthodologique de la part des partenaires syndicaux et de l'UNIPSO. Ce matin, nous avons eu une réunion au cabinet avec toutes les parties prenantes, qui s'est passée dans une vision très constructive. On y a fixé les objectifs de la méthodologie d'évaluation. Il est proposé de faire un rétroplanning par rapport à l'initial 2026 – qui se passera sans doute en avril – pour lancer cette évaluation entre les parties prenantes, les syndicats, les

administrations et les cabinets de mes collègues ministres. Cette évaluation doit être prête pour le mois d'avril 2026 et être proposée au Gouvernement. C'est une étape préalable, comme le dit la DPR, au démarrage des négociations pour les futurs accords du non-marchand.

Voilà où en est le processus.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, la question est de savoir si, à l'issue de ce processus, vous allez – vous-même et votre Gouvernement – défendre qu'il y ait un budget suffisant pour le secteur. Sinon, ce processus sera inutile.

Le second élément, c'est qu'il s'agit d'un secteur qui se met en résistance. Nous sommes à leurs côtés et on les félicite pour cette mobilisation. Vous pouvez être sûr d'une chose : ce secteur ne se laissera pas faire et l'on ne peut que les en féliciter.

Question urgente
de M. Jean-Paul Bastin
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le blues des mandataires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Bastin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le blues des mandataires ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'Université de Liège a sorti une étude concernant les mandataires communaux.

Sur les 7 020 mandats communaux décernés après les élections d'octobre 2018, pas moins de 1 072 avaient démissionné avant la fin de la mi-mandature. Plus d'un bourgmestre sur 10 était dans le cas.

Le blues des bourgmestres, des mandataires, a été épinglé au sein de l'Union des villes et communes lors de la mandature précédente, mais le sera également ce soir dans l'émission *#Investigation*.

Le maire de Gdansk, qui a été poignardé, en est malheureusement mort. La maire de Cologne a également été poignardée. On sent que la violence, présente sur les réseaux sociaux, le devient également dans la sphère physique.

Ce matin, nous avons parlé de l'équilibre entre hommes et femmes. C'est aussi un des freins par rapport à cette exposition.

Monsieur le Ministre, avez-vous des chiffres plus précis ? Avez-vous un observatoire qui est présent pour s'assurer que nos mandataires puissent avoir la sécurité juridique et physique pour assumer leurs mandats et défendre notre démocratie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui met en avant un sujet fondamental.

La Wallonie – au départ notre pays, la Belgique – est une démocratie de terrain, municipale et locale. Quand elle est atteinte avec des comportements inadmissibles – agressions verbales, menaces à l'égard de nos mandataires –, cela est absolument insupportable.

Un travail est mené aujourd'hui par l'Union des villes et communes et le SPW IAS à la fois sur des mesures de prévention, d'accompagnement ainsi que de changement des conditions de travail des mandataires locaux.

On parlait tantôt de la situation de congé de maternité des membres féminines d'un exécutif local. Je voudrais aussi dire qu'il faut renforcer les sanctions : l'impunité est la pire des choses en la matière. Je rencontrerai prochainement le ministre fédéral de l'Intérieur, M. Quintin, afin de plaider auprès de lui pour la correctionnalisation des menaces proférées à l'égard des élus locaux.

La sanction est la meilleure réponse à donner aux comportements inadmissibles vis-à-vis des mandataires locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, de rappeler l'importance des mandataires locaux dans l'architecture démocratique de notre belle Wallonie.

Merci aussi de renforcer l'arsenal juridique et de vous assurer qu'il ne puisse y avoir de sentiment d'impunité par rapport à une violence, qui commence d'abord sur les écrans et qui termine toujours physiquement. Il en va du maintien de cette digue démocratique.

**Question urgente
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le mal-être croissant des Wallons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le mal-être croissant des Wallons ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on a parlé du blues des mandataires. Je pense que notre société, dans son ensemble, a le blues.

Les chiffres au niveau de la santé mentale des Wallonnes et des Wallons ne sont pas bons. Le temps nécessaire pour recevoir un rendez-vous chez un psychologue conventionné augmente.

En gros, les psychologues des services de santé mentale sont complètement débordés. La société wallonne va mal.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir où sont vos promesses de campagne, puisque la santé mentale était le projet de votre parti pendant celle-ci. Quand allez-vous mettre en place un plan pour aider les Wallons et les Wallonnes au niveau de leur santé mentale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, merci de mettre en avant la journée du 10 octobre, qui est la date de la Journée mondiale de la santé mentale.

La santé mentale est un problème de santé publique. Un jeune sur cinq entre 15 et 25 ans souffre de problèmes de santé mentale, de même qu'un adulte sur 10.

C'est une priorité. Je voudrais mettre en avant ici le travail qualitatif des opérateurs de terrain, dans toutes les dimensions concernées et dans différents milieux de vie.

Quoi qu'il en soit, le cadre régional impose un décret qui fixe la nécessité d'établir un plan stratégique de la santé mentale. La date retenue pour la mise au point de ce plan est fin décembre 2026.

Rassurez-vous, Madame la Députée, on va plus vite. On a mis en place un calendrier afin qu'un comité de pilotage se réunisse dès cet automne et que l'on mette

en place des groupes de travail thématiques qui définissent les stratégies et les objectifs.

Pour faire preuve d'optimisme, je voudrais mettre en avant les actions menées par le Gouvernement en la matière. On a débloqué une enveloppe de plus de 6 millions d'euros pour mettre en place des initiatives, des projets – qu'il s'agisse ou non de projets pilotes – de résilience chez les jeunes par rapport à toutes les problématiques qu'ils traversent durant leur vie.

C'est un appel à projets des opérateurs de promotion de la santé. Il est en cours et je pense que cela donnera déjà beaucoup d'oxygène à tous ces acteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je reste néanmoins inquiète. Les 20 millions d'euros prévus par l'ancien Gouvernement sont absorbés. Les services débordent.

Vous parlez de 6 millions d'euros, mais je pense qu'il en faudrait bien plus pour régler la problématique en Wallonie.

La situation est grave. Aujourd'hui, il faut développer des axes de votre part et de la part de votre Gouvernement en matière de santé mentale afin que vos slogans de campagne deviennent des réalités.

**Question urgente
de Mme Céline Tellier
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « l'action du Gouvernement wallon face aux
violations du droit international par le
Gouvernement israélien »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Tellier à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'action du Gouvernement wallon face aux violations du droit international par le Gouvernement israélien ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, cette nuit, les autorités israéliennes ont arrêté une série de citoyens embarqués sur la Thousand Madleens Flotilla qui avaient pris la mer pour ouvrir une part du blocus humanitaire aujourd'hui mis en place autour de Gaza et acheminer, somme toute symboliquement, des médicaments et de la nourriture.

Parmi ces personnes se trouve notre collègue Bénédicte Linard qui manque cruellement à nos côtés aujourd'hui et pour laquelle nous sommes inquiets.

J'espère tout d'abord que vous partagez cette inquiétude et ces pensées à son égard.

Plus fondamentalement, et pour l'ensemble des personnes qui figurent au sein de ces différents bateaux, j'aimerais savoir, Monsieur le Ministre-Président : quelles actions concrètes allez-vous entreprendre et quels leviers – notamment économiques – allez-vous actionner afin de venir en aide aux personnes qui, au péril de leur sécurité, ont souhaité prendre la mer, depuis quelques semaines, quelques mois pour d'autres ?

Par ailleurs, quelles sanctions avez-vous prévues pour mettre fin à ces violations répétées du droit international de la part du Gouvernement israélien ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, refaire le débat général sur la situation à Gaza et toutes les horreurs qui s'y passent n'est pas l'objet. Vous avez orienté votre question sur l'interception de la flottille et de l'action concrète dans mes mains.

Avez-vous déjà écouté l'intervention de M. Prévot en la matière ? Il est compétent en tant que ministre des Affaires étrangères. Il a dit être très attentif à leurs droits, à leur sécurité et à la façon dont ils étaient traités. Il a directement entamé l'action consulaire sur place pour que la prise en charge soit la plus rapide possible.

S'agissant des leviers économiques, on rentre dans le même débat que l'on a depuis longtemps : pour la problématique à Gaza, on est en plein soutien de l'action du Gouvernement fédéral, qui a pris toute une série de mesures et qui porte toute une série de mesures à l'échelle européenne. On continuera dans cette voie en espérant que, enfin, ce conflit puisse voir la fin.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse.

Ce qui est sûr, c'est que, aujourd'hui, les personnes qui sont emprisonnées ou qui le seront dans quelques heures vont subir des traitements inhumains, et ce, alors qu'elles ont pris part à une action qui se veut pacifique – et qui l'est totalement –, dans des eaux internationales, dans une optique de mission humanitaire.

Il faut aller plus loin que des vœux pieux. Bien entendu, il y a le travail de la diplomatie, je n'en disconviens pas, mais vous avez des leviers, en tant que

ministre-président de la Wallonie, pour agir notamment sur le plan économique et mettre fin à ces violations du droit international.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

**Question d'actualité
de M. Guillaume Soupart
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « la concertation intrabelge autour du
retour éventuel de la protection civile à Ghlin »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupart à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la concertation intrabelge autour du retour éventuel de la protection civile à Ghlin ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la sécurité civile des Wallons doit continuer d'être assurée. À l'heure actuelle, il n'y a plus qu'un seul site de protection civile, qui se situe à Crisnée. Je ne vais pas éluder la question, c'était une réforme du Gouvernement MR-N-VA en 2014.

(Réactions dans l'assemblée)

Je peux tout à fait rejoindre le constat qu'il fallait objectiver les moyens, que, à l'échelle de la Wallonie, il est possible et utile d'avoir un seul site de protection civile. Toutefois, la question de la localisation à Crisnée peut poser question, notamment du fait que le site n'est pas forcément central par rapport à la Wallonie. Il y a eu, le 9 mai dernier, un accident sur l'autoroute, qui a un peu créé la panique dans la population, parce que la protection civile a pris une heure quarante-cinq pour arriver sur le site.

(Réactions dans l'assemblée)

La question a été posée au nouveau ministre de l'Intérieur, qui a décidé d'objectiver ce qui se passe sur le terrain, de savoir quels sont les risques à l'échelle nationale. On sait que, notamment en Hainaut, nous avons une population d'un peu plus de 1,3 million d'habitants, qu'il y a, selon les derniers chiffres connus, 44 usines Seveso. Le ministre Quintin se dit ouvert à une réflexion sur le sujet.

On sait que, en Wallonie, le CORTEX doit s'occuper de la coordination des risques et de la transmission de l'expertise.

Avez-vous pu en discuter au sein d'un CODECO ? Avez-vous déjà eu une réflexion sur le sujet ? Quelle est la position de la Wallonie sur le sujet ? Comment se déroule la coordination au niveau de la protection des risques au sein du CORTEX ?

(Applaudissements)

M. le Président. – Notons les applaudissements nourris sur tous les bancs.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, vous m'avez posé toute une série de questions sur lesquelles, à mon avis, on reviendra plus largement en commission, on a d'ailleurs déjà eu l'occasion de débattre. Néanmoins, je vais rappeler l'importance de la protection civile, qui est un service de deuxième ligne en termes d'urgence.

Une réflexion, qui n'est pas nouvelle, est menée depuis quelques années pour avoir la meilleure répartition territoriale possible en procédant à une analyse des risques. Cela veut dire que ce n'est pas bêtement la distance entre le point d'intervention et le point maximum de risque. Il s'agit de se demander à quel endroit on a le plus de risques d'avoir des récurrences d'informations : typiquement, le nombre d'entreprises Seveso, et cetera. On a eu toutes ces discussions avec le ministre Quintin, qui continue à travailler sur le sujet. Le CORTEX est là aussi en appui en période de crise. On échange donc régulièrement, mais pas dans le choix même de la position sur la sécurité civile.

Bref, c'est un sujet sur lequel on travaille. Je ne sais pas vous dire quand cela atterrira ni quand le ministre de l'Intérieur aura décidé d'avancer sur ces sujets, qui restent des sujets importants, surtout quand on voit les interventions qui sont souvent primordiales et souvent même rassurantes pour la population lorsqu'une crise survient.

(Applaudissements)

M. le Président. – Des applaudissements émanent de tous les bancs.

La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour le travail réalisé. En effet, ce sur quoi nous devons vraiment réfléchir, c'est une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire.

Je suis ravi d'entendre les applaudissements nourris du Parti socialiste, qui, à ce que je sache, était dans les Gouvernements, à la fois du côté wallon et du côté fédéral, les cinq dernières années, et où un nouveau site de la protection civile n'a pas été rouvert.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est une réflexion que nous devons mener de manière transpartisane au sein de ce Parlement.

(Réaction de M. Devin)

M. le Président. – Il n'y a pas eu de fait personnel, aucun nom n'ayant été cité.

**Question d'actualité
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « l'intensification de la guerre hybride et les
mesures préventives prises par la Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bastin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'intensification de la guerre hybride et les mesures préventives prises par la Wallonie ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, la situation est préoccupante puisque nous avons une gradation supplémentaire dans la guerre hybride à laquelle nous sommes confrontés. Il ne s'agit pas d'une guerre traditionnelle telle que l'on peut l'imaginer ou la concevoir, même si, aujourd'hui, je ne peux plus promettre à mes deux filles qu'elles ne connaîtront jamais de guerre sur notre territoire.

Nous n'avons pas d'attaques quotidiennes de drones ou de missiles, comme, malheureusement, les Ukrainiens ont à en souffrir depuis plus de 1 000 jours. Néanmoins, les systèmes informatiques sont attaqués : le SPW au mois d'avril dernier, une intercommunale active dans les soins de santé l'a été en province de Luxembourg il y a maintenant plusieurs mois, mais également dans différentes communes ou ici.

Nous avons vu maintenant que des drones avaient survolé un site militaire à l'est de la Belgique, sans que l'on ne puisse réellement savoir comment réagir par rapport à cela.

À la suite de ces différentes attaques, la Wallonie se prépare-t-elle ? Que peut-elle déjà mettre en œuvre dans cette gradation de guerre hybride ?

Au large de nos côtes, des navires fantômes russes naviguent régulièrement et des câbles souterrains sont tranchés de temps à autre.

Y a-t-il une réflexion et des actions par rapport aux différents sites Seveso, par rapport à nos entreprises sensibles, par rapport à nos administrations sensibles, par rapport à nos serveurs sensibles pour s'assurer que, dans ce monde qui change et qui évolue, nous puissions être prêts ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, tout d'abord la Défense reste principalement une compétence fédérale. Néanmoins, comme vous l'avez souligné, les implications sont nombreuses au vu de la répartition des compétences.

C'est un fait, nous sommes associés à l'ensemble des groupes de travail pour définir comment rendre nos territoires, nos systèmes, nos infrastructures critiques encore plus résilients. Une série de réunions sont menées.

Ces réflexions sont également intégrées dans le Plan régional de gestion de crise. On doit pouvoir aujourd'hui identifier les risques et avoir la meilleure réaction lorsqu'un risque se transforme en cause. On doit pouvoir planifier un maximum.

Oui, nous sommes associés dans des groupes de travail avec le ministre de la Défense parce que, comme vous l'avez dit, le monde est très instable, une guerre peut s'ouvrir. Il est clair que la gestion du territoire wallon doit aussi faire partie de la gestion militaire – déplacement des troupes, gestion des infrastructures. Tous ces éléments sont discutés et partagés avec le Fédéral pour trouver les meilleures solutions possibles. Vous vous doutez bien aussi qu'ils sont secrets. On ne va pas dévoiler à chaque fois les différents plans qui sont développés en collaboration avec l'armée.

Ensuite, sur la criticité de l'ensemble de nos systèmes, on a récemment eu une attaque spécifique sur nos systèmes. On porte aussi ces réflexions en coordination avec le Fédéral pour rendre le plus robuste possible l'ensemble de nos systèmes et éviter une guerre qui pourrait avoir des impacts sur notre bon fonctionnement et la difficulté aussi de pouvoir coordonner l'action et militaire et civile en temps de guerre.

Oui, la Wallonie se prépare. Le but est évidemment de communiquer le plus largement sur les actions concrètes à déployer en période difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Pour tout ce qui est militaire, je comprends que la discrétion soit de mise.

Concernant l'ensemble des autres activités, comme vous l'avez évoqué dans votre dernière phrase, la communication aussi est importante. En effet, autant on conçoit bien ce qu'est une guerre, mais une guerre hybride, c'est un concept qui n'atteint pas directement la conscience de l'ensemble de nos concitoyens. Pourtant, elle peut être particulièrement pernicieuse.

Tant mieux si nous pouvons alors augmenter la robustesse et la résilience de nos différents services et de nos différentes infrastructures, mais également la conscientisation de nos citoyens.

**Question d'actualité
de M. Arnaud Dewez
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le calendrier des travaux de rehaussement
des ponts du canal Albert »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dewez à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le calendrier des travaux de rehaussement des ponts du canal Albert ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, aujourd'hui, je parle des ponts. C'est l'occasion de faire le point sur les ponts du canal Albert qui doivent être rehaussés pour permettre aux bateaux de quatre containers de rejoindre le site logistique du Trilogiport ainsi que l'ancien site de Chertal, juste avant Liège également.

On apprenait la semaine dernière que le marché de travaux pour le pont d'Hermalle a été attribué – on peut s'en réjouir – et que les travaux sont prévus pour la fin de cette année. On apprenait également en début de semaine que le marché de travaux pour le pont de Haccourt n'a pas encore été attribué parce qu'on est toujours en attente du permis. Nous n'avons pas de nouvelles concrètes sur les deux autres ponts que sont Lixhe et Lanaye, même si les travaux sont de moindre ampleur sur Lanaye, étant donné qu'il ne doit pas être relevé.

Le planning a évolué au cours du temps. Il y a toujours une inquiétude au sein de la population par rapport à ces reports répétitifs. Sur le pont de Haccourt, l'annonce des travaux l'année prochaine amène aussi à un impact budgétaire, étant donné que les travaux

devaient être terminés pour juin 2026 pour ne pas perdre les subsides européens pour ce pont.

Quel est le planning actualisé des travaux sur ces quatre ponts ? Pouvez-vous nous confirmer – vous l'avez déjà fait par le passé et je vous en remercie – que, malgré cette situation nouvelle, deux ponts voisins ne seront pas fermés en même temps ? Comment, à l'avenir, améliorer le respect des délais par les différents services du SPW afin justement de pouvoir bénéficier des subsides européens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, merci pour cette question qui, je le sais, vous tient à cœur, et également à tous les habitants de la Basse-Meuse et qui jouxte le canal Albert, ce qui nous permet de faire un peu de géographie.

Si je reprends les quatre ponts sur le canal Albert, partie wallonne qui vient de Liège et qui raccorde non seulement Liège, mais l'ensemble du réseau fluvial wallon au port d'Anvers. C'est évidemment un axe stratégique sur lequel la Wallonie a décidé d'investir, avec l'appui notamment de l'Europe, afin de rehausser les ponts sur le canal Albert. L'objectif est simple : passer de trois niveaux de conteneurs à quatre niveaux de conteneurs. C'est un gain de productivité de 33 %. C'est évidemment un enjeu important.

Si l'on commence la leçon de géographie, on a :

- au sud, Hermalle-sous-Argenteau, où les travaux commenceront le 3 novembre prochain. C'est le premier chantier qui va commencer ;
- plus au nord, le pont d'Haccourt à hauteur de Visée, dont l'objectif est de reporter le début du chantier à fin 2026 ;
- un peu plus au nord, le pont-barrage de Lixhe, où des travaux devraient également commencer d'ici la fin de cette année ;
- le pont de Lanaye, où il n'y a pas de travaux à faire, mais une signalisation à placer pour indiquer quel est le meilleur passage pour les péniches avec quatre niveaux de conteneurs.

Les règles du jeu prévues depuis le début par le SPW MI, d'ailleurs indiquées dans les cahiers des charges des entreprises, c'est que deux ponts contigus ou proches ne peuvent pas être fermés à la circulation simultanément. C'est la raison pour laquelle nous allons commencer par Hermalle-sous-Argenteau. Nous mettons en pause Haccourt, mais nous réalisons Lanaye plus au nord, pour que les travaux ne soient pas concomitants pour deux ponts situés à proximité. C'est important pour toute la mobilité dans la zone de la Basse-Meuse.

Il est important de rajouter qu'il n'y aura pas de fonds européens perdus puisque les moyens budgétaires sont au-delà, malheureusement, des coûts que nous aurons à assumer.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. On a des informations plus précises et plus claires que celles que l'on a eues dans la presse les derniers jours, que ce soient en termes de délais et de planning, mais aussi sur l'explication des subsides qui ne sont pas perdus, qui ne sont pas attribués juste à un pont. L'article de mardi pouvait prêter à confusion.

On peut néanmoins – ce n'est pas faire une chasse à la sorcière, mais c'est dans un but d'amélioration – faire en sorte à l'avenir que les délais soient respectés. Je m'étonne toujours que les délais annoncés en février ne soient pas respectés quelques mois après, alors que des marchés n'avaient pas encore été attribués. Cette question m'interpelle.

Ensuite, Monsieur le Ministre, je vous remercie sincèrement d'avoir réaffirmé l'engagement de ne pas fermer simultanément deux ponts. C'était la crainte des habitants de la Basse-Meuse, vous l'avez entendue. C'est un point important pour la mobilité, la sécurité et l'économie locale.

Enfin, un planning précis le plus rapidement possible est important parce que nos entreprises, nos commerçants ont besoin de visibilité pour s'organiser et préserver leur activité.

**Question d'actualité
de Mme Christine Mauel
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'évolution du marché automobile en
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'évolution du marché automobile en Wallonie ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, selon Traxio, deux tiers des nouvelles immatriculations en Belgique concernaient des véhicules d'occasion. Entre janvier et septembre 2025, c'est une hausse de 1 % par rapport à 2024, plus de 556 000 véhicules ont été immatriculés. En septembre 2025, 64 000 véhicules ont changé de

propriétaires, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à il y a un an.

La majorité reste des moteurs à essence pour 56 %, des moteurs hybrides pour 13 % et des moteurs électriques seulement pour 9 %.

Plusieurs enjeux se posent face à ces chiffres pour la Wallonie. La taxe de mise en circulation et la taxe annuelle de circulation représentent des recettes fiscales importantes pour la Région. Comment ces chiffres ont-ils une influence sur le budget fiscal wallon ? Comment assurer l'équilibre budgétaire par rapport à ces fluctuations ?

Ensuite, la question environnementale et de transition énergétique se pose naturellement face à ces constats. L'électrification semble être de plus en plus lente, ou en tout cas trop lente. Relativement à la structure du parc automobile wallon, cela pose aussi une question par rapport au vieillissement des véhicules et dès lors par rapport à la sécurité routière. Comment observez-vous ces chiffres pour la fiscalité wallonne, la transition énergétique et par rapport à notre politique régionale en termes de vieillissement et de sécurité routière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, merci pour vos très nombreuses questions. Je crains que, dans le format d'une question d'actualité, je ne sois un peu court pour répondre à tous les éléments que vous soulevez. Je n'ai pas également toutes les informations détaillées.

Vous citez des chiffres belges, mais ils doivent être nuancés à la réalité différente des Régions. Pour donner quelques éléments d'ordre de grandeur, aujourd'hui, l'âge moyen des véhicules en Flandre et à Bruxelles est de 10,5 ans et, en Wallonie, c'est 11 ans. Cette situation a tendanciellement évolué depuis 10 ans. Si l'on regarde en 2015, l'âge moyen des véhicules était de huit années, 8,5 années en Flandre et à Bruxelles, et on était à neuf années en Wallonie. C'est une évolution, il y a une transformation, un allongement de la durée de vie des véhicules qui circulent en Belgique. Cette tendance se retrouve dans les trois Régions.

Je rappelle également qu'en ce qui concerne les recettes fiscales, c'est toujours à l'autopsie, c'est-à-dire au moment de dresser les comptes, que l'on peut donner des chiffres qui correspondent à la réalité. Il est difficile de tirer de tendances statistiques à l'échelle belge des implications sur les recettes en Wallonie.

Ce que je peux vous dire, c'est que, globalement, les taxes de circulation rapportent 600 millions d'euros. C'est un ordre de grandeur de masses budgétaires. La taxe de mise en circulation relève à peu près de

160 millions d'euros. Vous savez que la taxe de mise en circulation est aussi un facteur qui inclut l'âge du véhicule. En fonction du type de véhicule, vous avez une réduction de 5 à 10 % quand vous achetez un véhicule et que vous devez le réimmatriculer, il y a une modulation, et il faut voir combien de temps un propriétaire garde son véhicule avant qu'il ne le cède à un autre propriétaire. Ce sont des éléments importants.

Par ailleurs, je rappelle la réforme de la taxe de mise en circulation que nous avons portée ici et qui est en vigueur depuis le 1^{er} juillet, à savoir la masse et également le type de motorisation. Nous aurons davantage d'éléments de réponse au moment du budget.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir reporté ce chiffre à la Wallonie, en tout cas partiellement pour les chiffres dont vous disposez actuellement.

Effectivement, on observera cela au moment du budget. On devra rester attentifs par rapport à l'électrification du parc automobile wallon.

**Question d'actualité
de M. Loris Resinelli
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la volonté de la Province de Hainaut de se
défaire de la gestion du canal du Centre »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Resinelli à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la volonté de la Province de Hainaut de se défaire de la gestion du canal du Centre ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on fait effectivement le tour des canaux aujourd'hui. Je vous emmène sur un canal particulier, puisque c'est un canal historique, classé à l'UNESCO depuis 1998 et qui se situe en région du Centre, c'est le canal du Centre et ses fameux ascenseurs à bateaux.

Ce canal appartient à la Région wallonne et est pour l'instant, d'un point de vue touristique, exploité par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », qui dépend de la Province de Hainaut.

La Province de Hainaut, dans le cadre de son plan d'économie – je rappelle que les économies réalisées au niveau provincial vont permettre à la province de reprendre en charge les zones de secours et d'alléger

aussi les finances communales, ce qui est une bonne chose –, doit arrêter une série de politiques qu'elle menait, en particulier cette politique de gestion touristique du canal du Centre.

Pour que le canal du Centre conserve son classement à l'UNESCO, il faut maintenir une activité qui permet à la fois sa protection, sa conservation, sa mise en valeur et la transmission aux générations futures.

Ma question porte sur la transition concernant l'exploitation touristique de ce canal. C'est à vous que je la pose et pas à la ministre du Tourisme, puisque c'est vous qui êtes compétent en matière d'infrastructures et c'est à votre niveau que le cahier des charges sera lancé pour trouver un nouvel exploitant, pour garantir à ce site une vie touristique pour la prochaine saison 2026. Pour l'avenir, ce site en a besoin. Ce site mériterait d'avoir une gestion touristique encore plus dynamique qui permettrait à beaucoup plus de Wallonnes et de Wallons, mais aussi au niveau international, d'être reconnu et d'être apprécié, tant il le mérite. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, le canal du Centre est un écrin, un bijou patrimonial. Il est reconnu par l'UNESCO depuis une vingtaine d'années. C'est un enjeu important pour la région du Centre. Quel est l'état des lieux ? La propriété du site est partagée entre la Région wallonne, le SPW Mobilité et Infrastructures et la société anonyme Duferco, qui est propriétaire notamment du site de la Cantine des Italiens que vous connaissez bien.

Il y a une vingtaine d'années, la gestion touristique de ce site a été concédée par la Région wallonne et par Duferco à l'ASBL « Voie d'eau du Hainaut », qui est une ASBL paraprovinciale de la Province de Hainaut.

À ce jour, je n'ai pas reçu de notification officielle de la Province de Hainaut signalant qu'elle arrêterait la valorisation touristique du site. Néanmoins, j'ai eu il y a quelques jours un échange avec la députée provinciale en charge du tourisme, qui m'a confirmé l'intention de mettre fin aux activités touristiques de la Province de Hainaut. Nous avons convenu qu'il fallait déterminer à quel moment précis cet arrêt des activités soit fait. Je lui ai demandé également de me le notifier officiellement, de façon à ce que la Région puisse préparer les choses. On n'a pas attendu, puisque ses intentions étaient déjà sur la place publique, de façon à préparer un marché de concession. Il y a 20 ans, il n'y a pas eu d'appel à candidatures. Nous étions sans doute dans des règles européennes différentes.

Aujourd'hui, pour mettre en concession un site public, il faut faire un appel. J'ai donc chargé il y a plusieurs mois le SPW MI de préparer un cahier des

charges pour un appel à concessions pour définir les objectifs de valorisation touristique du canal du Centre. Dès que j'aurai la notification officielle de la décision de la province d'arrêter, nous pourrons lancer la procédure qui permettra l'appel à candidatures et voir s'il y a des personnes et des opérateurs intéressés pour valoriser ce bijou touristique et patrimonial de la belle région du Centre.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je vous rejoins quant au fait d'appeler la Province de Hainaut à officiellement notifier son intention pour que l'on ne perde plus de temps dans ce dossier. Je pense que la saison touristique 2026, c'est quasiment déjà demain, et on ne peut plus se permettre d'attendre trop longtemps pour avoir des nouvelles. Pouvoir relancer cet appel à candidatures c'est indispensable à la fois pour la vitalité touristique du site qui le mérite bien, mais aussi – car c'est très important – les retombées économiques que ce site peut avoir sur notre région du Centre et sur principalement la Ville de La Louvière qui reprend la majorité des berges de ce canal.

Question d'actualité de M. Julien Liradelfo

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le report de charge imposé par le
Gouvernement wallon aux communes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le report de charge imposé par le Gouvernement wallon aux communes ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, les citoyens attendent des politiques qu'ils disent la vérité. Je vais leur dire : vous avez menti. Ce Gouvernement wallon avait promis « pas de nouvelles taxes en Wallonie ». C'est faux, c'est un mensonge. Aujourd'hui, c'est vérifiable. Partout, dans les villes et communes, les taxes et les redevances augmentent, elles explosent. Si je prends le cas de La Louvière, le précompte immobilier, c'est +12 %. On voit que les frais administratifs augmentent également. On voit finalement que la taxe poubelle augmente de 43 %. Je ne vais pas toutes les citer, puisqu'il y en a 63 qui augmentent. Cela représente 380 euros par an par ménage de quatre personnes.

Quand on ne gagne pas 11 000 euros par mois, 380 euros par an, pour un ménage, cela pèse lourd, Monsieur le Ministre.

C'est ce qu'on appelle les « taxes Bouchez », les taxes qui ne devraient pas exister, mais que tout le monde va finalement payer. Quand allez-vous, enfin, arrêter cette rage taxatoire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, vous avez l'art de l'amalgame et des raccourcis trompeurs. La réalité se trouve dans le Code de la démocratie locale depuis moult années : chaque commune doit assurer l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. C'est la réalité.

Aujourd'hui, quel constat ai-je fait quand je suis rentré en fonction ? En Wallonie, une vingtaine de communes qui, d'une façon ou d'une autre, avaient besoin d'un prêt de la Région wallonne pour combler une situation de déficit courant. C'est la réalité. Ces communes n'assumaient pas leurs responsabilités de budget à l'équilibre.

Pire, mon prédécesseur a laissé faire une situation incompréhensible au travers du plan Oxygène. L'objectif du plan Oxygène était de donner un peu de prêts aux communes en contrepartie d'un redressement structurel de leurs finances. Qu'ai-je constaté ? Il n'y avait aucun redressement des finances.

Non seulement la Région wallonne a prêté des montants conséquents en trois ans : ce sont 917 millions d'euros que la Région wallonne a prêtés directement ou avec son intervention. Dans ce cadre, Monsieur le Député, 180 millions d'euros ont déjà été pris en charge par la Région wallonne pour le compte des communes : interventions en capital et interventions en intérêts. C'est la réalité des chiffres, Monsieur le Député.

Venir dire aujourd'hui que la Région wallonne impose indirectement des taxes aux communes, c'est faux. La réalité est déjà dans le Code de la démocratie locale depuis longtemps. Ce qui n'était pas normal, c'est que les trains déraillaient depuis des années et que l'on n'y ait pas apporté de solution structurelle.

(Applaudissements)

C'est ce à quoi le Gouvernement actuel s'attelle, notamment en faisant monter en puissance la reprise du financement des zones de secours par les provinces dans le cadre de leur mission de supracommunalité.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, la réalité que vivent aujourd'hui les citoyens, ce sont des

taxes qui augmentent. Au mensonge, vous ajoutez l'hypocrisie.

En effet, vous savez très bien que votre Gouvernement met la pression sur les communes et les oblige à imposer de nouvelles taxes, à en créer de nouvelles et à augmenter toutes les redevances. C'est ce qui se passe aujourd'hui dans les communes. Dans les faits, vous sous-traitez l'austérité, vous sous-traitez la rage taxatoire. Finalement, vous allez chercher l'argent directement dans les poches des citoyens.

On a le Gouvernement fédéral qui s'attaque aux pensions, qui s'attaque aux salaires, qui bloque les primes de nuit, et on a le Gouvernement wallon qui continue d'aller chercher l'argent dans la poche des citoyens. On ne vous laissera pas faire.

**Question d'actualité
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « l'impact de la limitation des droits au
chômage sur les politiques d'insertion à l'emploi
des CPAS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la limitation des droits au chômage sur les politiques d'insertion à l'emploi des CPAS ».

Je vous informe que M. le Ministre-Président Dolimont répondra en lieu et place de M. le Ministre Jeholet, excusé.

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la réforme fédérale sur les droits aux allocations de chômage aura un impact très important. Cet impact sera également manifeste auprès des articles 60 et 61 qui permettent aux demandeurs d'emploi d'avoir accès à un parcours de formation.

Chaque année, des milliers de personnes bénéficient de ces articles 60 et 61. Il s'agit souvent de personnes très éloignées de l'emploi. Cela leur permet d'avoir un chemin vers l'emploi.

Le Gouvernement wallon a annoncé que ce délai – qui était, à l'époque, de deux ans – allait être calqué sur celui du retour aux allocations de chômage. En conséquence, ce dernier va être divisé pour revenir à un an.

Monsieur le Ministre-Président, pensez-vous que le dispositif puisse être efficace en voyant son délai divisé par deux ?

Avez-vous déjà envisagé les impacts de cette mesure ? Envisagez-vous d'étendre ces contrats à une durée un peu plus longue pour ne pas casser des parcours ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, le dispositif articles 60 et 61, en tant qu'outil d'insertion socioprofessionnelle à part entière pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, doit être reconfiguré en tenant compte de la limitation des allocations de chômage dans le temps.

Des groupes de travail sont en cours entre la ministre de l'Intégration sociale et ses homologues dans les différentes entités fédérées afin de baliser l'impact de la réforme fédérale sur la durée des allocations de chômage.

C'est pour cela que le ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, a soumis en première lecture, en juillet dernier, un avant-projet de décret visant à renforcer l'articulation entre le FOREm et les CPAS afin d'assurer un accompagnement continu et coordonné des personnes concernées.

Un des objectifs de cette réforme est de préparer activement, entre le FOREm et les CPAS, la suite du parcours avant la fin du contrat articles 60 et 61 pour favoriser la remise au travail rapide et durable.

Dans le cadre de cet avant-projet de décret, il sera également question de responsabiliser les acteurs de l'insertion et les employeurs pour offrir un parcours intégré non limité à la durée d'un contrat articles 60 et 61.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Ma réponse est adressée à M. Jeholet.

Après la casse annoncée dans tout le paysage de la formation, que ce soit au niveau des CISP, des MIRE et des ALE, on va maintenant casser un dispositif articles 60 et 61 qui fonctionne très bien.

Concernant les personnes bénéficiant de l'article 60, 50 % d'entre elles sont remises à l'emploi. Pour ce qui est des personnes bénéficiant de l'article 61, ce chiffre monte à 80 %. Vous voulez de l'efficacité ? Voilà de l'efficacité !

Je ne peux que me demander si ce n'est pas de manière idéologique que vous voulez, encore une fois, casser un dispositif tel que celui-là. Décidément, ici, en Région wallonne, on n'aura bientôt plus un ministre de l'Emploi, mais un ministre de la casse sociale, un ministre de la précarité et un ministre du nivellement par le bas. Je le regrette amèrement, croyez-le bien.

**Question d'actualité
de M. Julien Liradelfo
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « la situation au sein du groupe IKEA »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation au sein du groupe IKEA ».

Je vous rappelle que M. le Ministre-Président Dolimont répondra en lieu et place de M. le Ministre Jeholet, excusé.

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais d'abord adresser toute ma solidarité aux travailleuses et aux travailleurs d'IKEA, qui sont maintenant en grève depuis plus d'une semaine.

J'ai eu l'occasion de passer plusieurs fois en visite de solidarité sur le piquet. J'ai rencontré d'anciens collègues, puisque j'ai travaillé près d'un an chez IKEA en logistique. Ils m'ont rendu des témoignages assez interpellants sur les conditions de travail.

Ils sont en grève parce que, aujourd'hui, ils ne tiennent plus. Les conditions sont extrêmement compliquées. Il y a un réel manque d'effectifs. Certains secteurs, certains départements comptent 14 malades, et la direction ne se pose aucune question.

On voit que non seulement il y a un manque d'effectifs, mais il n'y a aucune écoute et il n'y a aucun renfort. La surcharge de travail augmente également et, aujourd'hui, la direction ne propose rien, ou en tout cas rien d'acceptable.

On a aussi des cas comme des non-remplacements de départs à la pension. On a des départements où les travailleurs doivent faire deux fois plus qu'avant, avec deux fois moins de personnel.

Comme vous le constatez, on a une situation qui devient intenable pour ces travailleuses et ces travailleurs. C'est la raison pour laquelle il y a eu un élan de solidarité avec d'autres magasins qui ont suivi également. Je parle de Mons, de Wilrijk, de Gand, de

Zaventem, par exemple, Anderlecht également. Une réunion de concertation a lieu aujourd'hui.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris contact avec la direction ? Avez-vous pris contact avec les organisations syndicales ? Qu'allez-vous mettre en place ? Qu'allez-vous faire pour soutenir les travailleurs dans leurs revendications qui sont légitimes ? Ils ne demandent qu'une chose, c'est d'avoir les bras suffisants pour pouvoir travailler.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, ces derniers jours, plusieurs mouvements de grève se sont tenus au sein des magasins IKEA, notamment ceux d'Anderlecht, de Hognoul, de Zaventem et de Gand. Les délégations syndicales font valoir la dégradation des conditions de travail, notamment d'une charge de travail excessive et d'un manque d'effectifs.

Vous l'aurez donc compris, il s'agit principalement d'une problématique interne à l'entreprise dans laquelle le Gouvernement wallon n'entend pas s'immiscer, d'autant plus s'agissant de problématiques propres au contenu du contrat de travail et des conditions de travail. Cette matière reste la prérogative de l'échelon fédéral. Cependant, nous conservons un œil attentif à ces situations, notamment aux employés d'IKEA qui y travaillent quotidiennement.

Dans un contexte lié à une compétition entre enseignes, l'agilité et l'innovation peuvent être des leviers essentiels pour surmonter les défis actuels. Le commerce de détail doit donc se réinventer pour être en mesure de répondre aux exigences d'un environnement en perpétuelle évolution, mais ceci doit rester dans la pleine ligne d'un respect du dialogue social et du bien-être des travailleurs en place.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, je dois vous dire que, pour être passé plusieurs fois voir mes anciens collègues d'IKEA, le problème est profond. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'élargit sur plusieurs sites.

Vous avez parlé de contrat de travail. C'est un modèle où il y a des contrats de travail de huit heures en CDD, de 20 heures en CDD, de 25 heures en CDD. Ce sont des contrats renouvelables, mais avec ces contrats on ne sait pas assumer la charge de travail. Or, c'est ce qu'ils demandent : plus de renforts, plus d'effectifs. Cela pose la question de quels emplois en Wallonie nous voulons. Quels emplois, quels types d'emplois ?

On parle d'un groupe comme IKEA qui a fait 80 millions d'euros de bénéfices en 2024 pour la

Belgique. On parle d'un groupe qui fait 2,3 milliards d'euros de bénéfice au niveau mondial. Tout ce que l'on demande, ce sont des moyens supplémentaires et, avec des bénéfices pareils, on n'est pas capable de fournir des travailleurs pour assumer le job.

Finalement, ces travailleurs sont dehors, pas parce qu'il fait beau – d'ailleurs, il fait mauvais –, ils sont dehors parce qu'ils veulent des effectifs pour pouvoir faire leur boulot correctement.

Question d'actualité
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conséquences des contaminations aux
PFAS sur la couverture en assurance des
distributeurs d'eau wallons »

Question d'actualité
de M. Bruno Lefèbvre
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les risques d'impossibilité d'assurance
pour les distributeurs d'eau face aux risques de
pollution aux PFAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Mockel, sur « les conséquences des contaminations aux PFAS sur la couverture en assurance des distributeurs d'eau wallons » ;
- M. Lefèbvre, sur « les risques d'impossibilité d'assurance pour les distributeurs d'eau face aux risques de pollution aux PFAS ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les distributeurs d'eau belges qui se sont regroupés, et notamment Aquawal, ont fait part de leurs inquiétudes au ministre responsable quant à la crainte d'un risque financier important. Ils craignent que les assureurs ne prennent plus en compte les coûts civils des pollutions aux PFAS. Il est inadmissible qu'ils se retrouvent dans cette situation parce qu'ils n'y sont pour rien. Ce n'est pas une situation théorique parce qu'apparemment de premiers assureurs ont déjà adressé des courriers à certains distributeurs.

On est face à une situation où le pollueur n'est pas considéré comme responsable. Pourtant, eux subissent ce risque financier, mais cela ne s'arrête pas là, puisqu'il

s'agit d'un risque financier important. Il y a également le risque que la facture des citoyens soit impactée.

Encore hier, en commission, on s'est demandé comment faire en sorte que tout le monde en Wallonie puisse payer sa facture d'eau. On a constaté des progrès ces dernières années, mais maintenant cela va repartir dans l'autre sens. C'est un élément inadmissible.

Comment analysez-vous la situation ? Vous avez certainement d'autres informations.

Quelles actions envisagez-vous ? C'est important et urgent.

Quand va-t-on enfin passer à l'interdiction des PFAS ? Comment allez-vous vous y prendre ? Comment et quand appliquer le principe du pollueur-payeur dans ce cas-ci ?

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je remercie mon collègue d'avoir déjà exprimé une partie de mon ressenti.

Monsieur le Ministre, les distributeurs d'eau tirent la sonnette d'alarme puisque les assureurs les ont informés qu'ils allaient bientôt retirer de leur couverture d'assurance les risques liés à la contamination aux PFAS. C'est inadmissible, puisque nos distributeurs d'eau ont déjà pris des mesures conséquentes et qui coûtent de l'argent pour traiter les pollutions aux PFAS : des filtres et toute une série d'investissements assez importants qui finalement aujourd'hui sont payés par les consommateurs.

Demain, si ces risques de non-assurance étaient avérés, ce serait à nouveau le consommateur qui trinquerait et qui devrait payer les éventuels problèmes causés par la pollution aux PFAS. C'est quelque chose pour lequel on doit absolument réagir.

Quelles mesures allez-vous prendre pour faire en sorte que les assureurs assument leurs missions d'assureur et pour que cela ne retombe pas encore sur la tête du citoyen ?

Surtout, dans quelle mesure allez-vous pouvoir appliquer le principe du pollueur-payeur ? Ce sont les producteurs de PFAS qui doivent payer la facture et pas le citoyen – c'est toujours, comme on dit chez nous, *les ptits k'on spotche*.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Messieurs les Députés, j'ai reçu copie de la lettre envoyée par Belgaqua, la Fédération des

distributeurs en Belgique, adressée aux ministres de la Transition environnementale et de l'Économie, le ministre Crucke et le ministre Clarinval. Cette lettre met en avant les dangers que les assurances en responsabilité civile ne prendraient pas en charge les dommages liés aux conséquences des PFAS au sens large. C'est tout à fait questionnant.

On a néanmoins interrogé les distributeurs wallons, qui comprennent la démarche, mais qui nous disent ne pas être confrontés pour l'instant à cela de la part de leurs assureurs.

Je voudrais vous expliquer ce qui se passe au niveau fédéral : un groupe de travail va se mettre en place pour l'automne – c'est ce qui est prévu –, coordonné par le SPF Santé publique. Le but est de mettre en place, pas le fonds PFAS, mais les mécanismes de financement des conséquences des PFAS sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan environnemental. Au niveau de la Région wallonne aussi, nous sommes toujours dans les recherches des pollueurs dans les zones à forte concentration en PFAS. Cela prend du temps.

Les administrations sont sur le coup depuis de longs mois. L'objectif est d'identifier les pollueurs et, une fois qu'on aura l'information, on mettra en place la stratégie du pollueur-payeur. J'en suis tout à fait convaincu. Toutefois, je vous rappelle aussi qu'il y a des instructions judiciaires en cours pour l'instant dans toutes ces zones, et l'on doit attendre que les choses avancent.

Je voudrais aussi expliquer que je ne n'accepterai pas non plus cette double peine. Quelle est-elle ? C'est d'être confronté à des concentrations de PFAS, et que les pouvoirs publics doivent prendre en charge les coûts de santé et les coûts environnementaux liés à ces concentrations énormes.

C'est tout à fait inacceptable, d'autant plus qu'il y aurait une augmentation du prix de l'eau et des prix des soins de santé liés à ces conséquences. C'est la ligne rouge que l'on ne peut pas franchir. Je mettrai tout en place, bien sûr, pour que ce ne soit pas le cas.

On va avancer dans cette dimension du pollueur-payeur. Cela prend du temps, mais on va y arriver petit à petit.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on est d'accord sur le fond avec ce que vous venez de dire. Il est inadmissible que le privé garde les profits et que le coût soit pour le public et la population.

Vous avez abordé la mise en place d'un mécanisme de financement, et j'espère que ce financement se fera exclusivement par les gens qui sont susceptibles d'être responsables de ces pollutions. Je crois que cela doit être très clair. Je vous remercie pour les infos.

Par contre, on va suivre cela de très près parce que je disais que sur le fond, on est d'accord, mais on verra bien comment, sur la forme, cela va se réaliser parce qu'il faut vraiment y aller urgemment et de manière conséquente.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous nous avez fournis.

Je suis ravi de voir que nous sommes sur la même longueur d'onde dans la manière de gérer ce problème, puisque c'est évidemment extrêmement important que ce soient les producteurs de PFAS qui paient la facture et pas le citoyen. Je pense que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises les difficultés liées à cette contamination du PFAS. Le citoyen a déjà suffisamment payé. Maintenant, c'est aux pollueurs à payer.

**Question d'actualité
de M. Olivier Maroy
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'avenir du recyclage de plastique en
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du recyclage de plastique en Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, la filière du recyclage du plastique traverse aujourd'hui une crise très préoccupante. Nos entreprises ne parviennent plus à rivaliser avec la concurrence du plastique recyclé importé d'Asie, qui est actuellement meilleur marché. Il y a également une autre concurrence, celle du plastique neuf, qui est devenu plus compétitif avec la baisse des prix du pétrole.

Cette situation fragilise évidemment un maillon essentiel de notre économie circulaire, dans laquelle la Wallonie a beaucoup investi ces dernières années. Je me souviens de l'appel à projets lancé par le Gouvernement Borsus à l'initiative du ministre Jeholet. Cet appel à projets avait débouché sur la création de plusieurs usines de recyclage chez nous en Wallonie. Filao à Couillet et Mopet à Neufchâteau sont des usines qui recyclent des bouteilles PET qui sont collectées grâce au fameux sac P+MC, le fameux sac bleu qui connaît un grand, grand succès. Rappelons que les Wallons sont les champions du tri et du recyclage.

La filière du recyclage traverse des moments difficiles alors que c'est un acteur essentiel dans la réduction de nos déchets et dans la réutilisation des ressources. Il y a quelques usines, Monsieur le Ministre, qui ont déjà fermé leurs portes, paraît-il, en Europe. Chez nous, on n'en est pas encore là, mais le secteur tire la sonnette d'alarme.

Comment le Gouvernement wallon entend-il soutenir la filière du recyclage chez nous en Wallonie, qui est inquiète ? D'autre part, dans ce contexte, comment la Wallonie entend-elle atteindre ses objectifs en matière environnementale, toujours dans le respect d'une politique durable et réaliste ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je m'associe au diagnostic de la fédération Denuo sur cette crise structurelle belge et étrangère de la filière de recyclage du plastique.

Vous l'avez rappelé, la cause est clairement le mécanisme du libre marché qui fait en sorte qu'il y a toute une série d'arrivées sur notre territoire de plastiques recyclés à moindres coûts, qui sont nettement moins chers que les plastiques que l'on recycle ici. C'est une chose. Vous avez mis aussi en avant les cours du pétrole, c'est la réalité. Ce n'est pas nous qui les fixons. Cela fixe le prix du plastique vierge. Le plastique vierge est moins cher que le plastique recyclé. On est dans une situation de crise de nos sociétés locales de recyclage de plastique. Notre réalité était telle.

Je n'ai pas toutes les réponses. En deux minutes, il est impossible pour moi de toutes les fournir. Il est vrai que c'est une situation préoccupante.

La solution n'est pas régionale, elle est interrégionale. La législation sur le plastique dépend en effet de traités entre les Régions au niveau fédéral et européen.

Au niveau européen, justement, on a malheureusement constaté que le traité plastiques et microplastiques n'avait pas abouti en août dernier. Au niveau européen et international, il n'y a donc pas la volonté d'avancer rapidement sur ce sujet.

À notre niveau, néanmoins – c'est notre priorité –, on doit aider cette filière. Je n'ai pas de mécanisme à vous proposer actuellement, mais cela restera une priorité du Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je comprends qu'il s'agit d'une problématique complexe pour laquelle nous n'avons pas de baguette magique. Les solutions devront

être multifactorielles et venir de différents niveaux de pouvoir.

Au niveau du plastique, on marche à nouveau sur la tête. On importe du plastique recyclé depuis l'autre côté du globe, alors que le gisement existe chez nous et que les citoyens jouent leur rôle. Je le rappelle, on a un excellent taux de collecte, avec ces bouteilles PET. Ce taux est même nettement supérieur à celui de mise dans des pays voisins qui ont instauré une consigne – qui est une sorte de mantra pour certains.

On doit agir sur plusieurs fronts et multiplier les débouchés pour notre plastique recyclé. Du côté européen, il importe d'imposer un taux de plastique recyclé dans les nouvelles bouteilles, par exemple.

La priorité, c'est maintenant que le Gouvernement wallon soit à l'écoute du secteur. On a beaucoup investi – aussi des moyens publics, grâce à l'action des différents gouvernements –, il ne faudrait donc pas que tout cela parte en sucette.

**Question d'actualité
de Mme Valérie Bluge
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le développement de maisons pirates »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le développement de maisons pirates ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, la semaine passée, j'ai été bouleversée par un reportage que j'ai vu à la RTBF sur les maisons d'accueil en Wallonie et à Bruxelles. Il s'agit de maisons d'accueil qui sont des maisons pirates.

Elles accueillent des personnes extrêmement vulnérables, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou de personnes en situation de détresse psychologique, et ce, dans des conditions dégradantes et compliquées qui posent des questions de sécurité pour elles et leurs familles. C'est un réel problème qui m'a bouleversée. Par rapport à ces maisons pirates, combien en existe-t-il en Wallonie aujourd'hui ? Quelle est l'évolution de ce nombre ?

Vos services disposent-ils de moyens de contrôle ? Ce sont des maisons pirates, elles ne sont pas agréées, mais disposez-vous d'un moyen de les détecter voire de les faire fermer ?

Enfin, cet été, vous avez présenté une réforme pour les hébergements collectifs. Où en est cette réforme et comment avance-t-elle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, merci pour cette question qui met en avant la problématique des hébergements collectifs à la croisée des secteurs.

Ce sont des hébergements situés dans des zones grises sur le plan juridique. On les appelle les maisons pirates ou les SHNA.

Il est très difficile de les dénombrer en Wallonie parce qu'il n'y a pas d'obligation de déclaration de ces maisons. Le décret antérieur que l'on veut changer – je vais y revenir – n'oblige pas les maisons à se déclarer.

J'ai demandé les chiffres à l'administration. Pour l'instant, 16 SHNA ont été identifiées. Ce sont des structures d'hébergement pour personnes en difficulté prolongée. On compte six structures qui sont non reconnues, trois structures qui sont en cours d'instruction et 12 structures qui n'ont pas rempli leur dossier administratif.

Vous me demandez s'il existe un mécanisme de contrôle. Oui, l'AViQ peut contrôler, mais il est parfois compliqué d'avoir accès à ces structures. Il fait néanmoins partie des mandats de l'AViQ que de pouvoir les contrôler.

Un avant-projet a été proposé en première lecture au Gouvernement en juillet dernier. Cet avant-projet attend l'approbation de l'Autorité de protection des données, de l'Union des villes et communes de Wallonie et de la Fédération des CPAS. Quoiqu'il en soit, ce sera une avancée parce que cet avant-projet de décret veut obliger les structures à se déclarer. Pour l'instant, elles n'y sont pas obligées ; c'est pour cela que l'on est dans le flou.

On pense potentiellement que la Wallonie compte une cinquantaine de structures pirates. On veut aussi qu'il y ait un renouvellement tous les 10 ans de leur accord de fonctionner.

On l'a bien vu dans l'actualité : la complexité pour les pouvoirs locaux est d'avoir accès à ces structures et de pouvoir les fermer si la sécurité des résidents est mise en danger. Ce décret veut permettre aux pouvoirs locaux d'avoir une autonomie beaucoup plus importante pour pénétrer dans ces structures, les contrôler et, si c'est nécessaire, les fermer.

L'objectif est qu'il y ait de moins en moins de structures illégales en Wallonie et que tout cela rentre dans un cadre structurel et financier.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, la situation des maisons pirates – les SHNA ou autres appellations – est préoccupante.

Ces structures accueillent des personnes particulièrement vulnérables sans agrément, sans encadrement suffisant et dans des conditions indignes. On ne peut pas tolérer que des acteurs profitent de la vulnérabilité des personnes et de la détresse humaine pour, par ailleurs, s'enrichir parce que les personnes paient pour accéder à ces structures.

Le Gouvernement a reconnu l'urgence de la situation. Un cadastre des structures est en cours via l'AViQ et via vos services, avec des moyens d'inspection.

Maintenant, le véritable enjeu est ce cadre légal qui est déjà passé en première lecture. Une réforme structurelle est annoncée. Il faut un cadre clair et unique, avec des moyens qui permettent la sécurité des résidents, les contrôles et, le cas échéant, des fermetures. On doit aller au bout de la réforme.

Je vous soutiendrai à ce sujet parce que derrière chaque maison pirate se cachent des vies fragiles et invisibilisées. C'est notre responsabilité collective d'agir.

Question d'actualité de Mme Alice Bernard

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la menace sur les allocations familiales
pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la menace sur les allocations familiales pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, votre parti et vous-même avez plusieurs fois dit dans la presse que les allocations familiales constituent une ligne rouge à vos yeux.

Pourtant, aujourd'hui, vous allez les conditionner. Jusqu'à présent, tous les jeunes de 18 à 21 ans ont eu droit automatiquement aux allocations familiales, sauf ceux qui ont un travail avec un certain revenu. Maintenant, vous voulez mettre des nouvelles

conditions et accorder les allocations seulement à ceux qui sont en formation.

Cela inquiète fortement la Ligue des familles, qui estime que c'est un durcissement de l'accès à ce droit fondamental. La Ligue des familles a raison, car vos nouvelles mesures et vos nouvelles conditions vont supprimer les allocations familiales pour des milliers de jeunes. La période de 18 à 21 ans est un moment où ils sont en recherche d'orientation. Citons plusieurs exemples :

- les jeunes en décrochage scolaire ;
- les jeunes qui ne pourront pas terminer leur formation parce que la septième qualification n'existe plus ;
- les jeunes qui partent quelques mois à l'étranger ;
- les jeunes en parcours d'insertion ;
- les jeunes dont un nombre grandissant souffre de problèmes de santé mentale.

Monsieur le Ministre, enlever les allocations à tous ces jeunes ne va pas les aider. Au contraire, cela va augmenter leurs difficultés de se projeter dans un avenir professionnel. Vous avez parlé de ligne rouge. Pour moi, cela signifie : « On ne va pas toucher aux allocations familiales ». Allez-vous revenir sur votre projet de conditionner les allocations familiales et les maintenir pour tous ces jeunes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je voudrais simplement vous rappeler ce qui est dans la Déclaration de politique régionale : il s'agit d'une optimisation et d'une simplification des allocations familiales. L'optimisation signifie le droit conditionné ; pour les 18-25 ans, ce droit aux allocations familiales sera lié au fait que le jeune soit dans l'enseignement, suive une formation ou soit dans une recherche d'emploi, dans un travail initiatique pour trouver de l'emploi. Cela concerne quand même une grande quantité de jeunes. Je vous rassure : tout cela vise à stimuler les jeunes et à lutter contre la précarité et la pauvreté de certaines tranches de la population. C'est une chose.

Il est, en outre, important de mieux maîtriser le flux – on travaille avec l'ARES et la ministre Degryse en Fédération Wallonie-Bruxelles – des inscriptions dans l'enseignement et dans l'enseignement supérieur. C'est très important pour nous aider à ce droit conditionné, optimisé ou simplifié. C'est une simplification administrative de ce droit pour celles et ceux qui suivent des études.

L'autre chose que nous voulons faire, c'est relever le premier plafond de revenu pour le supplément aux familles monoparentales. L'objectif est d'augmenter les allocations pour les familles monoparentales les plus

précaires. C'est une volonté du Gouvernement d'avoir une vision cible sur ces familles particulières et, ce faisant, de lutter contre la précarité infantile.

La troisième mesure renvoie à la mutualisation des applications de paiement des caisses d'allocations familiales, ce qui nous permettra d'optimiser ou de simplifier – on est dans la simplification administrative – le fonctionnement de ces allocations familiales.

Madame la Députée, le Gouvernement wallon est très clair : c'est de l'optimisation, c'est de la simplification, mais on ne touche pas aux allocations familiales pour l'ensemble de la population.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la confirmation que vous venez d'apporter. Vous pouvez appeler cela « optimiser », vous pouvez appeler cela « simplifier », mais le résultat sera là : vous allez toucher aux allocations familiales. Il y a des jeunes, dont j'ai parlé, qui vont perdre leurs allocations familiales. C'est inacceptable.

Le Gouvernement fédéral s'en prend aux pensions des travailleurs, s'en prend aux travailleurs malades de longue durée, s'en prend aux travailleurs sans emploi. Maintenant, votre Gouvernement MR-Engagés s'en prend aux enfants des travailleurs. Cela ne peut pas passer pour nous. On était nombreux avec les organisations syndicales et le monde associatif, il y a 15 jours, dans les rues de Namur. On sera encore plus nombreux le mardi 14 octobre, à Bruxelles, contre tous ces gouvernements de casse sociale.

**Question d'actualité
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les résultats funestes de l'absence de
politique foncière agricole »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats funestes de l'absence de politique foncière agricole ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le 1^{er} octobre de cette année, la FUGEA, que vous connaissez bien, publiait un post vibrant. Vibrant parce que c'était la fermeture de la Blanche Ferme à Lessines. Il s'agissait d'une ferme exemplaire, qui avait su allier exploitation agricole, protection de l'environnement et diversification, puisque cette ferme avait un magasin à la ferme.

Les causes de cette cessation d'activité, Madame la Ministre, résident dans le fait que la plus grande partie des terres ont été reprises par le propriétaire, qui souhaite – c'est son droit – les mettre aux mains d'une société de gestion. Nous y voilà. Demain, que trouvera-t-on dans ces belles prairies ? Du maïs ou, pire, des pommes de terre avec son lot de pesticides.

C'est un projet de vie qui s'écroule complètement pour un jeune agriculteur. Une fois de plus, les grands perdants sont la biodiversité et l'environnement.

Madame la Ministre, ce funeste – il n'y a pas d'autre mot – exemple illustre l'impérieuse nécessité de mettre en place une véritable politique foncière agricole. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas vous, ce n'est pas votre prédécesseur, cela a toujours été le cas. On en discutait avec votre prédécesseur sous l'ancienne législature.

Madame la Ministre, avez-vous la volonté de mettre en place une politique foncière agricole ? Je l'espère, non pas pour moi, mais pour l'ensemble des agriculteurs et des agricultrices. Dans l'affirmative, quand va-t-elle être mise en place et avec quels moyens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je sais que vous suivez de près ce dossier au sein de ma Commission et, comme vous le savez, dès mon entrée en fonction, j'ai pris à bras-le-corps ce grand dossier. C'est triste de voir une exploitation agricole familiale cesser, c'est triste de ne pas voir une transmission se réaliser alors qu'il y a un jeune motivé.

Dans ce cas précis, il n'était pas sous bail à ferme parce que le propriétaire le refusait. Il était locataire, mais sous un système de contrat d'entreprise, ce qui n'offre pas de stabilité pour le secteur agricole. C'est d'ailleurs pour cela que le bail à ferme a été mis en place. C'est pour la stabilité du secteur.

Plus globalement, les terres agricoles, c'est un élément fondamental de l'activité agricole et c'est indispensable à notre sécurité alimentaire. Le renouvellement des générations est un enjeu critique.

Aujourd'hui, 50 % des agriculteurs ont plus de 55 ans et plus ou moins 20 % d'entre eux seulement ont un successeur connu. C'est pourquoi, comme vous le savez, dès que j'ai commencé mon mandat, j'ai entrepris un grand travail de fond et de rencontres avec les différents experts et acteurs du secteur pour étudier toutes les pistes d'actions, y compris juridiques.

C'est pourquoi, en outre, d'ici la fin de ce mois, je présenterai une note au Gouvernement wallon où je vais faire un état des lieux des différents facteurs qui augmentent la pression foncière et mes différentes orientations sur base de ce grand travail de consultation.

À la suite de cette note du Gouvernement wallon, les groupes de travail avec les syndicats pourront commencer pour, au sein des orientations, rédiger les mesures précises avec les différents seuils, les différentes modalités les plus adaptées au terrain.

La finalité de tout cela est d'augmenter la facilité à accéder à la terre, car, aujourd'hui, c'est compliqué, améliorer le renouvellement des générations et surtout ne plus conduire à la situation que vous avez décrite aujourd'hui et qui nous touche tous.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, merci pour les éléments de réponse apportés. La problématique n'est pas neuve. On évoque la problématique des sociétés de gestion tous les 15 jours dans votre Commission. Il en va de même pour le renouvellement des baux à ferme.

Vous évoquez ici que c'était un contrat d'entreprise ; qu'il n'y avait pas de bail, mais le cas que j'ai cité ici, c'est parce que l'on doit s'appuyer sur un article, mais des situations comme celle-là, il en existe tous les mois dans notre Région wallonne.

Quant au renouvellement, vous avez parlé de la moyenne d'âge : 55 ans, dont 20 % seulement ont un successeur.

Je peux vous dire, Madame la Ministre – et vous le savez, parce que vous visitez aussi des fermes –, que quand je vais visiter une ferme, je tombe sur des fermiers et des agriculteurs qui refusent que leurs enfants reprennent la ferme. On en est là !

Il est maintenant très important et très urgent – j'ai noté que, fin du mois, vous alliez présenter une note au Gouvernement – que l'on avance sur cette problématique de bail à ferme, parce qu'elle est courante en Région wallonne.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Proposition de décret
modifiant l'article 43/37 du Code wallon de
l'action sociale et de la santé et l'article 19 du
décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au
paiement des prestations familiales en vue de
garantir le mécanisme d'indexation des
prestations sociales wallonnes dès le premier
mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot,
déposée par Mmes Roberty, Morreale,
Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel
(Doc. 293 (2024-2025) N° 1 à 4)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 43/37 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et l'article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d'indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel (Doc. 293 (2024-2025) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Dejardin sous le n° 293 (2024-2025) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis plusieurs semaines, le Gouvernement wallon se retranche derrière une décision prise par le Gouvernement fédéral adopté dans la loi-programme du 18 juillet 2025 pour justifier son propre choix de reporter de deux mois l'indexation des prestations sociales chez nous, en Wallonie.

On parle ici des allocations familiales, de l'aide aux personnes âgées en situation de handicap, en perte d'autonomie. Pourtant, comme l'a confirmé explicitement le Conseil d'État dans l'avis rendu sur la proposition de décret que nous examinons ce jour, il ressort que la Région wallonne est totalement compétente pour fixer l'indexation de ces prestations sociales.

Monsieur le Ministre, il va falloir arrêter de dire « Le Fédéral nous impose ». Cette fois-ci, personne ne nous impose rien. Vous n'avez plus aucune excuse pour tromper les familles, pour tromper les personnes âgées en perte d'autonomie. C'est votre Gouvernement qui

choisit aujourd'hui. C'est vous qui décidez, en connaissance de cause, de ne prendre aucune mesure au niveau wallon, aucun cadre décretaal afin que la Wallonie se saisisse pleinement d'une compétence qui est sienne, qu'elle peut exercer en matière de calcul des allocations et de leur indexation.

C'est votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, qui choisit de réaliser une économie de 10,5 millions d'euros sur le dos des gens. C'est votre Gouvernement qui choisit de ne pas se battre pour soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Aujourd'hui, c'est l'heure d'assumer vos choix politiques, tant au niveau fédéral que chez nous en Wallonie.

Il n'y a pas si longtemps, dans leur programme électoral, les Engagés promettaient de porter les allocations familiales à 300 euros par enfant, sans autre condition pour tous les enfants, et ce, peu importe le rang dans la fratrie. Pourtant, malgré ces promesses, c'est un autre discours que nous entendons aujourd'hui au Parlement. Ce discours prépare – on le sait, on l'a compris – les esprits à de nouvelles coupes sociales.

Notre collègue des Engagés, Mme Fafchamps, ne nous avait d'ailleurs pas rassurés à l'époque, quand nous avons déjà entamé cette discussion, où elle évoquait sans tabou l'idée d'un saut d'index en 2026 pour boucler le budget wallon.

Dans le même temps, d'autres voix au sein de votre parti s'élevaient pour dire le contraire et laissaient même espérer un sursaut de cohérence et de solidarité. M. Crucke disait que « s'attaquer aux allocations familiales, c'est une solution à deux balles » ; M. Desquesnes disait que « les allocations familiales sont un moyen utile pour lutter contre la pauvreté infantile » ; M. Bastin disait aussi qu'« on a plutôt intérêt à se montrer rassurant sur la pérennité de notre système. On ne va pas commencer à s'immiscer dans la vie des gens en leur disant jusqu'à combien d'enfants ils seront subventionnés ».

Monsieur le Ministre, vous dites que « l'allocation familiale est le fondement d'une société solidaire ». On est bien d'accord, c'est un des fondements de la lutte contre la pauvreté infantile en Wallonie. Ce n'est pas envisageable d'y toucher.

Jusqu'il y a quelques semaines, nous pensions que vous meniez un combat en interne, au sein des Engagés, de votre Gouvernement et de votre majorité. Depuis le 23 septembre, malheureusement, on a eu confirmation que vous alliez laisser faire. Nous savons à présent que la ligne rouge fixée par votre parti est une petite ligne en pointillé, qui s'efface dès que le MR hausse le ton.

Je voudrais rappeler, chers collègues, que ce report de l'indexation de deux mois de l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie et des allocations familiales

aura un impact très concret sur le pouvoir d'achat de tout le monde : 910 000 enfants et autant de familles concernées par ce saut d'indexation. C'est énorme.

En juin, lors d'une commission, Mme Fafchamps a dit du report d'indexation : « Je sais que vous allez me dire que c'est toujours trop, mais cela ne représente que quelques euros par famille alors que cela représente des dizaines de millions d'euros – oui, 10,5 millions – pour toute la Wallonie. Si l'on ne fait pas des efforts collectifs, on ne saura plus protéger nos enfants ». C'est elle aussi qui a évoqué l'idée d'un saut d'index en 2026 pour boucler le budget wallon.

À eux seuls, ces propos démontrent que rogner aujourd'hui le pouvoir d'achat des familles afin d'équilibrer notre budget wallon n'est plus un tabou. Dont acte. C'est vrai pour Mme Fafchamps, mais c'est vrai aussi pour nous toutes et tous ici, députés. Pour nous, cela ne représente pas grand-chose, mais pour plus de 514 000 familles, c'est énorme.

Ce n'est pas le Parti socialiste qui le dit. Au sujet des allocations familiales, la Ligue des familles s'est également exprimée à de nombreuses reprises. Elle a même tiré la sonnette d'alarme. Elle a rappelé combien les familles doivent faire face à des dépenses importantes pour élever leurs enfants. Le délégué aux droits des enfants ne disait rien d'autre.

Voici quelques chiffres importants à entendre. Dans le baromètre publié en 2024, la Ligue des familles rappelait que :

- 41 % des parents ont des difficultés face au coût des voyages scolaires ;
- 27 % des parents ont déjà rencontré des difficultés à payer une consultation médicale ou des médicaments pour leurs enfants ;
- 26 % ont des difficultés à payer une hospitalisation pour leurs enfants, 48 % pour des frais de lunettes, un appareil dentaire ou des semelles orthopédiques. Tout le monde ici sait à quel point il est essentiel pour un enfant de bénéficier d'un appareil dentaire, d'un dispositif auditif ou de lunettes ;
- 24 % des familles ont du mal à payer les factures d'eau ou d'énergie ;
- 49 % d'entre elles ne se sentent pas en mesure de payer des études supérieures ou d'épargner dans cette perspective. Les parents dépensent en moyenne 1 300 euros pour les activités extrascolaires de leurs enfants. C'est énorme.

Cependant, nos craintes ne s'arrêtent pas à cela ou à ce que la Ligue des familles et d'autres acteurs mettent en avant. Elles ne se limitent pas au report de l'indexation des allocations familiales. Dans quelque temps – et cela ne saurait tarder –, on recevra les décisions qui ont été prises dans le cadre du conclave budgétaire. On verra alors ce qui nous attend au niveau des prestations sociales pour les Wallons et les

Wallonnes. Nous verrons alors si le MR a réussi à imposer une coupe additionnelle dans les allocations familiales ou si les Engagés ont résisté.

Nous refusons que les enfants et les personnes âgées en perte d'autonomie deviennent une variable d'ajustement pour ce Gouvernement, un champ d'économies budgétaires.

Je le répète, pour le Parti socialiste, aucune piste de restriction n'est acceptable : ni un report de l'indexation, ni un saut d'index, ni la suppression des primes de rentrée, pas plus que la fin des allocations à partir du troisième ou du quatrième enfant.

En votant notre proposition de décret aujourd'hui, vous feriez un choix de justice sociale, celui de garantir l'indexation de l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie et celui des allocations familiales, sans délai, sans report et sans condition.

Les familles n'ont pas voté pour que ce Gouvernement s'attaque aux allocations familiales et à l'APA. Les électeurs des Engagés n'ont pas voté cet engagement. Au contraire, ils ont voté pour un gouvernement qui maintiendrait les allocations familiales, voire qui les augmenterait à 300 euros par enfant, sans condition. On en est loin aujourd'hui, mais il n'est pas trop tard pour changer d'avis. On votera ce texte tout à l'heure, ou pas en l'occurrence. Il n'est pas trop tard pour changer de cap, pour rejoindre le combat en faveur des familles et du pouvoir d'achat.

Faites le bon choix, écoutez vos consciences. Faites le bon choix : celui du respect de la parole donnée avec votre programme électoral – sinon plus personne ne vous croirait – et de la solidarité envers celles et ceux qui en ont aujourd'hui le plus besoin.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, il est inutile de rappeler que, ces dernières années, notre Région a été confrontée à une succession d'épisodes noirs : entre la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine avec ses impacts notamment sur l'énergie ou encore les inondations catastrophiques de juillet 2021. Ce sont autant d'événements exceptionnels qui ont mis nos budgets à rude épreuve.

Toutefois, il faut aussi avoir le courage de le dire, nous portons également – pour ne pas dire surtout – l'héritage de 30 années de gestion socialiste, de dépenses sans compter, qui ont laissé nos finances publiques régionales dans l'état que chacun connaît aujourd'hui.

(Réactions dans l'assemblée)

Le Gouvernement est en plein conclave budgétaire où, outre des ambitions de la DPR à déployer, près de 500 millions d'euros doivent être trouvés pour rétablir

dans les meilleurs délais l'équilibre des finances wallonnes. Nous savons d'où nous venons et nous savons où nous allons.

C'est dans un souci d'économie et de simplification administrative que le Gouvernement fédéral a décidé d'harmoniser le report de l'indexation de l'ensemble des prestations sociales. Parmi celles-ci figurent, comme l'objet de nos travaux aujourd'hui le rappelle, deux types de prestations qui relèvent directement des compétences wallonnes, à savoir l'allocation pour l'aide aux personnes âgées – l'APA – et les allocations familiales.

Concrètement, il ne s'agit pas d'une suppression de l'indexation, mais bien d'un décalage dans le temps dans la concrétisation de celle-ci : au lieu d'une indexation appliquée le mois suivant le dépassement de l'indice pivot, celle-ci interviendrait deux mois plus tard.

Rappelons-le pour ceux qui l'oublient : la Belgique est un des rares pays de l'OCDE à appliquer de manière automatique l'indexation des salaires et des prestations sociales, avec les avantages pour les citoyens et les inconvénients pour les entreprises.

Pour les bénéficiaires des allocations familiales, cela représente 10 euros en moyenne pour ce décalage de deux mois par allocataire. Pour la Wallonie, par contre, cela représente 10 millions d'euros d'économies. Pour l'APA, ce décalage engendre un manque à gagner unique de 12 euros pour ces deux mois et une économie de 500 millions d'euros pour la Région.

Rappelons aussi que le budget wallon en 2025, c'est près de 21 milliards d'euros. Un tiers de ce budget réside dans les politiques gérées par l'AViQ, notamment les allocations familiales et l'APA.

L'AViQ et ses politiques publiques, comme d'autres, doivent pouvoir être screenées, analysées dans le but de les rendre, conformément à la DPR, plus efficaces, plus efficaces et mieux dirigées. Dans le contexte précité, il ne faut avoir aucun tabou. Tout doit pouvoir être remis sur la table.

Je conclurai en rappelant qu'en juin 2024, les Wallons et les Wallonnes se sont exprimés clairement dans les urnes. N'en déplaise encore à certains de nos collègues, ils nous ont donné un mandat pour changer de cap et pour proposer une vision différente de celle portée depuis trop longtemps par la gauche. Il est temps de gérer la Wallonie autrement, avec responsabilité, avec lucidité et courage politique.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – La proposition de décret qui est déposée aujourd'hui par les collègues du Parti socialiste revient sur une décision incompréhensible du Gouvernement wallon. Puisque le

Gouvernement fédéral a décidé de reporter l'indexation de l'ensemble des allocations sociales, le Gouvernement wallon suit le mouvement et reporte aussi l'indexation des allocations familiales et de l'aide aux personnes âgées, ce qui pose évidemment un problème pour beaucoup de familles.

Reporter de trois mois une indexation signifie priver les gens d'un certain revenu. Évidemment, avec les salaires de 7 000 euros par mois, beaucoup de collègues présents ne sentent pas passer ce genre de report d'indexation.

Une députée de la majorité l'a dit en commission, et Mme Durenne vient de le répéter : 10 euros, ce n'est pas grand chose. Quand on est aide-ménagère ou caissière et que l'on a deux enfants, avec 20 euros, on sait remplir un sac de courses : un pack de six litres de lait, une boîte de six œufs, un kilo de farine, deux pains, 500 grammes de spaghettis, 500 grammes de gouda en tranches et un kilo de tomates. On sait s'acheter cela avec 20 euros quand on n'a pas les gros salaires que l'on a au Parlement.

Le Gouvernement wallon, qui a la capacité et la possibilité de ne pas suivre l'orientation du Gouvernement fédéral, choisit tout de même de le faire. À nouveau, le Gouvernement wallon est dans la même ligne que le Gouvernement fédéral, c'est-à-dire une ligne de casse sociale et une ligne de choix budgétaire qui se font au détriment des travailleurs et de leurs familles. Pourtant, dans le même temps, on trouve 35 milliards d'euros sans problème pour l'armement et des avions de chasse.

Rappelons que les Engagés – le parti du ministre responsable des allocations familiales – avaient promis, dans leur programme électoral, d'augmenter le montant des allocations familiales à 300 euros par mois et par enfant. C'est dans le programme, c'est sur papier. Certaines personnes ont voté pour cela. Où sont ces 300 euros ?

On a un parti qui, d'un côté, dit vouloir soutenir l'ensemble des travailleurs et leurs familles – le parti de la famille – mais qui, d'un autre côté, prend des mesures qui détricotent ce soutien aux familles, puisque le report de l'indexation des allocations familiales coûte, à 900 000 enfants, 10 millions d'euros. C'est la réalité, contrairement aux promesses électorales.

Vous dites que le principe de l'indexation est maintenu. Certes, mais à partir du moment où l'on commence à chipoter la façon dont on utilise ce principe d'indexation, on est en train de le détricoter. Cela s'est déjà produit plusieurs fois : il y a eu l'index, puis l'index santé, puis l'index santé lissé. Le principe est là, mais on chipote à ce principe et l'on commence à en diminuer l'effet et l'efficacité. Reporter des indexations est à nouveau une atteinte à la façon dont devrait fonctionner l'index.

Cet index est un dispositif pour lequel les travailleurs se sont battus. C'est encore la seule chose en Belgique qui reste pour permettre aux familles de faire face à l'augmentation du coût de la vie. Pour le reste, les salaires sont bloqués.

On ne va pas faire un dessin. Tout augmente : l'alimentation, l'énergie, les frais scolaires, les loyers, l'immobilier, mais les revenus des familles et des travailleurs ne suivent pas. En plus de cela, les allocations familiales ne sont pas seulement une question de pouvoir d'achat ; c'est l'argent des cotisations sociales des travailleurs, c'est notre argent. À chaque fois que l'on y touche, on touche à l'argent des travailleurs. Ici, le Gouvernement MR-Engagés se sert de l'argent des travailleurs pour résoudre des problèmes budgétaires qu'ils n'ont pas causés. C'est inacceptable.

La proposition de décret déposée par les collègues du Parti socialiste est tout à fait légitime, le PTB la soutiendra : ce Gouvernement doit annuler sa décision de reporter l'indexation des allocations familiales et de l'aide aux personnes âgées.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – En Wallonie, le principe d'indexation est bien conservé. Il n'est pas ici question de le remettre en cause. Les allocations familiales et l'APA restent bien soumises au mécanisme d'indexation.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Auriez-vous la gentillesse d'écouter l'intervenante, à l'instar des autres interventions ? Je vous remercie infiniment.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Les allocations familiales sont un droit de l'enfant inscrit dans la Constitution. Il ne peut pas être envisagé de priver un enfant de ce droit. On évoque ici bien le report de deux mois de l'indexation. Le ministre l'a encore rappelé tout à l'heure en évoquant la DPR : il y aura des optimisations et le principe est bien maintenu.

Le soutien apporté aux familles et aux personnes âgées doit être revu de manière plus globale. La politique de soutien aux familles et aux personnes âgées menée par le Gouvernement est bien plus large, avec, par exemple, une évolution prévue du barème des familles monoparentales pour les allocations familiales.

Vous le voyez, il ne s'agit pas simplement de discuter du report ou pas de l'indexation, mais bien d'avoir une vision plus large du soutien aux familles et aux personnes âgées dans le déploiement d'une vraie stratégie globale de l'ensemble des politiques de protection sociale.

Vous l'avez compris, nous ne soutiendrons pas votre texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je voudrais d'abord exprimer une pensée à l'intention de ma collègue Bénédicte Linard, qui a souvent porté le sujet des allocations familiales dans cette enceinte. J'espère qu'elle ne fait pas l'objet de traitement inhumain. J'espère que tous, dans vos positions respectives, vous pourrez aider à ce qu'elle nous revienne en bonne santé le plus rapidement possible.

Chers collègues, il est question ici de retarder de deux mois l'indexation des allocations familiales ou de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées en situation de handicap.

Notre première réaction, c'était de nous demander quelle mouche les avait piqués. Comment les Engagés, avec leur part d'humanité, peuvent-ils s'attaquer aux enfants et aux personnes âgées en situation de handicap ? Il est impressionnant de viser en particulier ces publics-là.

Pour notre part, nous ne faisons pas d'économies sur le dos des enfants ni sur celui des personnes âgées en situation de handicap. Ce report de l'index peut paraître négligeable dans des discussions parlementaires ; il représente néanmoins quelque chose de très concret pour les familles et les personnes en général.

Les allocations familiales ne constituent ni une faveur, ni une prime, ni un bonus. Elles constituent un droit fondamental des enfants reconnu dans la Constitution.

À ce titre, le principe de *standstill* – garder la situation telle qu'elle est – doit s'appliquer. Il n'est pas possible, pour nous, de revenir en arrière et d'affaiblir ce droit par un jeu de délai et de report. Retarder l'indexation, c'est fragiliser ce droit et en diminuer la portée concrète.

En Wallonie, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Je viens de parler du *standstill* qu'il ne fallait pas régresser, mais il faut carrément augmenter les moyens pour sortir ces enfants de la pauvreté. Avec vos mesures, on n'est pas à sortir ces enfants de la pauvreté et à diminuer la pauvreté infantile.

Cela devrait pourtant hanter chaque décision budgétaire. Les montants qui vont revenir dans le budget wallon sont minuscules par rapport à ce qui est dépensé par ailleurs. Je reviendrai sur la baisse des droits d'enregistrement qui permet aujourd'hui de rendre les maisons toujours moins accessibles.

Cette pauvreté devrait bien hanter vos décisions budgétaires. Derrière ce pourcentage, ce sont des parents contraints de choisir entre des lunettes, des

chaussures, des voyages scolaires ou payer des factures. C'est de cela qu'il s'agit.

La Ligue des familles l'a rappelé, les allocations ne couvrent déjà pas tous les coûts pour élever un enfant. Chaque euro compte. Vous reportez l'indexation, mais on ne reporte pas les factures ni l'angoisse des parents.

Il est incompréhensible de s'en prendre au public des personnes âgées qui sont bénéficiaires de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées en situation de handicap.

Reporter de deux mois l'indexation de ces allocations, ce sont des dizaines d'euros en moins. Ce sont toutes ces personnes pour qui chaque euro compte dans un budget familial serré. Cela représente des impacts face à des prix qui augmentent. C'est une réelle perte du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre dignement.

Le Gouvernement MR-Engagés nous parle d'économies se chiffrant à des dizaines de millions d'euros. Dans le même temps, ce sont plus de 200 millions d'euros qui sont mobilisés pour réduire les droits d'enregistrement immobilier, pour rendre ces maisons encore moins accessibles aux plus précarisés d'entre nous. Quelles sont vos priorités ? Consistent-elles à soutenir les familles fragiles ou à raboter ce qui leur permet de survivre au quotidien ?

Ce n'est pas seulement ce report qui inquiète. Monsieur le Ministre, vous avez rappelé tantôt, à l'occasion d'une question urgente ou d'actualité préalable à nos travaux, que l'on allait optimiser les allocations familiales pour les 18-21 ans, dans le modèle existant jusqu'à 25 ans. C'était déjà une menace.

Quand vous dites que l'on n'y touche pas, si, on y touche tout de même. Que va-t-on faire des jeunes sans emploi, de ceux qui s'engagent dans le bénévolat pour trouver une voie ou des jeunes en dépression ? Vous êtes sensible à ce problème de santé mentale qui explose dans notre jeunesse, mais vous allez optimiser les allocations familiales précisément pour cette tranche aussi. Il faut que vous vous expliquiez par rapport au public que vous ciblez. C'est incompréhensible. Si vous conditionnez les allocations familiales de ce public-là, vous allez ajouter un obstacle supplémentaire sur leur parcours. Au lieu de les soutenir, on a l'impression que vous leur mettez des bâtons dans les roues.

Vous avez affirmé, par la voix de votre porte-parole, que les allocations étaient une ligne rouge que l'on ne tordrait pas au gré des arbitrages budgétaires. On attend des actes. Vous avez annoncé quelque chose, par une contorsion pour essayer de rentrer. C'est toujours la même méthode : on annonce des trucs immondes, comme un saut d'index – voire une politique nataliste, comme envisagée par les libéraux –, puis heureusement vous arrivez et vous dites que ce n'est pas si grave, que l'on va « juste » avoir un report de l'indexation.

On pense dès lors que ce serait une régression sociale et que le texte soumis par le PS est situé au bon endroit par rapport à ce curseur.

Faire très peu, arriver dans la presse, puis revenir en disant que vous n'avez jamais fait « que » cela, c'est déjà énorme. On essaie de nous faire avaler la pilule de ces mesures en disant que l'on a évité le pire. Il faut empêcher que ces mesures se passent, parce qu'elles sont déjà le pire.

On soutient la proposition du PS parce que les allocations familiales et les allocations aux personnes âgées en situation de handicap sont un pilier de la politique sociale wallonne. Ce serait une vraie régression sociale que de les diminuer, quelle que soit la méthode utilisée.

Cette proposition est placée au bon endroit : on ne doit même pas accepter cela. Je remercie d'ailleurs le groupe socialiste pour sa proposition. Nous voterons ce texte en pleine conviction.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, mon intervention sera l'occasion de clarifier la réalité des décisions et des ambitions du Gouvernement en matière de soutien aux familles et aux aînés au travers de mes compétences.

Il est incorrect de faire passer le message que, au travers de cette décision fédérale, le mécanisme d'indexation en Wallonie est foncièrement et fondamentalement remis en cause. Le taux de base des allocations familiales – cela a été dit par plusieurs orateurs – et l'APA restent bien soumis à l'indexation.

Il est important de souligner, en évitant tout discours simpliste, que l'investissement et le soutien apporté aux publics concernés ne reposent pas uniquement sur les modalités du principe d'indexation. Les pouvoirs publics peuvent et doivent qualitativement faire bien plus via des politiques structurelles.

Les enjeux liés à ces politiques sont plus vastes et ne peuvent pas être appréhendés sous ce seul angle. C'est pourquoi la DPR prévoit des mesures transversales, complémentaires et ambitieuses afin de continuer à accompagner à la fois les familles et nos aînés.

Par exemple, en matière d'allocations familiales, la DPR prévoit de faire évoluer le barème supplémentaire pour les familles monoparentales – en ce qui concerne le bonus qui y est lié – de 31 000 à 45 000 euros. C'est une mesure d'égalité, de solidarité et de lutte contre la précarité qui permet d'inclure davantage les familles pour bénéficier de ces suppléments.

En outre, le Gouvernement wallon a approuvé une note d'orientation relative à une stratégie de soutien aux familles monoparentales pour la période 2025-2029. Les axes envisagés couvrent une quinzaine de mesures. Je voudrais rappeler les suivantes :

- agir sur les politiques fonctionnelles ;
- augmenter les revenus et garantir l'accès aux droits ;
- renforcer l'accès à l'emploi et à la formation ;
- soutenir et accompagner les familles monoparentales ;
- mettre à l'agenda et sensibiliser aux enjeux de ces familles monoparentales.

Quant au soutien à nos aînés, l'approche principale sera la stratégie du bien-vieillir. Il s'agit d'une réforme au long cours, une réforme courageuse et structurelle qui vise à construire une trajectoire de vie cohérente, inclusive pour toutes les personnes en perte d'autonomie, en s'appuyant sur une série de piliers structurants. Cette réforme est avant tout un rééquilibrage vers le maintien à domicile ; c'est le basculement vers le domicile par rapport à toute une série de services intermédiaires. Il s'agit aussi de favoriser une vie en communauté et une meilleure coordination territoriale des soins et de l'aide. La réforme actuelle de la première ligne de soins va nous aider en ce sens. Il en va également de l'innovation dans les formes d'accueil et de l'innovation technologique pour le maintien à domicile. Il est question d'un équilibre entre le maintien à domicile et la possibilité d'aller en institution.

Cette stratégie se déploiera selon un calendrier en quatre phases, que j'ai déjà eu l'occasion de clarifier. Il y aura un premier temps d'action rapide avec des effets rapides, qui concernera surtout l'assouplissement et la simplification des normes.

Mesdames et Messieurs les Députés, plutôt que de réduire le débat à une lecture partielle de l'action du Gouvernement, il est préférable de regarder les décisions et responsabilités globales qui sont prises. En ce sens, le Gouvernement se souciera toujours de faire des choix qui priorisent le bien-être des familles, les parents isolés et les aînés, de manière structurée, crédible et dans une vision à long terme. Cette décision fédérale, dont nous avons pris acte, ne remet pas cela en cause.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. J'ai entendu beaucoup de choses, et surtout un choix assumé de la part de la majorité : le choix du renoncement. Dont acte.

Avec ce renoncement, vous rejetez le principe fondamental de la solidarité. Quand on oppose aujourd'hui volontiers la solidarité à l'égoïsme, plus rien ne m'étonne. Vous pouvez multiplier à foison les

justifications techniques, nous accuser de tous les maux, j'ai quand même envie de rappeler qui était en charge des allocations familiales et du budget sous la précédente législature : un parti qui commence par M et qui finit par R. Vous pouvez aussi invoquer toutes les responsabilités budgétaires que vous voudrez.

Dans tous les cas, ce que j'entends aujourd'hui, c'est du n'importe quoi. Ce n'est pas parce que vous allez répéter 20 fois « Non, nous ne touchons pas aux allocations sociales, aux prestations des allocations familiales et à l'APA » que cela va devenir une vérité. À partir du moment où vous décidez de reporter un index à deux mois au minimum, vous touchez aux allocations familiales.

Surtout, vous le faites aujourd'hui, pour gagner 10,5 millions d'euros, mais qui nous dit que vous n'allez pas le refaire dans six mois ? Il est là le problème. Vous avez osé vous attaquer une fois aux allocations familiales. Qui nous dit que vous n'allez pas recommencer ?

Vous noyez plusieurs choses. Je sens, Monsieur le Ministre, votre malaise. J'ai bien compris. Nous voulions vous soutenir et être constructifs. Vous entendez bien que tous les groupes de la minorité vous demandent de bloquer et de dire non. Prenez vos responsabilités, Monsieur le Ministre. On ne peut pas s'attaquer aux droits inconditionnels des enfants. Les allocations familiales constituent un droit inconditionnel. Vous dites que vous n'y touchez pas. Or, vous y touchez.

Vous avez également dit que j'avais une lecture partielle de la situation ; ce n'est pas le cas. Tant que le Gouvernement s'attaquera aux droits des enfants, s'attaquera aux droits des personnes âgées, le Parti socialiste sera là pour vous dire que vous avez pris la mauvaise voie.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses explications. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit, j'ai été très claire.

Quand on demande qui a été ministre des Allocations familiales, qui a été ministre du Budget, moi, je vais vous inviter, Madame Roberty, à aller dans la bibliothèque voir les portraits des dizaines de dernières années, des ministres-présidents en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez essayé d'apporter des clarifications sur votre politique. En attendant, ce que l'on voit, ce sont les mesures qui sont déjà prises et leurs effets concrets. Maintenant, avec le report de l'indexation des allocations familiales et de l'aide aux personnes âgées,

en tout cas pour les 900 000 enfants de la Région, c'est 10 millions d'euros en moins. C'est une mesure concrète, réelle.

Vous avez parlé de feuille de route, d'orientation stratégique, de politique transversale, et cetera, mais de tout cela, on n'a encore rien vu. Ce sont des projets. C'est dans vos cartons.

Ce que l'on sait également, c'est qu'à l'occasion de votre conclave budgétaire – vous l'avez annoncé, si pas vous, votre ministre-président –, vous allez opérer des économies dans tous les départements. Permettez-nous d'être inquiets.

Permettez-nous de pointer des sujets qui sont intouchables, notamment les allocations familiales. Les enfants, on n'y touche pas. Point à la ligne. Vous l'avez pourtant déjà fait, on est donc inquiet et on se demande si vous n'allez pas encore le faire. C'est pour cela que l'on est vraiment attaché à ce que vous retiriez cette mesure de report de l'indexation des allocations familiales.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je voulais vraiment remercier M. le Ministre d'avoir rappelé les balises très claires et d'avoir, encore une fois, dit – je l'avais déjà dit également dans mon intervention, mais on ne me croyait apparemment pas, mais peu importe – que le mécanisme d'indexation n'est pas remis en cause. C'est vraiment important de le souligner.

M. le Ministre a pu rappeler la vision globale de notre soutien aux familles, notamment avec cette augmentation du barème destiné aux familles monoparentales, mais aussi notre soutien aux aînés par des mécanismes et une vision structurelle et globale.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je continue à déplorer la méthode qui dit : « Attention, il va y avoir un saut d'index » et puis on dit : « Ce n'est pas si grave que cela, on ne va jamais faire que reporter ». C'est inacceptable de le reporter, il faut le rappeler ici. Je maintiens tout notre soutien à la proposition.

Quand on voit la pauvreté infantile et quand vous venez nous dire : « Regardez, on a un plan qui est beaucoup plus complet », faites-le ! Mais ne reportez pas l'indexation. Il faut faire à minima les deux. Quand on voit dans quelle situation on est, il n'y a pas de raison. Là, vous êtes en train de nous vendre l'un pour l'autre. Cela ne risque pas d'améliorer la situation. Quand on voit l'état actuel, on pourrait à minima faire les deux.

Quand vous dites « Ma justification est que l'on a un plan global », j'ai envie de dire que votre plan global est

tout à fait compatible avec le fait de ne pas reporter l'indexation, ni des allocations familiales, ni les allocations des personnes âgées en situation de handicap.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article 1^{er} et l'ensemble de la proposition de décret.

**Proposition de résolution
visant à soutenir et à renforcer les relais
sociaux,
déposée par Mme Cremasco, M. Hazée,
Mmes Linard et Tellier
(Doc. 279 (2024-2025) N° 1 à 4)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Roberty sous le n° 279 (2024-2025) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Chers collègues, si nous revenons aujourd'hui avec ce texte en plénière, alors qu'il a déjà été débattu en commission et que chacun peut lire le compte rendu, c'est parce que l'on est à la veille de l'hiver et qu'il nous semblait indispensable de remettre les moyens des relais sociaux au cœur du débat parlementaire. Par ailleurs, le conclave ne s'est pas encore terminé, on n'en a pas encore les résultats. On pense que c'est le bon moment pour réinsister sur les moyens qui doivent être octroyés aux relais sociaux.

On parle de vies humaines, de femmes, d'hommes et d'enfants qui, chaque jour et chaque nuit, affrontent le froid et l'insécurité. Je ne sais pas si d'aucuns comme moi ou d'aucunes arrivent par la gare, mais vous avez certainement pu encore croiser ces personnes qui dorment dans la gare de Namur, par exemple. Je suis sûre que de partout d'où vous venez, il y a malheureusement des gens qui affrontent encore chaque nuit le froid et l'insécurité.

À la veille des premières gelées, alors que la situation sociale se tend, parce que les réformes

fédérales en cours, combinées aux tensions budgétaires régionales – on vient encore d’en avoir un aperçu – font craindre le pire pour les mois à venir, il est impératif de consolider l’aide sociale aux concitoyennes et concitoyens les plus précarisés. C’est là le but de notre démarche. C’est dire : là, il faut agir, il faut redéployer des moyens.

Il y a évidemment une urgence sociale. Je dis « évidemment », parce que le dernier dénombrement de l’Observatoire wallon du sans-abrisme, qui a été réalisé en octobre 2024, nous a glacé l’échine. En Commission de l’action sociale de M. Coppieters, on a relevé, plusieurs fois et à bon escient, le fait que 19 387 personnes étaient sans-abri et sans chez eux. Parfois, elles sont hébergées dans un garage, chez une copine, dans un lit, mais elles n’ont pas de chez eux à proprement parler. Pour 5 204 enfants, inutile de dire que d’avoir un chez soi, c’est une condition sine qua non à l’épanouissement. Derrière ces chiffres, ce sont des familles éclatées, des femmes invisibilisées, des jeunes livrés à la rue, des personnes âgées isolées.

Si la situation est particulièrement aiguë dans les centres urbains, le sans-abrisme n’est pas uniquement un phénomène urbain. Plus d’un quart des personnes dénombrées vivent dans des communes de moins de 15 000 habitants. La pauvreté prend malheureusement ses quartiers partout.

En Wallonie, nous avons signé la charte de Lisbonne qui nous engage à sortir du sans-abrisme en 2030. On est en 2025 et on n’y est pas. Si l’on veut honorer cet engagement qui, pour nous, Ecolo, est un engagement moral, un engagement politique et un engagement humain, il va falloir rapidement renforcer notre politique d’aide sociale. Le propos de cette résolution, c’est renforcer notre politique d’aide sociale.

Nous avons choisi le moyen structurel des relais sociaux auxquels on est particulièrement attachés, pour proposer des pistes d’action. En effet, les relais sociaux apportent des réponses coordonnées sur le terrain. Ce sont des portes d’entrée de l’aide sociale aux personnes en situation de grande précarité. Ils coordonnent les acteurs publics et associatifs. Ils mettent en lien les hôpitaux, les CPAS, les abris de jour, les abris de nuit, les maisons d’accueil, les associations de terrain. Ils permettent d’éviter les doublons. Ils permettent aussi de combler les manques, de construire des parcours plutôt que d’avoir de simples réponses d’urgence. Ils ont quatre pôles d’activités : l’accueil de jour, l’accueil de nuit, le travail de rue et la coordination de l’urgence sociale. Ils gèrent aussi ces dispositifs coupole. C’est pour cela que l’on vise les relais sociaux, parce que ce sont des coupoles – cela vous est cher de prendre le problème par sa structure –, ils gèrent les dispositifs vitaux que sont le plan Grand Froid, le Housing First et le relais santé.

tout le monde s’en doute, c’est l’aide et l’hébergement inconditionnel pendant ces périodes mortelles de l’hiver. Le Housing First est le fait d’avoir un toit, facteur d’épanouissement minimal. Les relais santé, c’est l’accès aux soins pour un public qui n’a pas accès régulièrement à la médecine générale. Monsieur le Ministre, je suis sûre que vous y êtes sensible.

Il existe trois types de relais sociaux, pour que vous compreniez bien, chers collègues, la portée de notre résolution :

- les relais sociaux urbains des grandes villes qui comptent plus de 150 000 habitants, c’est-à-dire les relais sociaux de Liège et de Charleroi ;
- les relais sociaux urbains des villes plus petites : Mons, Namur, La Louvière, Verviers et Tournai ;
- les relais sociaux qui sont dits intercommunaux, qui couvrent la province du Brabant wallon par exemple, et la province de Luxembourg.

Il y a aussi des territoires qui ne sont pas couverts à ce stade. C’est une problématique que nous avons relevée. J’y reviendrai.

Si aucun de ces relais sociaux n’est financé à la hauteur des besoins sociaux que la Wallonie a et que les citoyennes et citoyens wallons ont, il existe un sous-financement des relais sociaux intercommunaux qui est insoutenable. Je viens d’une grande ville, je n’ai vraiment pas peur de le dire. D’ailleurs, Monsieur le Ministre, je pense que vous êtes d’accord avec cela. En tout cas, vous avez montré de l’ouverture, notamment au regard – ce qui nous a fait venir vers vous –, par rapport à cela et aux relais sociaux de la province de Luxembourg et de la province du Brabant wallon, au dénombrement qui montre que les chiffres du sans-abrisme sont importants dans ces territoires. Pour vous donner un exemple, l’enveloppe globale plus les frais de fonctionnement pour ces relais sociaux correspond à 145 000 euros. Avec le travail qu’il y a à faire, ce n’est rien du tout.

Je le redis, ils sont tous sous-financés, en ce compris ceux des grandes villes, même si l’on dépasse, heureusement, les 2 millions d’euros pour ceux des grandes villes. C’est une évidence de dire que c’est insoutenable la façon dont ils sont définancés dans ces deux provinces. Pourtant, on parle de structures qui assurent la survie des plus vulnérables et qui vivent elles-mêmes dans la précarité.

Pourquoi vise-t-on les relais sociaux ? Vous l’aurez compris, c’est le rôle de coupole, le rôle global, organisationnel, mais ce sont aussi, et c’est très cher à Ecolo – et là je fais un clin d’œil à Thierry Detienne qui a pérennisé le système –, des observatoires locaux. Ils sont pensés comme des plateformes d’échange, d’écoute, de relais de terrain. Ils sont très importants quand on veut vraiment agir, non pas depuis une tour de verre, mais depuis réellement un relais terrain. Ces acteurs sont essentiels.

J'espère en tout cas que, suite à la commission et suite à ce que je viens encore de vous exposer, vous l'aurez tous compris, chers collègues, ils travaillent avec des moyens qui sont plus que fragiles et qui ont déjà été mis à mal.

Au début du budget 2025, 850 000 euros avaient été supprimés du budget pour les relais sociaux. Évidemment, mon groupe – Stéphane Hazée, puis Céline Tellier, puis moi-même et Bénédicte Linard –, nous nous sommes dit : « Ce n'est pas possible. On ne va pas couper 850 000 euros aux relais sociaux alors que la situation aujourd'hui, la fragilité sociale est ce qu'elle est ». Cela nous semblait incroyable.

D'un coup, on a récupéré 1,1 million d'euros, soit plus que ce que l'on avait perdu, mais c'est toujours temporaire, c'est toujours année après année. Ce sont donc des moyens qui sont reconduits au coup par coup, dans une incertitude budgétaire permanente, puisque rien n'est garanti pour 2026. Pour les années suivantes, rien n'est garanti pour les gens qui sont dehors, pas plus que pour toutes les équipes qui travaillent avec eux. C'est une angoisse permanente. C'est rajouter de l'angoisse à la détresse sociale. Cela n'a aucun sens.

Nos propositions s'articulent autour d'une objectivation des moyens en fonction des besoins des territoires, d'une reconnaissance de la vulnérabilité spécifique des femmes. Cela, c'était dans un texte conjoint qui était une proposition de décret, mais je le redis ici en plénière parce que j'étais assez estomaquée d'entendre des membres des Engagés dire : « Les femmes, c'est un public comme un autre ». Dans le chef du sans-abrisme, les femmes, ce n'est pas un public comme un autre. C'est un public qui est particulièrement et spécifiquement non seulement invisibilisé, mais mis en danger. On reviendra avec la proposition de décret. C'était notre deuxième axe de propositions.

Le troisième axe était la prévention. Il faut tendre la main à ceux qui tombent avant qu'ils ne tombent. Cela ne sert à rien – même si l'on y arrivait, on n'y arriverait pas bien – de sortir des gens de la rue pour que, systématiquement, il y en ait d'autres qui, malheureusement, y retournent. La prévention est un axe d'action qui est plus qu'important.

Ainsi, on vous demande aujourd'hui, chers collègues, d'appuyer de votre vote notre résolution. Ce sont des propositions. Il y avait une proposition de décret sur laquelle on reviendra après, mais, ici, on a décidé de revenir en plénière et de revenir exclusivement avec la proposition de résolution, parce que, pour nous, elle contient des propositions réalistes, opérationnelles et immédiatement applicables, alors que vous n'êtes pas encore sortis du conclave. Je tiens à rappeler que, pendant la Commission, Monsieur Coppieters, vous m'avez dit à de nombreuses reprises, que ce serait soumis aux décisions budgétaires. D'où

l'intérêt de revenir ici. On a gardé les propositions qui ne demandent pas une refonte plus importante du système, des engagements plus longs et plus systémiques. Ici, on vous demande des engagements qui sont des engagements budgétaires clairs que le conclave peut rencontrer. C'est le bon moment pour revenir devant vous.

Dans les propositions, par exemple – pour vous dire à quel point c'est tout à fait rencontrable par les conclusions du conclave –, il s'agit de pérenniser les équipes des relais sociaux, y compris les postes qui étaient créés pour les primoarrivants en rue. Une politique sociale se fait avec des gens et des professionnels. Les primoarrivants en rue, cela renvoie à un projet pilote qui est justement axé sur la prévention. Il faut absolument ne pas laisser ces personnes en rue, encore moins deux ans, ce qui est le délai pour avoir accès au Housing First. Il y a aussi des choses plus fondamentales à revoir, mais on y reviendra. Je vous l'ai promis, je le ferai.

Notre proposition de résolution vise à donner de la souplesse budgétaire pour répondre aux urgences ; à étendre les relais santé aux provinces du Brabant wallon et de Luxembourg, car c'est évident qu'ils en ont besoin aussi ; à financer durablement des dispositifs qui aujourd'hui sont qualifiés de facultatifs, alors qu'ils n'ont rien de facultatif, ils sont vitaux, comme le plan Grand Froid, le Housing First et les relais santé ; à aligner les financements des relais intercommunaux sur celui des relais urbains.

Il s'agit de faire monter cette dernière catégorie qui est particulièrement démunie sur les relais urbains. On a eu la discussion en commission. Pourquoi le faire comme cela, d'un coup ? Parce qu'il y a urgence. Notre proposition est complétée d'une étude de l'IWEPS qui objectivait les critères de subventionnement et qui garantirait une répartition juste et transparente, une approche globale et équilibrée sur tout le territoire. Une grosse problématique a été identifiée aussi sur Namur et sur Verviers. On propose de couvrir tout le territoire, notamment l'arrondissement Dinant-Philippeville, qui n'est pas couvert aujourd'hui, tout comme l'arrondissement de Huy-Waremme.

Par ailleurs, il est question d'encourager le dénombrement. On ne sait trouver une solution qu'à un problème que l'on connaît bien. Vous avez déjà marqué votre intérêt, très manifeste, sur le fait qu'il fallait encourager le dénombrement. On aimerait bien des mesures un peu concrètes pour que ces communes puissent le faire.

Enfin, dans nos propositions, il s'agit de prévenir plutôt que guérir en tendant la main à ceux qui tombent avant qu'ils ne tombent, et donc de financer structurellement les projets de prévention. Structurellement, ce n'est pas du facultatif, c'est hyper

important. Politiquement, c'est le dossier sur lequel on doit être structurel.

Je le disais, Monsieur le Ministre, vous nous avez assuré de votre volonté de réformer le cadre des relais sociaux. Nous partageons plusieurs de ces orientations, notamment la volonté de coconstruire avec le terrain. J'ai rappelé à quel point c'était cher à Ecolo depuis Thierry Detienne et même avant. Coconstruire, pour nous, c'est une valeur fondamentale.

Vous vous êtes engagé et montré ouvert à garantir plus d'équité entre les relais sociaux, urbains et intercommunaux et à intégrer certaines subventions dans un financement structurel. J'ai relu le compte rendu et je vous ai écouté attentivement : ce sont toutefois des engagements qui restent suspendus à l'intégration dans un arrêté du Gouvernement et à « une opérationnalisation après accord budgétaire ». Si la volonté politique est réelle, nous ne comprenons pas le vote des Engagés en commission. Si vos propos sont réels, si vous vous engagez vraiment, si l'on attend le conclave et que vous avez besoin que ces demandes soient appuyées, alors je ne comprends vraiment pas le vote de nos collègues parlementaires Engagés.

D'autre part, vous avez rappelé, Monsieur le Ministre, et vous allez certainement le faire à cette tribune que les budgets complémentaires pour la lutte du sans-abrisme existaient. Le Plan de relance qui était destiné à soutenir les maisons d'accueil, et cetera, vous dites : « Voilà, ça existe. Subvention de 34 accueils de jour pour l'année 2025 : 1,6 million d'euros, subvention du dispositif Housing First jusqu'au 31 décembre 2025, même chose ».

Chaque fois, c'est conditionné jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce que demande cette résolution, c'est de nous donner plus d'air, de la perspective pour un secteur qui en a grandement besoin. Je rappelle qu'on parle de gens qui affrontent chaque journée et chaque nuit dans l'insécurité.

Je vais redéposer l'amendement qu'on avait déposé en commission, parce que je suis convaincue que cette assemblée élargie peut peut-être lui accorder une issue plus favorable que celle qui a été reçue en commission. La suppression par le Fédéral du plan Grand Froid a été un choc. La Wallonie a repris le financement, à savoir deux fois 65 000 euros. Merci beaucoup ; cela aurait été scandaleux de ne pas le faire. On l'a fait, c'est super. Je rappelle quand même que votre réforme des droits d'enregistrement pour rendre les maisons moins accessibles aux plus précarisés, c'est plus de 200 millions d'euros. Mais on a fait le geste, c'est super.

On redéposera cet amendement qui dit : « Il faut pérenniser ». Monsieur Dolimont, je suis trop contente que vous soyez là. C'est super de les avoir pris. C'est presque indolore par rapport à votre budget, mais il

fallait le faire a minima ; humainement, cela me semblait la base.

Maintenant, on vous demande juste de vous engager structurellement à le faire pour que ce soit pérenne et que ce soit intégré à un financement qui est simplement structurel. Je crois que vous avez reçu, Monsieur le Président, notre amendement sur le plan Grand Froid. Pas qu'en 2025, mais pour toutes les années futures.

Ce qu'on vous propose, chers collègues, en termes de conclusion, c'est de soutenir les structures des relais sociaux pour protéger les personnes les plus vulnérables et pour offrir une perspective.

En signant la Déclaration de Lisbonne, nous avons pris un engagement moral, politique et humain. Chaque hiver qui passe sans actions fortes nous éloigne de cet engagement. Nous sommes en 2025, nous nous sommes engagés pour la sortie du sans-abrisme. C'est cette ambition que nous devons continuer à porter. Cette résolution est évidemment ouverte à toute suggestion et on remercie d'ailleurs le groupe PS pour son amendement sur les invendus.

Cette résolution reste évidemment ouverte à toutes vos suggestions qui contribuent à une Wallonie lucide et solidaire, une Wallonie qui ne se contente pas de gérer la pauvreté – qu'elle crée –, mais qui choisit d'y mettre fin.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Permettez-moi d'abord un mot de réalité. Nous connaissons tous des histoires humaines qui touchent et mes collègues bourgmestres y sont confrontés dans leur travail quotidien, attentifs à l'impératif de dignité pour celles et ceux qui sont fragilisés.

Dois-je rappeler que notre ministre-président connaît bien ces enjeux pour avoir été président de CPAS ?

Mon groupe soutient résolument les relais sociaux. Ils rassemblent les forces locales, coordonnent les réponses contre la grande précarité et offrent un accompagnement concret aux plus vulnérables.

Nous saluons le dévouement des travailleurs de terrain et considérons des dispositifs comme Housing First non pas comme des gadgets, mais comme des outils essentiels pour garantir la continuité, la stabilité et la dignité des parcours de vie.

Parce que le texte proposé ne garantit ni la pérennité des financements ni une méthode fiable d'évaluation et de concertation adaptée aux réalités du terrain, nous refusons de l'enterrer. Cela ne signifie en rien que nous sommes indifférents aux enjeux.

Au contraire, nous voulons des solutions durables, évaluées et construites avec les acteurs de terrain. Il

tient à la méthode et au calendrier. Le Gouvernement a déjà lancé un travail structurant, une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme et une concertation approfondie avec le secteur visant une réforme structurelle du financement au 1^{er} janvier 2026.

Des moyens ont été préservés pour les missions légales. Début septembre, plus de 1 million d'euros supplémentaires ont été débloqués pour stabiliser Housing First et préserver près de 47 ETP jusqu'à la fin 2025. Ces mesures montrent une volonté de pérenniser et d'objectiver l'action publique. C'est la méthode que nous défendons : évaluer, concerter, puis engager des mécanismes durables et cohérents avec la trajectoire budgétaire régionale.

Nous partageons plusieurs priorités qui doivent guider la suite des travaux :

- sécuriser un financement pérenne et adapté aux réalités territoriales des relais sociaux ;
- reconnaître et renforcer les équipes de coordination et la professionnalisation des postes indispensables au suivi des publics ;
- permettre une flexibilité maîtrisée des enveloppes en cas de dépenses imprévues avec contrôle administratif ;
- intégrer ces dispositifs dans une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme, articulée avec la prévention et l'accès au logement.

Plus largement, il faut travailler à l'insertion par l'emploi en :

- accompagnant les personnes éloignées du marché du travail ;
- mutualisant l'offre emploi-formation ;
- adaptant l'organisation du travail pour favoriser le retour durable à l'emploi.

Je veux aussi rappeler un principe. La solidarité se construit avec des outils évalués, financés durablement et gérés avec rigueur. Distribuer des subsides sans suivi ni pérennité expose des projets à la fermeture et nuit à la confiance des acteurs et des citoyens. C'est pourquoi nous soutenons la démarche gouvernementale d'objectivation, d'évaluation, notamment par des études ad hoc, et de concertation pour aligner les moyens sur les besoins réels du terrain.

Enfin, sur le plan politique, notre groupe réaffirme sa confiance dans le Gouvernement et dans la conduite de ses chantiers.

Nous voterons contre le texte parce que nous voulons des réformes structurelles sérieuses, budgétairement responsables et conçues avec le secteur, plutôt que des annonces sans garantie de pérennité. Nous sommes sensibles surtout à des sujets qui touchent à la dignité des citoyens, les droits humains et un mieux vivre pour tout un chacun, particulièrement pour les personnes plus fragiles, c'est-à-dire les enfants, les seniors et les personnes fragilisées.

Un travail conséquent est en cours au sein du Gouvernement. Ce travail a été lancé dès la prise de fonction des différents ministres et avec une vision transversale. Il n'avait jamais été réalisé auparavant.

Les moyens sont alloués et le seront encore. Ils seront adaptés utilement et objectivement. C'est une méthode de travail qui n'était pas acquise auparavant. Le Gouvernement travaille sur la sortie du sans-abrisme dans une stratégie coordonnée. Tout le monde a levé les bras au ciel en demandant : « Va-t-on atteindre les objectifs de la sortie du sans-abrisme ? Où en est-on ? »

Après autant d'années de maïorat, en ayant mis en place une cellule d'aide au logement et en gérant la détresse de mes citoyens, comme mes collègues bourgmestres, de manière tout à fait hebdomadaire, j'ai envie de dire : « Qu'a-t-on fait jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à cette majorité, pour sortir du sans-abrisme ? » Pas assez.

Je clôturerai en disant que les professionnels sont unanimes sur ce point : il est important de reconnaître et soutenir le travail en réseau. C'était difficile à effectuer jusqu'à présent, parce que l'objectivation du travail et des besoins n'a pas été faite. Toutefois, je sais que cela va venir et qu'il y a concertation avec le secteur.

Nous accordons toute notre confiance au ministre et à l'entièreté du Gouvernement pour le travail exemplaire qu'il est en train de réaliser.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a 15 jours, la majorité nous a déçus et nous a encore prouvé son manque d'ambition par rapport aux relais sociaux. Si nous sommes étonnés de la position des Engagés, nous ne sommes malheureusement pas étonnés de la position prise par le MR qui aime tant véhiculer des clichés concernant des personnes qui émargent du chômage, des locataires des logements sociaux ou encore des sans-abri. À nouveau, il s'agissait de monter les uns contre les autres, les travailleurs avec emploi et ceux sans emploi, et ce, en véhiculant une image négative et stigmatisante de la société wallonne.

Contrairement à ce qui a été affirmé, le travail pour renforcer et assurer le combat pour la sortie du sans-abrisme a été mené par le précédent Gouvernement. Des moyens exceptionnels ont été dégagés, dont voici quelques chiffres :

- 34 millions d'euros pour les territoires zéro sans-abrisme ;
- 3,1 millions d'euros afin de créer 950 places d'accueil de jour ;
- 3,6 millions d'euros pour les abris de nuit ;
- 1 million d'euros pour financer les deux nouveaux relais sociaux intercommunaux dans le Brabant wallon et dans le Luxembourg.

Comme vous, Madame Taquin, nous regrettons de ne pas avoir pu faire plus ; malheureusement, c'est notre héritage commun, l'héritage du Gouvernement précédent, dont le MR était membre, notamment avec M. le Ministre du Budget, qui était par ailleurs président du CPAS. Cependant, je suis d'accord avec vous, arrêtons avec le passé, on ne peut pas le changer. Voyons le présent et voyons l'avenir. Seul le présent peut encore agir.

Aujourd'hui, cela nous semble compliqué, car on a l'impression que le Gouvernement veut faire moins que le précédent, en réduisant de 850 000 euros les moyens structurels des relais sociaux dès l'initial 2025. Moins en supprimant des subventions facultatives accordées par l'AViQ pour le financement des projets Housing First Famille. Moins encore en refusant d'adopter les arrêtés permettant d'assurer un financement pérenne et de renforcer les acteurs de la lutte contre le sans-abrisme que sont les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaires et les abris de jour. Moins encore en bloquant pendant des mois des arrêtés de subvention, obligeant des acteurs à licencier du personnel et à survivre dans l'incertitude. Les acteurs n'ont en effet reçu que fin août ou début septembre les arrêtés avec le montant de leur subvention 2025 et avec la liquidation des moyens qui vient seulement d'intervenir pour certains.

La stratégie du moins semble également de mise au Fédéral à ce sujet. Moins en supprimant les moyens accordés aux grandes villes pour le plan Grand Froid. Moins en supprimant les subventions fédérales pour les projets Housing First, alors que le Housing First est une priorité politique de la DPR, mais aussi de l'accord fédéral.

Aujourd'hui, c'est moins pour un secteur qui a des besoins toujours plus grands. Il y a donc, d'un côté, les paroles « Stop au sans-abrisme » et, de l'autre côté, les actes concrets « Stop au financement » et à la mise à mal des acteurs. Derrière ces acteurs, il y a des travailleuses et des travailleurs, des bénéficiaires, des hommes, des femmes et des enfants.

N'oublions pas non plus les nombreuses mesures telles que la fin des allocations de chômage qui, rappelons-le, inquiètent tant l'AMA et l'ARCA, vu le risque d'accroître la précarité de nombreuses personnes et d'accroître le risque du devenir sans chez soi.

En ne soutenant pas la résolution, la majorité a choisi d'abandonner celles et ceux qui n'ont déjà plus rien. Le sans-abrisme n'est pas une fatalité, ce n'est pas non plus un choix, mais c'est souvent la conséquence d'une suite d'événements malencontreux et d'une spirale infernale dans laquelle la personne a été prise au piège. Les relais sociaux sont des acteurs essentiels dans le combat qui doit permettre à la Wallonie et à la Belgique d'atteindre l'engagement pris en signant la

Déclaration de Lisbonne : atteindre zéro sans-abri en 2030, soit dans cinq ans.

Ils sont avec leurs travailleurs et travailleuses en première ligne, chaque jour, pour tendre la main, accompagner et redonner espoir. Ils assurent un travail important malgré des bénéficiaires au parcours de vie de plus en plus complexe et fragile. Les travailleurs sociaux des relais sociaux doivent faire face à des situations de maltraitance d'enfants, de personnes présentant des polydiagnostics d'assuétudes, de psychiatrie, et cetera.

Au lieu de les fragiliser, nous devons les renforcer et leur donner les moyens de leurs missions. Or, aujourd'hui, c'est l'incertitude qui règne face aux coupes budgétaires déjà réalisées et déjà annoncées en 2026.

Enfin, Mme Cremasco l'a dit, face aux difficultés rencontrées par les acteurs de l'aide alimentaire, nous proposons un nouvel amendement déposé en commission. Il s'agit d'inviter le Gouvernement à renforcer les moyens des relais sociaux pour financer des plateformes comme SOREAL et REVERVAL, qui assurent la récolte des invendus alimentaires et leur redistribution vers l'aide alimentaire. Quand des hommes, des femmes et des enfants dorment dehors, quand des familles doivent choisir entre se loger ou se nourrir, l'heure n'est plus au discours visant à opposer les citoyens, mais à l'action. Pour le PS, la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme n'est pas une option, mais une exigence morale.

Aujourd'hui, il n'est pas question de majorité et de minorité, pas plus qu'il n'est question de vainqueurs des élections et de perdants. Non, il est question de travailleurs et de travailleuses. Il est question d'hommes, de femmes et d'enfants. Il est question d'assurer que la Wallonie reste une terre de solidarité et d'humanité.

C'est pourquoi nous remercions le groupe Ecolo et Mme Cremasco pour leur proposition de résolution ; nous la soutiendrons évidemment.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, la problématique du sans-abrisme et du sans chez-soi est importante et nous sommes particulièrement impliqués dans celle-ci.

Des moyens importants ont été déployés précédemment. J'ai eu l'occasion de dire en commission – lorsque votre prédécesseure était présente – qu'un gros travail avait été fourni. Malheureusement, malgré les efforts budgétaires conséquents, les chiffres du sans-abrisme n'ont fait qu'augmenter. Par conséquent, il faut changer son fusil d'épaule.

Monsieur le Ministre, vous avez hérité de dispositifs ambitieux en début de législature, mais beaucoup d'entre eux ne sont pas pérennes et trop dépendants de moyens exceptionnels, comme le Plan de relance, par exemple. Vous avez décidé de poser une ligne directrice claire dès le début au travers de choix, peut-être plus restreints, mais coconstruits et véritablement durables.

Les relais sociaux sont primordiaux. Ces structures ont des missions spécifiques qui s'articulent autour de l'accès au logement, de l'insertion sociale et professionnelle. Ils sont la porte d'entrée de l'aide sociale. On sait aussi que le cadre juridique et financier de ces relais sociaux et de ce qui les entoure impose clairement des obligations, mais aussi des opportunités. On doit assurer que les lignes directrices de leurs travaux en cours soient claires, avec une logique de travail concernant les financements et les missions. C'est le cas aussi pour les relais intercommunaux, qui jouent un rôle clé dans notre approche à l'échelle locale.

Monsieur le Ministre, la réforme que vous portez nous semble beaucoup plus structurelle et fondamentale, surtout actée dans un arrêté du Gouvernement qui, selon nous, est un véhicule juridique plus approprié pour les missions dont il est question.

Je vais reprendre ici quelques points sans reprendre un à un l'ensemble des articles du texte qui nous est proposé. Madame Cremasco, je vais néanmoins revenir sur le cas spécifique des femmes.

Le terme générique « personnes en situation d'exclusion » rassemble l'ensemble des cas spécifiques. Cela ne veut pas dire que les femmes n'ont pas besoin d'une attention particulière. C'est aussi l'avis du Conseil d'État qui va dans le même sens, puisque l'on sait que les besoins spécifiques des femmes et des familles monoparentales sont pris en compte aussi via d'autres dispositifs, comme les relais familles monoparentales ou le financement des maisons d'accueil.

Sur le fond, renforcer les relais sociaux intercommunaux est pertinent – sur un territoire plus vaste, les besoins sont réels –, mais sur la forme, la question des barèmes et des profils relève, une nouvelle fois, d'un arrêté du Gouvernement et non d'un décret.

Pour nous, il n'est pas opportun d'introduire dans le décret une disposition qui, finalement, rigidifierait le dispositif et créerait en fait une dérogation barémique coûteuse, qui plus est en période de forte contrainte budgétaire.

Sur le plan Grand Froid – vous le savez et on l'a déjà dit également –, le Gouvernement wallon prendra ses responsabilités pour les deux grandes villes wallonnes de Liège et Charleroi. Le travail va se poursuivre, malgré la désinformation que l'on peut voir sur les réseaux sociaux.

Comme le soulignait la minorité, il n'y a pas un endroit où l'on meurt plus vite de froid qu'à un autre. L'objectif de la réforme est un financement équitable sur l'ensemble du territoire, et surtout un financement pérenne. La réalité des grandes villes est incontestable. Il y a une densité sociale et des problématiques d'assuétudes qui s'y ajoutent. Demander, d'un côté, une révision objectivée des critères de financement, mais, de l'autre, une augmentation spécifique pour certains relais sans critère explicite nous semble fragiliser l'équité du système. Si l'on augmente les dotations de certains sans budget complémentaire, cela se fera au détriment des autres. Cela ne nous semble pas judicieux.

En ce qui concerne l'IWEPS, l'Observatoire wallon du sans-abrisme travaille déjà avec cet acteur sur les dénombrements. Une étude complémentaire peut être envisagée, mais elle doit là aussi s'articuler avec les outils déjà existants, en sachant que le contexte budgétaire est tendu – je le répète. Redistribuer une enveloppe fermée risque d'affaiblir certains au profit d'autres.

Si l'on peut mener une réflexion sur le fond dans la manière de procéder, au regard de ce que le ministre – que nous soutenons dans ses démarches actuelles – a eu l'occasion d'annoncer à plusieurs reprises – lors de questions et d'échanges en commission et ici –, nous ne soutiendrons pas votre texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Chers collègues, en commission, j'ai souligné que la proposition de résolution constitue un premier pas. Un petit pas, mais un pas tout de même. C'est la raison pour laquelle le PTB votera pour, même si cela ne suffira pas.

J'ai partagé certaines expériences que j'ai vécues quand je travaillais en tant qu'aide-soignante, notamment celle d'une dame de 72 ans, ancienne ouvrière, qui avait bossé 40 ans. Sa pension ne lui permettait même plus de payer son studio. Un jour, elle m'a dit : « Jamila, je vais devoir partir, mon propriétaire augmente le loyer et je ne peux plus suivre ». Deux mois plus tard, elle dormait sur le canapé de sa fille dans un deux-pièces avec trois petits enfants. Elle en avait honte ; honte de ne plus pouvoir offrir un cadeau de Noël et de dépendre de sa famille. Ce témoignage, chers collègues, montre qu'il ne s'agit pas d'un débat théorique, mais plutôt des vies qu'on laisse se briser.

Cette proposition de résolution démontre le travail essentiel des relais sociaux. Ces travailleurs sauvent des vies tous les jours à Liège, à Charleroi et même dans les petits villages. Ils font le lien entre les CPAS, les associations et les hôpitaux. Sans eux, des centaines de personnes seraient livrées à elles-mêmes. Oui, il faut les renforcer.

La proposition formule 12 demandes clés. Citons, par exemple :

- la pérennisation des équipes de coordination de relais sociaux ;
- l'ajout de personnel dédié ;
- l'assouplissement des enveloppes de subventionnement pour faire face aux dépenses imprévues ;
- l'alignement du subventionnement des relais sociaux sur celui des relais sociaux urbains ;
- le renforcement des politiques de prévention du sans-abrisme.

Ce qui nous inquiète, ce sont les actions du Gouvernement relatives au sans-abrisme qui ne vont pas vraiment dans ce sens.

Par exemple, l'unique centre d'accueil réservé aux femmes en Wallonie – à Charleroi – a fermé ses portes parce que votre Gouvernement vient de supprimer leurs subsides. Pour rappel, le centre faisait partie du projet « Territoires zéro sans-abrisme », subsidié par la Région wallonne, dont le montant s'élève à 520 000 euros. Ces subsides, indispensables pour la survie de l'ASBL, ont été supprimés. C'est scandaleux.

Que dire des enfants de ces femmes ? Ils grandissent dans l'angoisse, avec des retards scolaires et des problèmes de santé. On sait que 5 204 enfants ont été dénombrés sans chez-soi en Wallonie ; 5 204 gamins, c'est inacceptable.

Dans la proposition de résolution, on parle du Housing First qui est cité comme une solution innovante et efficace pour lutter contre le sans-abrisme chronique. On est 100 % d'accord à ce sujet. Pour rappel, ce projet consiste à accompagner, sans condition préalable, les personnes vivant dans la rue depuis plus de deux ans et étant touchées par des problèmes d'addiction ou de santé mentale. Pour y arriver, il faut des logements disponibles. Quand on voit que ce Gouvernement décide de diminuer de 25 % le budget pour la création de logements publics, on se demande comment il compte faire pour mener ce projet à bien.

Chers collègues, j'ai envie de vous partager une autre expérience professionnelle comme aide-soignante en maison de repos. Il y a deux ans, à la maison de repos, un homme de 55 ans, ancien sidérurgiste, avait perdu son boulot, puis son logement. Il a erré pendant des mois avant d'atterrir chez nous parce qu'il n'avait nulle part où aller. Savez-vous ce qu'il m'a dit ? « Jamila, je n'aurais jamais cru finir comme cela. J'ai cotisé toute ma vie et, maintenant, je dépends de l'aide sociale ». Voilà ce que l'on est en train de devenir, chers collègues : une société où ceux qui ont trimé toute leur vie finissent dans la rue.

Je dois vous avouer que la décision du Gouvernement fédéral de supprimer sa contribution au plan Grand Froid est indigne et inhumaine. D'autant

plus que le Fédéral a bien sûr une part de responsabilité dans le sans-abrisme, comme le rappelle Christine Mahy, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. On préfère engager des dépenses énormes dans l'armement. Cela démontre à nouveau où se trouvent vos priorités. En endossant la facture, la Wallonie joue au pompier budgétaire et ajoute à cela une pression qui finira, tôt ou tard, par retomber sur les communes et, au final, sur les citoyens.

On votera pour cette proposition de résolution parce que chaque petit pas compte, parce que les relais sociaux, les travailleurs de terrain méritent notre soutien. Les femmes, les enfants et les familles qui galèrent méritent le respect. Il est plus que temps d'agir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, la proposition faite a le mérite, en effet, de remettre en lumière l'objectif auquel la Belgique a souscrit en signant la déclaration de Lisbonne ainsi que de montrer le travail remarquable des relais sociaux. Les ambitions sont claires. Nous pouvons rejoindre de nombreux constats :

- des chiffres relatifs au sans-abrisme qui ne diminuent pas malgré les moyens déployés lors des précédentes législatures ;
- le besoin de perspectives plus claires pour les relais sociaux, notamment ceux intercommunaux. C'est très bien de faire la distinction entre les trois types de relais sociaux, mais c'est vrai qu'il y a des priorités et des besoins plus importants pour certains ;
- la pertinence de dispositifs pluridisciplinaires intersectoriels ;
- la réalité du sans-abrisme en dehors des grandes villes et en milieu rural ;
- l'urgence de repenser nos dispositifs pour avoir des résultats plus probants ou, en tout cas, d'être plus efficaces et efficients.

J'ai eu l'occasion de rappeler que la démarche qui est la mienne est d'oser ouvrir la réflexion sur les politiques en place, et ce, sans tabou, et de mettre en place des mesures qui touchent à ces déterminants ou aux multiples déterminants de la pauvreté. La lutte contre le sans-abrisme ne peut être cantonnée à l'urgence sociale.

Coconstruire, c'est aussi mettre en place des mesures avec les acteurs de terrain les plus adaptés et s'assurer que la mise en œuvre soit claire, pérenne et durable dans le temps. Le travail que nous menons est donc un travail qui va dans ce sens. Il nous a permis d'aboutir à une Stratégie de sortie du sans-abrisme intégrant une réforme des relais sociaux.

Cette dernière poursuit trois objectifs principaux, que j'aime vous rappeler :

- intégrer certaines subventions facultatives dans un financement structurel pérenne ;
- garantir des moyens équitables et adaptés entre relais sociaux, urbains et intercommunaux, en tenant compte des besoins réels de l'ensemble des territoires, mais également de certains territoires qui ont des besoins particuliers ;
- financer explicitement les relais santé, pour les relais sociaux qui en organisent, afin de soutenir leur rôle essentiel dans l'accès aux soins et à la prévention des ruptures du ou des parcours.

Cela a été dit, cela implique une modification de l'arrêté du Gouvernement wallon existant. Ce qui reste le meilleur véhicule juridique, comme cela a été précisé par d'autres députés.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Merci à celles et à celui qui ont pris la parole.

Concernant la prise de parole du MR et de Mme Taquin en particulier, vous dites que ce texte fait des effets d'annonce sans garantie de pérennité. Ce texte vient demander aux groupes parlementaires de cautionner et d'appuyer le fait qu'il faut mettre des moyens. Je ne comprends absolument pas votre phrase ni même le raisonnement.

Plus grave est la petite ritournelle sur l'emploi durable, la mise à l'emploi. En effet, on peut partager toute une série d'objectifs de remise à l'emploi, mais aller chercher un emploi quand vous n'avez même pas de toit, j'aimerais bien savoir comment vous allez y arriver. Le « Qui veut peut » commence un petit peu à m'énerver. Il faut avoir des conditions de base minimales pour justement réaliser des objectifs, que vous appelez de vos vœux.

C'est hallucinant ! Vous prenez le problème à l'envers. D'abord, on a un toit, après on pourra. En tout cas, il faut au minima le considérer, cela me semble la base.

Je m'excuse, j'ai pris les choses dans l'ordre, mais j'aurais dû commencer par les groupes PS et PTB pour les remercier pour leur soutien et leurs propos qui éclairent très concrètement avec une vision bien maîtrisée de la réalité de terrain et de la détresse sociale. Merci beaucoup à Mmes Dejardin et Ammi pour leur prise de parole.

Je viens d'exprimer ce que je pensais de la prise de parole de Mme Taquin.

Puis, Madame Vandorpe, comme en commission, vous vous trompez de texte. Ici est revenue la proposition de résolution.

Je crois que je vous écoute plus que vous ne m'écoutez.

Vous faites des remarques sur des points qui étaient dans la proposition de décret. Par ailleurs, techniquement, je vous ai expliqué pourquoi cette proposition de décret envisageait des arrêtés. C'est parce que cela nous a été conseillé par les services et que vous ne pouvez pas mettre dans une résolution quelque chose qui pourrait être changé dans un arrêté. On va arrêter la technique là.

C'est précisément pour répondre à vos remarques que je reviens exclusivement avec la proposition de résolution. Vous me ressortez un peu la ritournelle de la commission, mais qui n'est plus du tout à propos maintenant, puisque ce n'était pas ce qui était fait.

Au demeurant, j'aime bien votre position, Monsieur le Ministre, quand vous donnez toute une série de prérogatives. Vous dites : « On vous rejoint », alors que c'est ce qui m'étonne un peu et c'est pour cela que je revenais avec la proposition de résolution en plénière. En effet, j'espérais un soutien plus élargi de la majorité, parce que vous vous êtes montrés ouverts. Ce que je viens chercher ici, ce sont des engagements avant la fin du conclave. C'est aussi simple que cela.

J'aime bien vos propos sur le fond, mais je ne comprends pas pourquoi vous ne vous engagez pas. Pour des Engagés, c'est un peu cocasse.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Je pense avoir été suffisamment claire. Si certains n'ont pas compris l'entière de mes propos, je les renvoie au rapport rédigé et au rapport de la commission d'il y a 15 jours.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on va attendre le conclave. On va vous faire confiance, nous, en tant que députés. Pensez aux personnes sur le terrain, les travailleurs et les travailleuses que l'on rencontre, qui sont dans la difficulté, dans la souffrance, qui sont inquiets, qui sont incertains et qui font face à une certaine dureté dans leur travail. On va attendre, tout comme les personnes précarisées, que ce soient les enfants, les femmes et les hommes, jeunes ou plus âgés. On va continuer à se battre et à faire notre travail.

Je suis bourgmestre aussi. Là, on a une prise plus directe sur les choses. On a besoin d'aide pour aider les personnes sur le terrain. Je vous demande vraiment, Monsieur le Ministre, de vous battre en conclave pour revenir avec de bonnes nouvelles pour ce secteur et pour tous les bénéficiaires de ce secteur, qui ne vont pas diminuer – en tout cas, tous les chiffres le montrent –, les prochains mois, particulièrement durant l'hiver.

M. le Président. – Mme Vandorpe ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, les relais sociaux sont en première ligne ; ils accueillent, orientent, nourrissent et accompagnent ceux qui n'ont plus rien. Sans eux, la misère serait encore plus insupportable. Or, aujourd'hui, vos politiques les étouffent. Les équipes sont épuisées, les locaux saturés et les moyens dérisoires. On leur demande de faire l'impossible avec presque rien.

Pendant ce temps, on trouve des milliards pour les grandes entreprises et pour l'armement. Est-ce normal qu'on laisse dehors des personnes pendant que le Gouvernement wallon diminue drastiquement les financements ? Nous exigeons un financement structurel et pérenne pour les relais sociaux.

Les relais sociaux sont un rempart contre l'exclusion. Si vous les laissez tomber, c'est toute la société que vous abandonnez.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mmes Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 279 (2024-2025) N° 5) et par Mme Dejardin (Doc. 279 (2024-2025) N° 6).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

**Proposition de résolution
visant à demander l'avis de la Cour de justice
de l'Union européenne sur la compatibilité de
l'accord de partenariat du 6 décembre 2024
entre l'Union européenne et les pays du Marché
commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités
européens,
déposée par M. Hazée et Mme Tellier
(Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2)**

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président
et Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur les perspectives pour la Wallonie du traité
entre l'Union européenne et le MERCOSUR
face à la pression allemande
par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos
(Doc. 329 (2025-2026) N° 1)
et par Mme Lambelin
(Doc. 330 (2025-2026) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de résolution visant à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord de partenariat du 6 décembre 2024 entre l'Union européenne et les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités européens, déposée par M. Hazée et Mme Tellier (Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2) ;
- des projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur les perspectives pour la Wallonie du traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR face à la pression allemande par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 1) et par Mme Lambelin (Doc. 330 (2025-2026) N° 1).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel et M. Collignon sous le n° 313 (2024-2025) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Parfois, dans un parlement, les choses ne se passent pas comme prévu, ou du moins comme la majorité avait envie. Je forme le

vœu que nous soyons aujourd'hui dans un tel moment. Je pense à ces moments de débats privilégiés sous les précédentes législatures, où, depuis l'opposition, des idées pouvaient susciter un intérêt ou, parfois, des amendements pouvaient aussi permettre à la majorité, lorsqu'elle était en train de se tromper, de pouvoir rectifier les choses et d'en revenir finalement au cap qu'elle avait annoncé.

J'espère donc que nous sommes aujourd'hui dans un tel moment.

Le traité Union européenne-MERCOSUR suscite depuis de longues années une opposition constante de la Wallonie pour de nombreuses raisons. C'est bien sûr d'abord les risques majeurs pour nos agricultrices et nos agriculteurs, avec les conditions déloyales de la concurrence, pour des produits moins chers, produits avec des normes qui ne sont pas les mêmes, qui n'ont pas les mêmes standards et qui ne respectent pas les mêmes exigences, qu'elles soient sanitaires, environnementales ou alimentaires.

Je pense aux enjeux de souveraineté alimentaire également. Derrière ce traité, c'est aussi un risque majeur pour les standards en matière de santé. Pensons notamment à l'utilisation de pesticides qui sont déjà interdits en Europe. Et demain, j'espère que cette liste grandira encore. C'est une discussion qui se poursuit.

Ce texte est aussi un risque majeur pour la biodiversité et pour le climat, notamment avec la destruction de la forêt amazonienne qui serait financée de facto par l'Union européenne, avec l'importation de produits venant du MERCOSUR en plus grande quantité.

C'est également un risque majeur pour la souveraineté démocratique de l'Union européenne, notamment à travers ce mécanisme arrivé tout en fin de parcours, dit ou prétendument dit de rééquilibrage, mais qui en fait déséquilibre profondément notre capacité à réguler la société, notamment les normes sociales et environnementales.

Certains, sur le tard, ont développé des considérations géopolitiques qui nous conduiraient – parce que la relation avec les États-Unis devient plus critique, voire hostile – à devoir ainsi embrasser le traité Union européenne-MERCOSUR, mais la Commission européenne a capitulé devant le président américain. Cet argument est donc désarmant. Il n'appartient pas à l'agriculture européenne, à l'environnement ou à la santé de payer pour les faiblesses de la Commission européenne.

Le traité Union européenne-MERCOSUR a fait l'objet d'une opposition de notre Région, mais également d'une opposition qui rassemble une large partie de la société civile. Je pense aux organisations agricoles, que ce soit à la FWA, la FJA, la FUGEA, l'UNAB, mais je pense aussi aux syndicats, aux

organisations de la solidarité internationale et aux associations environnementales.

Pas plus tard qu'hier, la FUGEA et Canopea ont édité un communiqué commun – cela n'arrive pas tous les jours – pour appeler ce Parlement à soutenir cette résolution, ou en tout cas à amender, le cas échéant, la motion déposée par la majorité. Je vais y revenir.

Le Parlement a réitéré, encore en date du 6 novembre 2024, son opposition au traité Union européenne-MERCOSUR. La Commission a signé le texte fin 2024 et elle a initié la procédure de ratification en septembre 2025. À cette occasion, elle a décidé de scinder le texte en deux, comme elle l'avait déjà fait pour d'autres dossiers contre l'opposition explicite de notre Région, puisque le Parlement avait spécialement indiqué son refus d'une telle façon de faire dans la résolution du mois de novembre 2024.

C'est à nouveau une forme de ruse, une ruse qui vise finalement à prendre la partie commerciale pour pouvoir l'adopter de façon, à ses yeux, plus simple, en réunissant une majorité qualifiée au Conseil et une majorité au sein du Parlement européen, et ce, tout en renvoyant à plus tard les autres aspects qui, eux, seront soumis à l'ensemble des États.

C'est une ruse qui n'est pas acceptable parce qu'elle constitue finalement un contournement démocratique. Elle n'est pas non plus acceptable en droit. Je vais y revenir.

Ce traité fait donc l'objet d'un combat politique et cela reste la priorité, d'où l'importance de la position de la Wallonie sur le fond, pour que notre pays puisse contribuer à une minorité de blocage, ou en tout cas à ne pas réunir la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne.

À côté de ce combat politique, nous proposons avec cette résolution une piste d'action complémentaire, un levier supplémentaire pour attaquer ce traité en agissant sur le plan du droit et en demandant donc la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, non pas pour prendre position sur l'opportunité politique du texte – ce n'est bien sûr pas son métier –, mais pour vérifier la compatibilité du texte avec les traités européens.

C'est donc le sens de la proposition de résolution que nous avons déposée. Cette procédure ne sort bien sûr pas de nos règlements internes. Elle vient du droit européen lui-même, puisqu'elle est explicitement prévue par l'article 218 du traité.

Elle est activable par le Parlement européen, mais elle est aussi activable par chaque État. C'est donc là que nous nous trouvons, avec ce texte qui vise à ce que la Wallonie demande au Gouvernement fédéral d'activer le droit dont il dispose, comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait pour le CETA ou pour la Charte de l'énergie.

Si nous proposons ce chemin, c'est parce que nous pensons que ce traité a plusieurs faiblesses importantes, non seulement sur le fond et le combat politique, mais aussi sur le plan du droit, de sa compatibilité avec les traités et de sa constitutionnalité.

C'est d'abord l'enjeu de la scission, parce que, contrairement à d'autres avatars plus récents, dès 1999, au moment où le premier mandat de négociation a été formalisé par le Conseil – on était donc dans une Union européenne qui comptait moins d'États –, les directives de négociation disposaient que « l'accord sera global et constituera un engagement unique ». Dès le départ, il y a donc cette exclusion de toute forme de scission. Cette position ancienne a encore été confirmée par le Conseil, en mai 2018, lors de sa dernière prise de position à cet égard. Le mandat de négociation est donc violé dès le moment où la Commission propose de scinder le texte. C'est en tout cas un des moyens juridiques que nous pensons nécessaire d'activer et de vérifier devant la Cour.

Il y a aussi des préoccupations juridiques quant au niveau élevé de protection de la santé humaine, tel qu'il est requis par les traités, l'article 168, notamment parce que le traité Union européenne-MERCOSUR prévoit un principe de confiance à l'égard d'établissements qui sont listés par chaque partie. Toutefois, en réalité, il n'y a absolument pas de clarté quant au nombre d'inspecteurs, qui est inconnu et vraisemblablement insuffisant. Ce traité prévoit aussi une notification préalable avant chaque visite. Autant dire que l'on facilite le travail des braconniers.

La troisième préoccupation est le respect de l'Accord de Paris sur le climat et de l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité. Si ces textes sont référencés dans le traité, ils le sont dans la partie de l'accord soumis à l'unanimité. Cela veut dire que, lorsque la Commission scinde le texte, il n'y a pas de référence à l'Accord de Paris ni à l'Accord de Kunming-Montréal, puisque ceci est différé dans une ratification ultérieure, voire incertaine.

Enfin, il faut revenir sur ce mécanisme de rééquilibrage qui permet à une partie de demander à un panel d'arbitres des compensations en cas d'adoption de mesures liées à la législation de la santé ou à la législation de l'environnement qui compromettrait des avantages attendus de la part du traité. C'est donc un mécanisme qui ressemble à des mécanismes que nous avons déjà vus dans d'autres traités qui ont fait l'objet d'une opposition de notre Région, un mécanisme qui a des conséquences incontrôlables et imprévisibles par rapport à notre capacité à légiférer dans l'Union européenne. C'est un engrenage expansif et dangereux qui est mis sur pied en la matière et qui va conduire, demain, à une logique de viser une moindre régulation, dès le moment où les pouvoirs publics européens seraient soumis à une redevabilité financière devant ce panel d'experts prévu par le traité.

Bref, nous pensons que, au moins sur ces quatre enjeux, une discussion juridique doit être menée. Il y a des risques importants de contradiction avec le traité. La saisine de la Cour de justice de l'Union européenne est donc non seulement nécessaire, mais nous pensons qu'elle est également potentiellement très efficace pour celles et ceux qui veulent combattre réellement le traité.

Cette analyse semble, en première instance en tout cas, partagée largement, puisqu'une initiative européenne de nature proche a été impulsée au sein du Parlement européen pour réunir les signatures, avec des soutiens larges, notamment d'élus européens du MR et des Engagés.

Nous pourrions donc nous dire que nous allons converger et que nous allons avoir un large soutien par rapport à cette démarche. Toutefois, le débat en commission, il y a deux semaines, a donné lieu, à notre estime, à un mauvais théâtre de la part des représentants de la majorité. Après avoir reconnu – chacun avec leurs mots –, l'intérêt de la démarche, ils ont en même temps déposé une motion qui feint de lui donner écho, mais qui, en réalité, en limite profondément l'efficacité, pour la rendre, de facto, inopérante. Si la motion reste en l'état, nous pensons qu'elle constituera une réelle tromperie.

Soyons clairs, je ne vise pas ici le dépôt d'une motion pour tenter d'écarter la résolution ou remplacer tel signataire par tel autre. Je n'ai que faire des droits d'auteur. Je parle d'une motion qui transforme le contenu et qui fait semblant. En effet, la motion déposée par la majorité, en l'état, propose de limiter la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne sur le volet agricole du traité Union européenne-MERCOSUR. Ce sont ces mots et ces mots sont incompréhensibles.

Il est clair que le volet agricole du traité est un des enjeux les plus problématiques du texte. Il n'est toutefois pas le seul. Les enjeux en matière de santé, d'environnement ou de souveraineté démocratique sont également des préoccupations majeures. Plus fondamentalement, si le volet agricole est un des enjeux les plus problématiques quant au fond, ce volet ne présente pas, en lui-même, des difficultés en termes de compatibilité du traité avec les traités européens. En d'autres termes, si la préservation de notre agriculture, de nos agriculteurs et agricultrices, est clairement l'objectif ou un des objectifs que nous poursuivons, elle ne constitue pas pour autant un argument de droit qui est de nature à mettre à mal le traité Union européenne-MERCOSUR sur le plan juridique devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Comme je l'ai indiqué, les principaux motifs d'incompatibilité se situent au niveau de la scission du texte, de la protection de la santé, du mécanisme de rééquilibrage et de la compatibilité avec l'Accord de Paris. Cette autolimitation par la motion MR-Engagés est donc totalement contraire aux intérêts agricoles que

le texte prétend poursuivre. Subsidiairement, la motion MR-Engagés ne propose pas de solliciter le Gouvernement fédéral afin qu'il saisisse la Cour, comme il en a le droit, mais d'organiser une concertation intrabelge à cet égard. Ce faisant, la majorité déresponsabilise le Gouvernement fédéral, qui a pourtant la compétence pour agir en la matière.

À côté de cette motion qui fait semblant, il faut encore constater que la motion recule aussi sur le fond. En effet, elle propose « de maintenir une position d'opposition à l'égard du volet agricole du traité Union européenne-MERCOSUR ». C'est également un recul par rapport à la position précédente adoptée par le Parlement de Wallonie, qui avait demandé au Gouvernement, le 6 novembre 2024, de « maintenir une position d'opposition à l'égard du traité Union européenne-MERCOSUR ». Cela veut donc dire que l'on arrive ici à un positionnement abscons, puisque, au sein du Conseil européen, les États prendront position sur le texte : pour, contre ou abstention sur le texte. Ce changement de position contenu dans la motion à ce stade et le recul qu'il représente ne sont pas compréhensibles à nos yeux. Ils n'ont d'ailleurs fait l'objet d'aucune argumentation. Ils ne correspondent à aucune évolution qui répondrait aux objections formulées jusqu'ici sur ces autres enjeux.

Nous demandons dès lors très clairement de revenir à une position d'opposition au texte, comme nous l'avons décidé dans ce Parlement en date du 6 novembre 2024. Si nous avons déposé une proposition de résolution, qui était notre réaction initiale, nous avons également préparé trois amendements à la motion de la majorité. Je peux tout à fait comprendre qu'il n'y ait pas une envie, par nature, de suivre un texte déposé par des auteurs issus de l'opposition, mais, parfois, la majorité peut, en allant trop vite – je ne dis pas par avance qu'il y a une volonté de mal faire, on va le voir avec les choix qui seront faits ce soir –, perdre des éléments en chemin. Ces amendements sont là pour cette raison.

Si vous n'aimez pas le texte que nous initions, il y a la possibilité de corriger la motion proposée par la majorité avec trois amendements qui sont extrêmement ciblés. Nous n'avons pas cherché à corriger l'ensemble à l'aune des critiques que nous pourrions avoir sur le texte, parce que l'on est bien ici au-delà. On est ici devant un devoir de vérité et de cohérence. Qui veut réellement combattre le traité Union européenne-MERCOSUR ? Par rapport à cela, le premier amendement a pour objet de saisir la Cour de justice, non pas sur ce volet agricole – avec toutes les limites que j'évoquais –, mais de saisir la Cour de justice sur le traité lui-même. Il faut donc solliciter le Gouvernement fédéral pour saisir la Cour – nous verrons ensuite ce qu'il décidera –, et non pas pour organiser une réunion interne à la famille Belgique avec les autres entités.

Enfin, sur le fond, il s'agit de marquer une opposition à ce texte et non à ce seul volet agricole.

J'évoquais tout à l'heure la société civile. Ce communiqué conjoint de la FUGEA et de Canopea, assez inédit et spécialement adressé à notre assemblée, ne dit rien d'autre : « La proposition actuelle de la majorité risque de passer à côté de l'objectif de stopper cet accord en choisissant délibérément de restreindre l'analyse juridique de ce traité ». Plus loin, les deux organisations indiquent encore : « Le projet de motion déposé par la majorité MR-Engagés choisit une approche qui risque de s'avérer infructueuse. Son projet vise à saisir la Cour de justice uniquement sur le volet agricole, et non sur l'entièreté de l'accord ».

C'est dit de manière plus feutrée que l'expression que je peux avoir, mais l'analyse est exactement la même. Le communiqué parle bien d'une motion infructueuse et d'une logique qui risque de passer à côté de l'objectif en choisissant délibérément de restreindre l'analyse juridique de ce traité.

En fait, une autre personne s'est exprimée pour ne pas dire autre chose. Il s'agit du président des Engagés, par ailleurs parlementaire européen. Ses représentants ici au Parlement – en tout cas en commission – n'agissent pas en cohérence.

Il s'exprimait ainsi début septembre 2025 : « Les Engagés resteront mobilisés pour s'opposer à cet accord en l'état et pour porter une vision alternative, celle d'un commerce international qui protège nos agriculteurs, respecte l'environnement et renforce la souveraineté et la prospérité ». Il est ici question de tout l'accord, non de son seul volet agricole. Un peu plus loin, il indiquait : « Nous explorerons toutes les voies possibles, y compris juridiques, devant la Cour de justice européenne – nous y sommes –, afin de vérifier la compatibilité de l'accord avec les traités européens ». À nouveau, il est question de tout l'accord, non du seul volet agricole.

Ce volet agricole est en effet inopérant par rapport à cette action menée sur le plan du droit.

En conclusion, nous avons ce mercredi un test de vérité et de cohérence. Soit, il y a une réelle volonté de combattre le traité, auquel cas il faut agir comme tel et ne pas limiter la saisine de la Cour de justice européenne au seul volet agricole. Dans ce cas, vous pouvez voter notre résolution – cela nous fera plaisir –, mais, si vous n'aimez pas procéder de la sorte, vous pouvez alternativement voter les amendements déposés à votre texte. Ainsi, les auteurs resteront les auteurs de la majorité. Soit, nous avons affaire à un jeu de dupes, à une tromperie, auquel cas vous rejetez notre résolution et nos amendements. Dans ce cas, il faut arrêter de mentir aux gens.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Après 25 ans de négociations, début septembre, Bruxelles a adopté une proposition d'accord global avec les pays du MERCOSUR ainsi qu'une proposition dite intérimaire sur le commerce.

Il s'agit du point de départ d'un processus de ratification qui devra encore être validé par les États membres et le Parlement européen. Cet accord ainsi révisé revient aujourd'hui dans le débat public avec, premièrement, une nouvelle architecture et, secondement, des garanties renforcées.

La Commission européenne a décidé de dissocier le volet commercial du volet politique, une méthode déjà éprouvée pour d'autres accords, afin d'assurer une mise en œuvre rapide des dispositions relevant de la compétence exclusive de l'Union, tout en préservant l'intégrité de l'accord global. Cette approche offre davantage de sécurité juridique aux opérateurs européens et respecte l'équilibre institutionnel européen.

Au sujet de la nouvelle architecture, de la scission de l'accord et de la proposition de résolution Ecolo, la demande de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne ne peut, en droit, être portée qu'au niveau belge, après un accord intrabelge entre le Fédéral et les entités fédérées.

Or, il n'existe à ce stade aucun consensus belge sur le MERCOSUR. Par ailleurs, les clauses environnementales et climatiques du traité, notamment l'engagement à mettre en œuvre la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, ainsi que des dispositions sur la pêche durable et la gestion durable des forêts sont similaires à celles d'autres accords récents. Ces précédents n'ont pas suscité de saisine comparable.

Enfin, la pratique de la scission a déjà été appliquée, par exemple, pour Singapour, le Vietnam et le Chili, et votée récemment au Parlement de Wallonie sans saisine.

Il est cohérent, sur le plan institutionnel et politique, de ne pas singulariser le MERCOSUR par une démarche contentieuse non concertée.

Sur le plan politique, il s'agit de mandater le seul Gouvernement wallon pour solliciter le Fédéral afin de saisir la Cour. La méthode interrogée. La voie la plus respectueuse des compétences eut été que la demande soit portée au niveau approprié par les mandataires fédéraux ou européens du parti à l'origine de la proposition, ce qui semble avoir été fait, du moins au niveau européen.

Concernant l'accord Union européenne-MERCOSUR, la position de la Wallonie reste constante, à l'image de la motion motivée que la majorité a également déposée, jointe au débat, qui rappelle clairement cette ligne. Cette motion, adoptée par la majorité, souligne le caractère stratégique de l'accord tout en réaffirmant sa demande :

- avoir une position d'opposition à l'égard du volet agricole de l'accord entre l'Union européenne et les pays membres du Marché commun du Sud, le MERCOSUR, tel que conclu le 6 décembre 2024 ;
- solliciter du Gouvernement fédéral pour l'organisation d'une concertation intrabelge pour y plaider une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne sur le volet agricole de l'accord Union européenne-MERCOSUR ;
- analyser pour la Région wallonne l'impact des mesures annoncées le 3 septembre dernier par la Commission sur les mécanismes de sauvegarde bilatéraux.

Les garanties renforcées restent un peu floues, comme l'intégration de ces aides dans les cadres pluriannuels financés comme la PAC. Après un accord de principe en 2019, les négociations ont été ralenties, notamment par les inquiétudes liées à la déforestation au Brésil sous Bolsonaro ; la dynamique a repris avec l'élection du président Lula et l'intégration de garanties environnementales renforcées. Le 3 septembre 2025, la Commission a validé un paquet révisé engageant une séquence décisionnelle avec un accord scindé.

Les enjeux autour de cet accord Union européenne-MERCOSUR sont grands :

- 25 années de négociations pour bâtir la plus grande zone de libre-échange au monde, couvrant environ un cinquième de l'économie mondiale et un marché de plus de 700 millions de consommateurs ;
- un potentiel d'augmentation des exportations de l'Union européenne vers le MERCOSUR, jusqu'à 39 %, soit 49 milliards d'euros susceptibles de soutenir plus de 440 000 emplois en Europe ;
- un partenaire stratégique. L'Union wallonne est déjà le deuxième partenaire commercial des pays du MERCOSUR, derrière la Chine.

Ces ordres de grandeur ne gommant pas les risques sectoriels, mais ils rappellent l'enjeu industriel, technologique et géopolitique de l'accord.

Toutefois, le point d'achoppement reste l'agriculture, comme cela a été rappelé en commission le 22 septembre dernier. En Wallonie, la crainte d'une concurrence déloyale, notamment sur la viande bovine, est largement partagée par le monde agricole. C'est la raison pour laquelle la majorité a réaffirmé son opposition à l'accord en l'état, même si l'accord du 3 septembre inclut désormais des clauses bilatérales de

sauvegarde, un filet de sécurité financier de 6,3 milliards d'euros et un fonds d'indemnisation de plus de 1 milliard d'euros pour les secteurs les plus exposés. Ces dispositifs doivent faire l'objet d'une analyse d'impacts, ce que prévoit un des points de la motion de la majorité.

L'accord prévoit aussi la reconnaissance et la protection de 350 indications géographiques européennes, dont huit productions wallonnes emblématiques, du jambon d'Ardenne au pâté gaumais. C'est un levier concret pour la valorisation de nos terroirs.

L'accord intègre également des obligations environnementales :

- fin de la déforestation illégale d'ici 2030 ;
- respect de l'Accord de Paris ;
- possibilité pour l'Union européenne de suspendre les préférences si ces engagements ne sont pas respectés.

Dans un monde marqué par des rivalités stratégiques avec les États-Unis et la Chine, l'Europe ne peut pas se refermer sur elle-même. Diversifier ses partenariats, MERCOSUR aujourd'hui, mais aussi Mexique, Indonésie, Inde, Émirats arabes unis ou Thaïlande, est un impératif de résilience. L'objectif n'est pas l'ultra-libéralisation et une ouverture naïve, mais une ouverture compatible avec des garde-fous justiciables qui devront être surveillés et, au besoin, activés sans hésitation.

Notre ligne est claire : fermeté sur le volet agricole, ouverture responsable et équilibrée sur le reste du traité.

Promouvoir le MERCOSUR ne revient pas à sacrifier nos agriculteurs, mais à peser dans la mondialisation en y inscrivant nos valeurs. C'est chercher un équilibre exigeant, protéger nos filières, défendre les normes et peser dans l'ordonnancement du commerce mondial. La Wallonie restera inflexible sur l'agriculture tant que les garanties ne seront pas pleinement au rendez-vous. Néanmoins, elle ne renoncera pas à faire valoir ses intérêts dans une Europe qui assume sa souveraineté économique, environnementale et alimentaire.

Monsieur Hazée, vous avez introduit des amendements qui visent à vider complètement la substance de la motion introduite et défendue par la majorité. Je viens de réexprimer notre position, et vous devinez évidemment que nous ne pourrions pas soutenir vos amendements.

Chers collègues, l'heure n'est ni à l'aveuglement ni au repli. L'heure est à la vigilance constructive, à la cohérence politique et à la défense de nos intérêts économiques et agricoles. Tenons fermement nos lignes rouges, exigeons des garanties solides et faisons de cet accord un levier au service de nos producteurs et de nos entreprises. C'est à ces conditions et à ces conditions

seulement que le MERCOSUR pourra devenir une opportunité maîtrisée pour la Wallonie et pour l'Europe.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, depuis plusieurs années maintenant, notre assemblée alerte sur les multiples dangers que représente ce fameux accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR.

Sur le plan agricole, cet accord met directement en péril nos exploitations wallonnes, qui sont déjà fragiles, en exposant nos agricultrices et nos agriculteurs à une concurrence déloyale, avec des produits importés qui ne respectent pas les mêmes standards que ceux imposés en Europe. J'entends par là les normes sanitaires, les normes environnementales et les règles de bien-être animal.

Comment accepter que nos producteurs, qui consentent tant d'efforts pour répondre à ces règles, se trouvent menacés et livrés sans défense à une telle concurrence ?

Les inquiétudes concernent aussi la santé publique. L'accord ouvre la porte à l'importation de denrées alimentaires sur lesquelles les contrôles seraient insuffisants. Nous savons que, dans certains pays du MERCOSUR, l'utilisation des substances prohibées en Europe est encore autorisée, que le recours massif, par exemple, aux antibiotiques comme activateurs de croissance est courant et que les contrôles phytosanitaires présentent aussi de graves lacunes. Tout cela représente des risques réels pour les consommateurs européens.

L'impact environnemental est tout aussi préoccupant. En favorisant l'augmentation des importations de soja, de bœuf ou encore d'éthanol, l'Europe contribuerait directement à la déforestation de l'Amazonie, à l'aggravation de la crise climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Cet accord est en contradiction totale avec nos engagements internationaux, qu'il s'agisse de l'Accord de Paris ou du Cadre mondial de Kunming-Montréal sur la biodiversité.

Un élément nouveau mérite aussi une attention toute particulière : il s'agit du mécanisme de rééquilibrage. Ce dispositif permettrait à une partie de demander une compensation si une nouvelle législation de l'Union européenne en matière de climat, de santé ou d'environnement réduisait les avantages commerciaux attendus. Autrement dit, l'Europe pourrait être contrainte de limiter ses ambitions pour éviter certaines sanctions. Ce mécanisme constitue une menace directe pour notre capacité à légiférer librement, et il risque aussi d'installer un dangereux précédent dans la politique commerciale européenne.

Face à tout cela, notre position est toujours restée claire et constante.

Le 9 octobre 2024, mon groupe – le groupe socialiste – a déposé une résolution qui demandait explicitement au Gouvernement wallon de maintenir son opposition à cet accord et de refuser toute délégation de pouvoir au Gouvernement fédéral. On dénonçait ainsi la scission de l'accord, actée par la Commission européenne, qui vise à contourner les parlements nationaux. Le Gouvernement wallon a toujours, jusqu'à présent, marqué son opposition à l'accord sur le MERCOSUR. Aujourd'hui, une nouvelle voie s'ouvre pour bloquer cet accord, une voie que nous devons utiliser en demandant l'avis de la Cour de justice européenne sur la compatibilité de l'accord avec le droit européen.

La résolution qui est portée par le groupe Ecolo et la motion qui est déposée par mon groupe – le groupe socialiste – s'engagent pleinement dans cette voie. Toutefois – c'est essentiel –, elles ne se limitent pas au seul volet agricole, mais affirment que c'est l'ensemble du traité qui doit être examiné au regard du droit européen et de nos engagements climatiques, sociaux, sanitaires et environnementaux.

Limiter cette saisine au seul secteur agricole, comme le proposent le MR et les Engagés, n'a pas de sens s'il existe une réelle volonté de s'opposer à cet accord. Quel est l'intérêt de se priver par avance de leviers juridiques puissants à notre disposition ? Pourquoi écarter l'examen de la valeur juridique de la scission de l'accord ? Pourquoi ignorer les questions de santé publique ou les mécanismes de rééquilibrage, alors que ce dernier menace directement notre souveraineté démocratique ?

On a entendu, en commission, l'intervention du groupe MR – on vient d'entendre Mme De Bue –, qui insiste sur la dimension géopolitique et stratégique de l'accord. Ce discours, qui est combiné à l'ambition limitée quant à la saisine de la Cour de justice européenne, semble néanmoins laisser une porte ouverte à une ratification en minimisant les conséquences dramatiques pour l'agriculture, l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Aujourd'hui, je le répète une nouvelle fois, nous avons un moyen très concret de bloquer cet accord. Un seul État membre suffit pour saisir la Cour. Si la Wallonie plaide en ce sens et que la Belgique suit, ce processus de ratification sera automatiquement suspendu jusqu'à la décision de la Cour. C'est une arme juridique et politique qui est puissante et que nous pouvons utiliser.

Cette initiative est tout à fait compatible avec l'initiative qui est menée au Parlement européen. Comme le rappelait M. Resinelli en commission, une initiative a été prise afin que les parlementaires

européens s'organisent de manière transpartisane pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur cet accord. Les députés socialistes Elio Di Rupo et Estelle Ceulemans ont d'ailleurs signifié leur soutien à cette demande. Nous devons agir partout où nous le pouvons, à tous les niveaux de pouvoir. C'est ce que nous faisons ici au Parlement de Wallonie. La motion déposée par notre groupe ainsi que la résolution portée par le groupe Ecolo affirment cette ligne qui est claire : pas de ratification sans un avis de la Cour sur la compatibilité du MERCOSUR avec l'ensemble du droit européen. C'est cette stratégie qui peut réellement bloquer l'accord et protéger nos agriculteurs, notre santé, notre environnement et, plus largement, notre démocratie. Il faut la saisir aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, lors de notre séance de rentrée parlementaire, le 3 septembre dernier, mon collègue, M. Jacob interpellait et questionnait la ministre Dalcq, ministre de l'Agriculture, qui est – je le rappelle – le secteur le plus impacté en Wallonie par cet accord Union européenne-MERCOSUR, sur son appréciation des événements qui s'étaient déroulés pendant l'été. La ministre Dalcq a été très claire : pour la Wallonie, en l'état, c'est un grand non.

Aujourd'hui, nous continuons à affirmer ce non au MERCOSUR en l'état. La DPR est limpide à cet égard et nous la respecterons scrupuleusement.

L'accord Union européenne-MERCOSUR échoue sur trois points :

- il expose nos producteurs, nos agriculteurs à une concurrence déloyale. Cela a été rappelé par chaque groupe, que ce soit en commission ou encore aujourd'hui ;
- il tire vers le bas nos normes sociales, sanitaires et environnementales ;
- il fragilise notre autonomie en matière alimentaire.

Au niveau européen – Mme Lambelin l'a cité –, notre président Yvan Verougstraete plaide – puisque nous pensons que c'est le premier niveau où cette opposition doit effectivement s'exprimer – contre le MERCOSUR. Il plaide ainsi de manière transpartisane, de manière parlementaire en participant à un groupe de travail qui s'exprime en opposition à ce MERCOSUR, tout en adhérant à l'objectif de saisir la Cour européenne de justice sur l'ensemble de l'accord.

Revenons à notre niveau wallon. Je vous entends dire, Madame Lambelin, que nous minimisons l'impact de cet accord sur nos agriculteurs. Au contraire, si vous lisez bien le texte que la majorité vous présente aujourd'hui, nous ne minimisons pas l'impact sur nos agriculteurs, nous le mettons en exergue. Oui, cette motion, que nous avons adoptée en commission le

22 septembre dernier, demande sans équivoque au Gouvernement fédéral d'organiser une concertation intrabelge pour y plaider la nécessité de saisir la Cour de justice de l'Union européenne spécifiquement sur ce volet agricole.

Vous avez devant vous une situation où, en Belgique, il n'y a pas d'accord entre la Wallonie, qui exprime clairement son refus à cet accord, et la Flandre qui y voit d'autres intérêts qui sont les siens. Pour avoir une position claire de notre État fédéral et arriver jusqu'à cette saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, maximisons les chances de l'obtenir et favorisons ce qui, aujourd'hui, en Wallonie, est le plus important pour nous : la défense de notre modèle familial d'agriculture, la défense de nos producteurs et la défense de nos agriculteurs.

Je rappelle cependant que le Conseil européen, le Parlement européen, ainsi que chaque État membre individuellement peuvent saisir la Cour de justice européenne. Nous nous y employons au niveau de notre État fédéral. Nos députés européens s'y emploient au niveau du Parlement européen.

Je le répète, la position des Engagés est claire et s'inscrit dans le prolongement des motions de novembre 2024, que nous avons adoptées dans ce Parlement, et de celles que nous vous présentons aujourd'hui : nous défendons sans condition nos agriculteurs, dans le respect du droit et de nos compétences, en demandant à notre Gouvernement fédéral de saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur l'aspect agricole de cet accord.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Mesdames et Messieurs les Députés, le PTB ne s'oppose pas aux accords commerciaux par principe. On a besoin d'accords de coopération. On a besoin d'accords de commerce, en particulier avec les pays du Sud.

Nous voulons que ce commerce profite à tous, que les pays y gagnent, que leurs populations s'y retrouvent également et que la planète, elle aussi, y trouve son compte. C'est cela, finalement, que, nous, nous appelons du commerce équitable.

L'accord UE-MERCOSUR, tel qu'il est, n'a rien d'équitable. Il n'est ni juste, ni durable, ni démocratique. C'est pourquoi, avec le PTB – cela ne vous étonnera pas –, on soutiendra pleinement la proposition d'Ecolo qui demande au Gouvernement wallon d'interpeller le Fédéral pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de cet accord avec les traités européens.

Ce texte n'est pas un traité commercial équitable. Il constitue un danger pour nos agriculteurs, un risque pour la santé publique, un recul écologique et un déni démocratique.

En quoi est-ce un danger pour nos agriculteurs ? Comment nos producteurs wallons peuvent-ils affronter une concurrence d'importation venue de l'autre bout du monde, produite avec des pesticides qui sont interdits ici et avec des normes sociales bien plus faibles ? C'est une concurrence déloyale qui mettra nos agriculteurs à genoux. Pendant ce temps, ce sont les multinationales qui se frotteront les mains et nos exploitations familiales qui disparaîtront.

C'est un risque pour la santé publique. Cet accord ouvre la porte à l'importation d'aliments traités avec des substances que nous avons interdites ici. Nous les avons interdites pour protéger nos enfants et nos consommateurs. À la manière d'un dumping social, il s'agit ici d'un dumping sanitaire au profit des lobbies de l'agroalimentaire.

Enfin, c'est un recul écologique majeur. L'accord encourage en soi la déforestation, l'élevage industriel et la destruction de la biodiversité. C'est toujours plus d'importation de produits venus de l'autre bout du monde ; tout cela pendant que l'Union prétend lutter contre le changement climatique. C'est un peu comme le disait le député européen Luke Ming Flanagan : « Cet accord révèle l'hypocrisie totale de l'Union européenne sur l'environnement ».

Au-delà du fond, il y a aussi la méthode. D'ailleurs, notre député européen Marc Botenga le rappelait : « Le texte des accords commerciaux devrait être librement accessible sur internet pendant les négociations et faire l'objet d'un large débat public ». Or, ici, c'est tout l'inverse. Ce sont des négociations menées dans l'ombre, sans transparence, sans débat démocratique et contre l'avis des citoyens, des ONG et même de plusieurs États membres. Encore une fois, la Commission européenne avance à marche forcée, avec une arrogance technocratique inquiétante.

Oui, saisir la Cour de justice de l'Union européenne n'est pas un détail juridique, c'est un acte politique. Cela revient à dire : « Nous refusons que la Commission impose un accord qui viole potentiellement les traités, qui sacrifie nos agriculteurs, notre santé et notre planète ». On demande donc au Gouvernement wallon d'agir sans attendre, de pousser le Fédéral à saisir la Cour et de s'opposer à toute ratification de cet accord, parce que les traités européens doivent protéger le droit des États à réguler, à défendre l'environnement, la santé et les services publics. Si cet accord viole cette possibilité, alors il doit être bloqué.

M. Hazée l'a dit, la motion de la majorité qui scinde le recours auprès de la Cour est juste une tentative de laisser la porte ouverte au MERCOSUR et de permettre à celui-ci d'entrer par une autre voie. On va s'y opposer également.

Au bout du compte, derrière ce débat sur le commerce international, il y a des gens et des visages :

ceux des travailleurs wallons et des agriculteurs wallons qui se battent pour survivre, ceux des travailleurs brésiliens qui espèrent une vie meilleure et ceux des citoyens européens qui veulent que leur Gouvernement protège enfin l'intérêt général et pas celui des multinationales, comme toujours.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, nous n'allons pas refaire ici l'ensemble des débats largement menés en commission, mais je voudrais néanmoins rappeler les éléments essentiels qui fondent l'opposition du Gouvernement wallon à l'accord Union européenne-MERCOSUR.

L'accord conclu en 2019 et confirmé fin 2024 ouvre le marché européen à d'importants volumes d'importations agricoles. Ceux-ci touchent directement des filières agricoles sensibles déjà fragilisées en Wallonie. La concurrence s'annonce d'autant plus déloyale que les normes de production en vigueur dans les pays du MERCOSUR sont bien moins strictes que celles que respectent nos agriculteurs.

Il en résulte un risque réel de pression à la baisse sur les prix et les revenus des exploitants européens, qui se voient confrontés à des produits d'importation moins chers, parce que fabriqués selon des standards plus faibles.

Le Gouvernement wallon l'a répété à de nombreuses reprises, en l'état, le texte ne répond pas aux revendications en matière de réciprocité des normes. Les compléments introduits dans la version de 2024, qu'il s'agisse du développement durable ou de la politique industrielle, ne touchent pas au cœur du problème agricole. La Commission européenne a bien proposé de nouveaux instruments en septembre dernier, mais ces mesures ne visent qu'à compenser des perturbations seulement lorsqu'elles se produisent, et non d'être en mesure de les prévenir. Elles n'apportent donc aucune garantie structurelle aux agriculteurs wallons. Conformément à sa Déclaration de politique régionale et aux motions adoptées dans ce Parlement, la Wallonie ne peut soutenir l'accord MERCOSUR tel qu'il est présenté. Nos préoccupations agricoles demeurent entières.

Concernant une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, comme vous le savez, elle ne peut se faire qu'au nom de la Belgique. C'est pourquoi le Gouvernement wallon sollicite le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation intrabelge sur la compatibilité du volet agricole de l'accord avec les traités européens.

Notre position n'est pas un refus idéologique des accords commerciaux, qui restent indispensables au

développement, surtout en ces temps incertains. L'ouverture au commerce international ne peut cependant se faire au détriment de nos agriculteurs ni au prix d'un nivellement par le bas des standards agricoles européens.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je formulerai quelques éléments de réflexion après ces différentes interventions.

Premièrement, il faut agir aux niveaux fédéral et européen. J'espère que, là aussi, les débats auront lieu et qu'ils auront une autre issue que celle que commence à prendre cette discussion. Toutefois, si nous avons posé le débat ici, c'est parce que l'impact de ce texte pour la Wallonie est tout à fait majeur. Il est dès lors nécessaire et légitime que notre Parlement prenne une position, une position où il formule ses demandes au pouvoir fédéral. Nous pouvons considérer que ce n'est pas gagné d'avance. Ce qui est sûr, c'est que les combats que l'on ne mène pas, eux, sont perdus d'avance.

Deuxièmement, je rappelle que le texte de notre résolution ne vise pas, en l'état, à demander au pouvoir fédéral de s'opposer au texte. C'est un autre combat. Nous le menons aussi, mais par un autre texte. Ici, nous demandons quelque chose de beaucoup plus élémentaire : soumettre ce texte à un test de constitutionnalité, un test de compatibilité avec les traités européens et de pouvoir l'examiner au regard de l'État de droit à un moment où il est encore temps d'éviter cette mécanique infernale contenue en germe dans le mécanisme prétendument dit de rééquilibrage.

Troisièmement, Monsieur Resinelli, j'entends les mots de Mme Dalcq auxquels vous faites référence, les mots de votre président, mais lisez donc le contenu du texte que vous avez déposé. Il n'est plus question d'une opposition à tout le traité, il est question d'une opposition au volet agricole. Il n'est pas question d'une action devant la Cour de justice de l'Union européenne quant au texte et à ces éléments de risque juridique, il est question d'une action limitée à un domaine où, probablement, elle n'aura aucun effet.

On en revient finalement à cela. Je reprends les mots de ce communiqué de la FUGEA et de Canopea qui évoquaient le risque de passer à côté de l'objectif en choisissant délibérément de restreindre l'analyse juridique de ce traité. Hugues Falisse, porte-parole de la FUGEA, poursuivait : « Il paraît très incertain que cet accord soit en conformité avec les règles européennes, tant au niveau du mode de ratification qu'au niveau des engagements en matière de protection de l'environnement et de la santé publique. Il est dès lors nécessaire de se saisir de l'arme du droit pour stopper cet accord ».

Le risque que je vois aujourd'hui est celui des masques qui tombent. Le MR et Les Engagés font

semblant de soutenir la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne et de lutter contre le MERCOSUR, mais en rendant cette démarche tout à fait inopérante. En réalité, il y a, là derrière, un double discours qui est réellement insupportable.

J'entends déjà nous dire que « cela va se passer à l'échelle européenne. Ne vous inquiétez pas ». Puis, demain, on nous dira : « Dommage, il n'y a pas eu de majorité pour soutenir cette démarche. Le traité MERCOSUR arrive, nous avons fait ce que nous pouvions ». Non, il y aura alors tromperie. Nous le dirons et nous le redirons.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais indiquer que la position de la majorité est tout à fait cohérente.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Mme De Bue a deux minutes.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voulais juste indiquer que, contrairement à ce qui a été dit par les groupes de la minorité, la position de la majorité MR-Engagés est tout à fait cohérente par rapport à la DPR. Je vous invite à relire le passage concerné. Cela a été également rappelé par mon collègue, M. Resinelli.

Je voudrais, en outre, indiquer que ce n'est pas la Wallonie seule qui a la compétence juridique directe pour saisir la Cour de justice européenne. Il faut le rappeler, on ne peut pas faire croire cette affirmation aux personnes de Canopea et de la FUGEA. Avec force, là où nous pouvons, la Wallonie agit pour défendre les agriculteurs. Le ministre-président a bien rappelé tous les aspects du traité qui ne nous rassurent pas du tout sur le volet agricole, dont le fait que, à ce stade, la Commission propose de compenser les perturbations éventuelles et que ce n'est pas suffisant pour garantir la viabilité de nos exploitations agricoles.

C'est pour cela que, dans la motion, nous demandons une analyse d'impact pour anticiper. Nous réaffirmons avec force la défense des exploitations agricoles et la nécessité de saisir le Gouvernement fédéral pour une concertation intrabelge sur le volet agricole. Il me semble évident que, au niveau fédéral, il faut cette concertation intrabelge, puisque la Belgique va devoir s'exprimer. L'avis des Régions est, bien sûr, important.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons déjà discuté de vos éléments de réponse en commission. Saisir la Cour de justice européenne n'est pas la seule responsabilité du Parlement européen, nous avons le pouvoir de le faire. Nous avons, à chaque niveau de pouvoir, le droit de le demander. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

C'est un outil qui peut être entre vos mains et qui peut être réellement efficace et utile pour s'opposer véritablement à cet accord, qui est complètement obsolète. En commission, j'avais tourné cela un peu en boutade, mais cet accord date de 1991. Vous et moi avons quatre ans à l'époque. À cette époque, les agriculteurs n'étaient pas dans la rue comme aujourd'hui.

À ce moment-là, les normes environnementales n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas une crise climatique comme aujourd'hui. Cet accord n'est plus du tout à jour. En effet, si vous divisez et vous scindez cet accord en vous préoccupant exclusivement de la partie agricole, alors qu'il y a la partie sociale et environnementale qui concerne aussi les droits fondamentaux, on passe réellement à côté d'une opportunité.

La Wallonie a tout entre les mains et elle ne fait rien pour s'opposer véritablement à un accord qui n'a plus aucun sens aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – J'entends : « Le MR et les Engagés font semblant ». La ministre de l'Agriculture a-t-elle fait semblant, le 3 septembre, de dire qu'elle s'opposait à cet accord ? Le Ministre-Président vient-il de faire semblant lorsqu'il a dit : « La Wallonie ne peut soutenir l'accord MERCOSUR tel qu'il est présenté » ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Relisez votre texte !

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – « Tel qu'il est présenté », ce sont les paroles du ministre-président. Monsieur Hazée, le ministre-président a-t-il fait semblant de dire qu'il s'opposait au MERCOSUR en l'état ? Nous ne faisons pas semblant.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Chacun a eu l'occasion de s'exprimer.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame Lambelin, l'acte important qui va sortir du vote de cette motion aujourd'hui, c'est que nous allons demander au Gouvernement fédéral de convoquer une concertation intrabelge pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur le volet agricole.

Néanmoins, Monsieur Hazée, la politique, c'est aussi le fait de pouvoir s'ancrer dans la réalité. C'est aussi le fait de pouvoir accepter que, au sein de la Belgique, tout le monde ne pense pas de la même manière et que, au nord du pays, ils n'ont pas la même position que nous sur la question.

Si nous voulons maximiser nos chances que cette saisine puisse avoir lieu, nous devons avoir les

arguments les meilleurs. Le fait de mettre en exergue la situation de nos agriculteurs et le volet agricole, qui correspond le moins à notre vision de notre modèle agricole familial et à l'avenir de notre agriculture, sera ce qui nous permettra d'avoir un accord au niveau fédéral. Sinon, avec votre texte, on devra revenir devant le Parlement en disant, comme vous nous l'avez brillamment fait à la tribune : « Oh, c'est dommage, il n'y a pas eu d'accord au niveau intrabelge ». Eh bien, nous agissons pour qu'il y ait un accord intrabelge parce qu'il y a de la diplomatie en jeu et que, dans ce cadre-là, notre Gouvernement a la bonne position. Le texte que nous défendons aujourd'hui sera celui qui, je l'espère, permettra d'avoir une position commune et de saisir la Cour de justice européenne sur ce volet-là.

De l'autre côté, notre président Yvan Verougstraete ne fait pas semblant non plus, au niveau du Parlement européen, de demander, au niveau de tous les partis qui sont là, de saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

(Applaudissements)

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Quelle farce ! Quelle farce !

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Deux éléments. J'ai entendu le faux énervement, le semblant d'énervement de M. Resinelli. On l'a tous bien entendu, ne vous inquiétez pas.

(Réactions dans l'assemblée)

On n'a aucune confiance dans la Commission européenne pour ce texte. Depuis le début, la Commission européenne travaille dans l'ombre, en opacité totale et en marche forcée par rapport à des décisions d'États. Donc, on n'a aucune confiance dans ce qui se passe au niveau européen et au niveau de la Commission. Premier élément.

Deuxième élément, vous dites que vous ne faites pas semblant, Monsieur Resinelli, mais lisez votre motion. À partir du moment où votre motion scinde les choses et dit : « Nous, on va juste se focaliser sur la partie agricole », alors que l'on vous a dit que cette proposition a plein de problèmes dans le MERCOSUR – problèmes démocratiques, environnementaux et sur l'agriculture –, c'est un choix délibéré. Pourquoi faites-vous ce choix-là ? C'est délibéré. Cela veut dire que vous voulez faire rentrer le MERCOSUR par la petite porte. Voilà. Vous faites semblant, comme vous avez fait semblant de vous intéresser aux familles et aux travailleurs. Aujourd'hui, vous faites semblant de vous intéresser aux agriculteurs.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Des amendements ont été proposés par M. Hazée, Mmes Tellier, Cremasco et M. Mockel à la motion motivée de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 2 – amendements n° 1 à 3).

Ils ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution, les amendements et les projets de motion.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Chintinne sous le n° 319 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Chers collègues, mon intervention sera brève, mais je souhaite profiter de ce débat pour remercier vraiment les services du greffe. Ce n'est pas une posture convenue, mais nous pouvons apprécier combien le travail des services est une gestion en bon père de famille et une mise à l'équerre du fonctionnement administratif et financier de notre assemblée.

Le projet d'ajustement qui nous est proposé démontre que les dépenses sont maîtrisées, comme l'a démontré l'état des engagements en juin 2025, dont nous avons eu à connaître en commission. Aucun dépassement budgétaire n'a été constaté de manière globale.

Nous avons bien noté dans l'examen particulier que certains postes ont connu des dépassements, comme les honoraires en lien avec le contrôle des comptes 2023, entpris par la Cour des comptes, ou encore les

dépenses non prévues en matière de recrutement d'un nouveau directeur de la CWaPE.

Nous avons aussi noté une diminution des recettes, en particulier en lien avec le recul des taux d'intérêt pour nos placements. Rien d'insurmontable pour le budget de notre assemblée.

Déposer un projet d'ajustement reste malgré tout un outil assez lourd au niveau administratif, dès lors que certains ajustements devraient intervenir sans passer par la plénière. L'article 5 des règles budgétaires et comptables applicables au Parlement de Wallonie prévoit que, dans des circonstances exceptionnelles ou imprévisibles et d'une insuffisance de crédits, certaines dépenses puissent être engagées et liquidées en dépassement de crédits, avec l'autorisation du Bureau. Nous estimons qu'une réflexion est nécessaire pour que puisse être ajoutée, dans la procédure budgétaire, la possibilité d'inclure et d'autoriser la notion de réallocation budgétaire, comme cela se fait au niveau du Gouvernement wallon. Cette proposition a retenu l'attention des membres de la Commission de comptabilité et est évidemment émise avec l'objectif d'une simplification administrative et d'une plus grande efficacité au sein de l'administration de notre Parlement de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je voudrais réitérer ce que mon groupe a pu exprimer en commission, à savoir ses remerciements à l'égard du greffe et de l'ensemble des services pour cet exercice.

Je souhaite simplement dire que le résultat du travail a porté ses fruits, puisque le déficit prévisionnel est désormais – je parle négativement, mais cela reste une bonne nouvelle par rapport à d'où l'on vient – de 2,7 millions d'euros. C'est une réduction puisque l'on était près des 5 millions, soit 4,936 millions d'euros de déficit.

Les propos tenus en commission ont bien évidemment permis de préciser d'où venait cette réduction. Il y a une maîtrise des coûts avec une réduction des dépenses de 3 millions d'euros par rapport à l'initial, et une maîtrise du déficit, puisque celui-ci a été réduit de 54 %.

Pour permettre à notre assemblée de fonctionner correctement, il fallait jauger et doser l'équilibre. Ce budget du Parlement nous permet d'exercer notre fonction première, à savoir contrôler l'action du Gouvernement à travers nos questions, à travers les budgets qui nous permettent d'avoir des collaborateurs et d'avoir des équipes au sein de chaque groupe. Il est évident que, si le Gouvernement venait à sabrer dans cette enveloppe budgétaire, ce serait une grande attaque à la démocratie. Je regarde M. le Ministre-Président en lui faisant un clin d'œil et en lui disant de bien veiller à

ce que nous puissions exercer notre fonction dans les meilleures conditions.

Au regard de tout cela, on peut féliciter le travail des équipes. On n'aura aucune difficulté par rapport à ce projet d'ajustement.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Merci aux services pour le travail mené concernant la mise en ordre des finances de ce Parlement ainsi que pour la mise à disposition de toutes ces données essentielles auprès de la Commission des dépenses et de l'ensemble des parlementaires.

Néanmoins, on ne va pas soutenir ce texte pour deux raisons.

La première raison – je l'avais déjà dit la fois dernière –, c'est que l'on ne comprend pas pourquoi, dans ce texte, on mélange deux dimensions totalement différentes. Si l'on peut soutenir le fait qu'il y a besoin de moyens pour le fonctionnement de ce Parlement et pour son personnel, on ne comprend pas que, dans le même texte, on y mette également les privilèges des parlementaires, en particulier ceux des ministres – vu qu'ils ont aussi une rémunération parlementaire en tant que ministres. Cela n'a pas de sens. Ce sont deux dimensions totalement différentes.

On pourrait très bien soutenir le fonctionnement même du Parlement. À cet égard, on doit reconnaître que la gestion, même si elle pose certaines questions, s'est améliorée ces dernières années. Par contre, soutenir l'idée que des députés et des ministres continuent à gagner autant d'argent alors que les gens font des sacrifices tous les jours, c'est hors de question pour nous.

Là, il y a tout de même de l'hypocrisie dans le chef des parlementaires Engagés et MR. Il y a une hypocrisie à voter des mesures qui vont s'attaquer aux communes, aux familles et aux enfants – cela a été dit tout à l'heure –, tout en gardant soi-même des salaires élevés.

Je le rappelle, le salaire d'un parlementaire en Wallonie s'élève à 9 000 euros brut par mois, plus 2 600 euros de frais défiscalisés qui ne sont même pas à justifier. Quand on est ministre, on est à 17 000 euros brut par mois, payés en partie par le Parlement – vu qu'il y a la quote-part parlementaire –, alors que soi-même, on prend des mesures contre les familles, les communes et les enfants. Là, il y a une totale hypocrisie.

Quand on est, par exemple, président du Parlement, comme M. Borsus, ce sont 9 000 euros plus 9 400 euros. Je ne sais pas si l'on se rend compte de la folie. Cela veut dire que M. Borsus gagne plus d'argent que le Premier ministre britannique, lequel gère une population

de près de 70 millions d'habitants. Il y a là quelque chose de complètement fou.

On appelle à ce que l'ensemble des groupes parlementaires se saisissent de cette question pour cesser cette hypocrisie qui consiste à dire que tout le monde doit faire des sacrifices et qu'il faut contrôler les dépenses de chaque euro, alors que les députés et les parlementaires gardent l'ensemble de leurs privilèges. On invite l'ensemble des parlementaires à être cohérents. Pourquoi ne pas diviser par deux le salaire des parlementaires ? Pourquoi ne pas supprimer les rémunérations des fonctions spéciales qui sont rémunérées en plus du salaire des parlementaires, et prendre des mesures pour rapprocher le niveau de vie des parlementaires et des ministres de celui de l'ensemble de nos concitoyens ?

Je ne vais pas présenter cela comme une mesure budgétaire. Par exemple, l'ensemble des mesures que l'on propose, en termes de modification des rémunérations des parlementaires, cela fait 8 millions d'euros. Ces 8 millions d'euros représentent 0,34 % du déficit budgétaire. Ce n'est pas une mesure budgétaire, quoique l'on pourrait comparer cette somme à certaines mesures prises ou envisagées par ce Gouvernement, notamment le saut d'index pris au niveau des allocations familiales chiffré à 10 millions d'euros. Ce sont des montants comparables.

C'est surtout une mesure démocratique qu'il faut prendre pour enfin cesser cette incohérence, cette hypocrisie, qui consiste à dire à tout le monde de serrer la ceinture alors que, comme parlementaires, on bénéficie de salaires et de privilèges élevés. Il faut cesser cette hypocrisie et, à un moment, s'en prendre à ses privilèges.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, vous n'aurez certainement pas le même discours que mon prédécesseur. J'ai quand même retenu quelques mots avant de prendre la parole : « incohérence » et « totale hypocrisie ». Les amis du PTB, déjà lors de la mandature précédente, nous étions ensemble en Commission de la comptabilité. Je vous rappelle simplement que vous aviez exactement le même salaire que nous. Ce n'est déjà pas de l'incohérence. C'est la première chose.

(Applaudissements)

Quand vous dites que c'est une incohérence... Peu importe ce que vous faites de votre salaire, que vous vouliez le jouer au loto ou que votre parti vous paie le loyer, ce n'est pas mon problème.

(Réactions dans l'assemblée)

Moi, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Mugemangango. Peu importe, vous avez exactement le

même salaire que moi. Quand vous dites que c'est incohérent et que c'est une totale hypocrisie, l'incohérence est totalement chez vous. Vous faites ce que vous voulez avec votre pognon, mais arrêtez de dire que l'hypocrisie est chez nous. Je tenais vraiment à le faire remarquer.

Chers collègues, l'ajustement budgétaire que l'on vient de faire nous est soumis aujourd'hui et traduit la volonté du Parlement de Wallonie de participer pleinement à l'effort de sobriété des pouvoirs publics, et ce, contrairement à ce que je viens d'entendre.

Le budget initial de fonctionnement s'élevait à un peu plus de 84 millions d'euros. Il est ramené à 80,9 millions d'euros, soit une diminution de 3 millions d'euros, ce qui représente 3,7 % de réduction, Monsieur Mugemangango. Cette baisse s'appuie sur un examen rigoureux de chaque piste et chaque poste relatif. Du fonctionnement des bâtiments aux véhicules, tout a été passé au crible pour garantir une utilisation juste et mesurée des deniers publics. Je tiens sincèrement à remercier les services du greffe pour le travail réalisé.

Du côté des recettes – on l'a vu et on l'a dit –, il y a une légère baisse qui est observée, liée principalement à la diminution des produits financiers. Néanmoins, l'équilibre général du budget est maintenu, témoignant d'une gestion saine et prudente. Cet effort de rigueur est rendu possible grâce aux réformes engagées, sous notre impulsion, lors de la précédente législature, qui ont profondément modernisé la gouvernance du Parlement. Je pense notamment à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, à la réorganisation des marchés publics et à la modernisation des outils comptables. Ces évolutions renforcent aujourd'hui la transparence, la traçabilité et la lisibilité de ces comptes.

C'est ainsi que le Parlement de Wallonie entend montrer l'exemple d'une gestion rigoureuse au service de la confiance des citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – En réponse à la grave crise que notre Parlement a rencontrée, une Commission de la comptabilité a été mise sur pied et discute maintenant publiquement de l'ensemble des enjeux, ce qui est fort bienvenu.

La Cour des comptes a, en outre, reçu une compétence de contrôle et ses recommandations sont également riches d'enseignements. Ses constats et ses recommandations nous obligent. Nous avons donc passé en revue ces modifications proposées par le Bureau en commission Comptabilité, et nous renvoyons donc, pour l'essentiel, aux travaux de la Commission sur l'état trimestriel et l'ajustement.

À cette occasion, nous voulons remercier les personnes qui œuvrent au quotidien au redressement de nos procédures et dispositifs de contrôle, ainsi que pour leur mise en œuvre. C'est tout à fait précieux.

Cet examen de l'ajustement en plénière est aussi l'occasion d'évoquer plusieurs chantiers qui sont en cours. Au-delà du lancement du nouveau logiciel de la comptabilité et de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, il reste, à nos yeux, un travail à mener en matière de sobriété, qui fait d'autant plus sens dans le contexte du conclave budgétaire. Par exemple, nous avons proposé au Bureau de recalibrer le parc automobile du Parlement, en plaidant pour moins de véhicules, moins de prestige et, en dehors de la fonction présidentielle, pour des véhicules qui n'ont pas pour objet de véhiculer les membres du Bureau. Le Bureau a heureusement réexaminé sa décision, même s'il n'a retenu qu'une des suggestions.

Dans le même sens, pourquoi avons-nous des modalités de gratuité des parkings dans les aéroports pour les parlementaires ? Au nom de quoi les parlementaires ne peuvent-ils pas payer le parking ? Manifestement, nous ne sommes pas encore à l'os, soyons bien clairs à cet égard.

Dans le même sens, la majorité a choisi de conserver au sein du Bureau les deux sièges qui avaient été ajoutés sous la précédente législature dans le cadre des réformes au nom du pluralisme démocratique, mais ici pour s'octroyer des mandats supplémentaires. C'est donc aussi là un mauvais signe qui subsiste.

Nous avons enfin déposé une proposition de modification réglementaire pour supprimer les indemnités forfaitaires pour frais que personne ne comprend. À cet égard, Monsieur le Ministre-Président, j'attire votre attention sur le fait que c'est, pour les deux assemblées, une économie de 2,5 millions d'euros par an. Au moment où vous comptez les euros, ayez bien en tête cette proposition. Nous attendons que ce texte puisse être rediscuté. Manifestement, il devrait bientôt l'être, donc n'hésitez pas à vous en saisir pour pouvoir préserver, par exemple, des coupes sur les relais sociaux, comme cela a été fait l'an dernier.

Il reste alors d'autres discussions sur le financement de la vie politique, notamment les indemnités de départ, les fonctions spéciales, la question des pensions ou la reprise de la caisse de pension par l'Office national des pensions. À cet égard, l'accord Arizona contient plusieurs éléments intéressants, même s'ils sont modestes, nous pensons qu'ils doivent être considérés et nous espérons que nous pourrions très prochainement avancer vers des avancées qui nous conduisent à un alignement avec le droit commun. C'est une attente élémentaire, que ce soit en matière de chômage, de maladie ou de pension.

À cet égard, nous insistons sur l'absolue nécessité que les règles définies pour l'ensemble des travailleurs et des citoyens soient les mêmes que celles qui sont définies pour les ministres et les parlementaires. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet d'ajustement.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025.

J'en profite pour remercier l'ensemble des services du Parlement, Mme la Greffière et l'ensemble des départements concernés pour le travail rigoureux, minutieux et quotidien mené de manière à maintenir nos dépenses dans un cadre maîtrisé et remplir les objectifs de diminution budgétaire que nous nous sommes assignés.

Je remercie également les membres du Bureau pour le travail mené ainsi que le Bureau précédent pour l'ensemble des réformes qu'il avait décidées ou initiées.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

**Proposition de décret
modifiant les articles L1123-1, L1123-3,
L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie
locale et de la décentralisation afin de
sanctionner le non-respect de la mixité au sein
des collèges communaux et provinciaux,
déposée par M. Lefèbre, Mme Dejardin,
M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et
Mme Morreale
(Doc. 169 (2024-2025) N° 1 à 4)**

Vote nominatif

Art. 1^{er}

M. le Président. – La proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de sanctionner le non-respect de la mixité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Lefèbre, Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 169 (2024-2025) N° 1 à 4) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

**Proposition de décret
modifiant les articles L1123-1, L1123-3,
L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie
locale et de la décentralisation afin de renforcer
la parité au sein des collèges communaux et
provinciaux,
déposée par M. Hazée, Mmes Linard,
Cremasco, Tellier et M. Mockel
(Doc. 182 (2024-2025) N° 1 à 6)**

Votes nominatifs

Art. 1^{er}

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après clôture de la discussion générale, visant à remplacer l'article 1^{er} de la proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel, par MM. Hazée, Lefèbvre, Mmes Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 6 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés),

Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

La proposition de décret modifiant les articles L1123-1, L1123-3, L2212-39 et L2212-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de renforcer la parité au sein des collèges communaux et provinciaux, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Mockel (Doc. 182 (2024-2025) N° 1 à 6) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne

Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret et des amendements.

**Proposition de décret
modifiant les articles 6 et 18bis du décret du
12 février 2004 relatif au statut de
l'administrateur public en vue de garantir une
présence équilibrée de femmes et d'hommes
parmi les administrateurs publics nommés par
le Gouvernement wallon,
déposée par Mme Morreale, M. Crampont,
Mme Tillieux, M. Lefèbre, Mme Greco et
M. Collignon
(Doc. 230 (2024-2025) N° 1 et 2)**

Vote nominatif

Art. 1^{er}

M. le Président. – La proposition de décret modifiant les articles 6 et 18bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Lefèbre, Mme Greco et M. Collignon (Doc. 230 (2024-2025) N° 1 et 2) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux

(PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

Proposition de décret
modifiant les articles 6 et 18bis du décret du
12 février 2004 relatif au statut de
l'administrateur public pour les matières
réglées en vertu de l'article 138 de la
Constitution en vue de garantir une présence
équilibrée de femmes et d'hommes parmi les
administrateurs publics nommés par le
Gouvernement wallon,
déposée par Mme Morreale, M. Fontaine,
Mme Roberty, M. Lepine, Mme Özen et
M. Witsel
(Doc. 231 (2024-2025) N° 1 et 2)

Vote nominatif

Art. 1^{er}

M. le Président. – La proposition de décret modifiant les articles 6 et 18bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les administrateurs publics nommés par le Gouvernement wallon, déposée par Mme Morreale, M. Fontaine, Mme Roberty, M. Lepine, Mme Özen et M. Witsel

(Doc. 231 (2024-2025) N° 1 et 2) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

29 membres répondent oui.

39 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

**Proposition de décret
modifiant l'article 43/37 du Code wallon de
l'action sociale et de la santé et l'article 19 du
décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au
paiement des prestations familiales en vue de
garantir le mécanisme d'indexation des
prestations sociales wallonnes dès le premier
mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot,
déposée par Mmes Roberty, Morreale,
Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel
(Doc. 293 (2024-2025) N° 1 à 4)**

Vote nominatif

Art. 1^{er}

M. le Président. – La proposition de décret modifiant l'article 43/37 du Code wallon de l'action sociale et de la santé et l'article 19 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de garantir le mécanisme d'indexation des prestations sociales wallonnes dès le premier mois qui suit un dépassement de l'indice-pivot, déposée par Mmes Roberty, Morreale, Pécriaux, Muratore, MM. Lepine et Witsel (Doc. 293 (2024-2025) N° 1 à 4) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Maue, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

30 membres répondent oui.

38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle

(Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Je pense qu'il y a une erreur dans la comptabilisation de mon vote.

M. le Président. – Je note que vous voudriez la même déclinaison chromatique que vos voisins de droite et de gauche. Nous actons votre opposition.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président
et Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur les perspectives pour la Wallonie du traité
entre l'Union européenne et le MERCOSUR
face à la pression allemande
par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos
(Doc. 329 (2025-2026) N° 1 et 2)
et par Mme Lambelin
(Doc. 330 (2025-2026) N° 1)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme De Bue à M. le Ministre-Président Dolimont sur les perspectives pour la Wallonie du traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR face à la pression allemande.

La première motion motivée de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 329 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion motivée de Mme Lambelin a été imprimée et distribuée sous le document n° 330 (2025-2026) N° 1.

Je vous propose de voter sur l'amendement déposé par M. Hazée, Mmes Tellier, Cremasco et M. Mockel au

premier projet de motion motivée de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
31 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devyn (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Je vous propose de voter sur l'amendement déposé par M. Hazée, Mmes Tellier, Cremasco et M. Mockel au même projet de motion motivée (Doc. 329 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
31 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devyn (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Je vous propose de voter sur l'amendement déposé par M. Hazée, Mmes Tellier, Cremasco et M. Mockel au même projet de motion motivée (Doc. 329 (2025-2026) N° 2 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
31 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica

Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Je vous propose de voter sur le premier projet de motion motivée de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés),

Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Nous allons voter à présent sur le second projet de motion motivée déposé par Mme Lambelin (Doc. 330 (2025-2026) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel

(Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur l'impact intenable de la réforme des
allocations de chômage sur les finances locales
par MM. Lefèbvre et Crampont
(Doc. 332 (2025-2026) N° 1)
et par Mme Fafchamps et M. Soupart
(Doc 333 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lefèbvre à M. le Ministre Desquesnes sur l'impact intenable de la réforme des allocations de chômage sur les finances locales.

La première motion motivée de MM. Lefèbvre et Crampont a été imprimée et distribuée sous le document n° 332 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Fafchamps et M. Soupart a été imprimée et distribuée sous le document n° 333 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Fafchamps et M. Soupart.

La parole est à M. Lefèbvre, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Notre motion n'est pas une motion d'opposition par réflexe, mais c'est un appel à la raison et à la responsabilité face à une réforme fédérale dont les conséquences risquent d'être dévastatrices pour nos communes, nos CPAS et surtout pour des milliers de familles wallonnes. Les chiffres sont clairs : entre 2026 et 2027, 85 000 personnes perdront leur droit aux allocations de chômage en Wallonie. Près d'un tiers, soit 28 500, frapperont à la porte de nos CPAS.

Le coût net cumulé pour la période 2026-2030 s'élèverait à plus de 0,5 milliard d'euros, même après compensation fédérale. Que nous répond-on ? Qu'il faut attendre, monitorer et espérer des effets retour hypothétiques ; bref, il faut faire confiance à la théorie alors que le terrain, lui, nous alerte déjà.

Toutes les études montrent que ce type de mesures précarise durablement les plus fragiles et déplace simplement la charge vers les pouvoirs locaux. Certains évoquaient la loyauté fédérale, mais la loyauté ne doit pas se transformer en silence complice. La Wallonie doit faire entendre sa voix et exiger du Fédéral une compensation intégrale et défendre ses CPAS avec la même énergie que vous défendez l'équilibre budgétaire.

Notre motion demande simplement trois choses :

- la convocation urgente d'un Comité de concertation pour obtenir une juste compensation ;
- le maintien des moyens alloués aux CPAS, notamment le subside Collignon ;
- la garantie que les agents sociaux puissent travailler dans des conditions humaines et soutenables.

Derrière les chiffres, il y a des visages, ceux de femmes et d'hommes qui perdront tout revenu au 1^{er} janvier 2026, parfois pendant plusieurs semaines, avant même de voir leur dossier traité.

Notre motion vise à prévenir une crise sociale et financière majeure.

Refuser cette motion, c'est fermer les yeux sur une bombe à retardement, tant sociale que financière.

La voter, c'est envoyer un message clair : la Wallonie ne laissera pas tomber ses communes ni ses citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Nous débattons aujourd'hui d'une réforme majeure qui soulève des questions légitimes et essentielles. D'emblée, soyons clairs, cette réforme part d'un constat que nous partageons largement : il faut mieux accompagner et activer les chercheurs d'emploi.

Les Engagés plaident depuis le début des discussions pour un refinancement structurel des CPAS. Ces institutions sont en première ligne de l'action sociale dans nos communes. Nous devons leur garantir les moyens d'assurer un accompagnement de qualité.

Par ailleurs, les différents niveaux de pouvoir ne peuvent pas fonctionner en vase clos, même si nous savons que cette réforme est avant tout une réforme du Fédéral. À cet effet, nous saluons le fait que le CODECO ait été saisi par la Wallonie et que les conférences interministérielles Action sociale et Emploi soient activées.

Notre ministre des Pouvoirs locaux a également obtenu que le SPW IAS soit intégré directement dans les échanges avec le Fédéral.

Nous soutenons, enfin, la mise en place d'un monitoring permanent qui permettra, le cas échéant, de réinterpeller rapidement l'autorité fédérale si les engagements n'étaient pas respectés.

Monsieur le Ministre, chers collègues, cette réforme sera ce que nous en ferons collectivement. Elle peut être une opportunité de mieux accompagner les chercheurs d'emploi vers des parcours d'insertion réussie, mais elle peut aussi devenir un piège si elle n'est qu'un transfert de charges mal financé qui asphyxierait nos CPAS et abandonnerait des milliers de personnes.

Les Engagés portent une double exigence, celle de la justice sociale et celle de la responsabilité budgétaire. Ces deux impératifs ne sont pas contradictoires, ils sont complémentaires. Un refinancement structurel, un accompagnement digne et un monitoring permanent, telles sont nos conditions. Nous resterons mobilisés pour qu'elles soient respectées et nous soutenons le ministre des Pouvoirs locaux dans son action à cet effet.

M. le Président. – La parole est à M. Soupard, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Guillaume Soupard (MR). – Il est vrai que l'on entend depuis des mois le même discours qui consiste à faire peur. Ce n'est pas une surprise. C'était dans le programme à la fois du MR et des Engagés. On savait que cette réforme aurait des impacts sur le marché de l'emploi, sur les CPAS et sur la formation.

On voit déjà que les inscriptions dans les hautes écoles, les universités et l'enseignement pour adultes sont en augmentation. On a d'ailleurs remarqué que près de 10 % des chômeurs de longue durée ont déjà retrouvé du travail. C'était bien le but de cette réforme que d'avoir un effet structurel.

En Wallonie, les gens se disent qu'il faut désormais aller bosser. Tout le but de la réforme était de remettre les gens au travail.

On sait aussi que, via le suivi du CPAS, on pourra suivre de manière plus rapide, plus ciblée, plus locale et plus individualisée, et ce, en suivant les exemples des Pays-Bas et du Danemark. Notre ministre, Pierre-Yves Jeholet, travaille à une réforme pour le FOREm qui, malheureusement, jusqu'à maintenant, ne formait pas suffisamment les personnes. De plus, les personnes ainsi formées ne retrouvaient pas forcément de travail à la fin de leur formation.

Je rappelle aussi que le Gouvernement fédéral va compenser à hauteur de près de 600 millions d'euros, sur toute la législature, les coûts qui vont être engendrés pour les CPAS. Par ailleurs, toute cette discussion est basée sur une étude dont les conclusions peuvent être revues. C'est ce dont nous avons discuté en commission.

Je tiens également à rappeler tout le travail mené par le Gouvernement wallon, qui soutient financièrement les communes, notamment en ayant mis le financement des zones de secours à la charge des provinces. Le ministre a aussi indiqué qu'un subside anticipé de 26 millions d'euros va aider les CPAS. La volonté du Gouvernement consiste à arrêter de chercher des excuses pour continuer le chômage à vie. Ce n'est pas ce que les Wallons et les Wallonnes veulent.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – D'abord, je tiens à souligner toute l'hypocrisie de cette mesure qui est antisociale et inefficace. Finalement, elle ne vise qu'une chose, c'est précariser le marché du travail. Ce n'est pas ainsi que l'on va remettre les gens au boulot. C'est une fable libérale que l'on entend, mais vous paierez finalement les pots cassés plus tard. On verra les résultats. Néanmoins, on le sait déjà. Des économistes, comme Bruno Colmant, disent que l'on va vers la catastrophe sociale.

Aujourd'hui, nos communes sont attaquées avec cette réforme qui va avoir un impact considérable sur les pouvoirs locaux.

L'hypocrisie est aussi, comme tout à l'heure, quand on entend le ministre faire la leçon aux communes en disant qu'il faut mieux gérer les budgets et que les communes dépensent trop d'argent. Puis, ces mêmes partis au Gouvernement wallon disent que les communes doivent faire des efforts, en prenant des mesures qui sont en train de plomber les finances communales. C'est inacceptable.

Quand on voit l'état de nos CPAS et de nos communes, on ne s'en sortira pas. Nous soutiendrons la motion du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a donc le fond qui pose problème. Avec la motion, il y a un problème clair pour les CPAS et leurs finances.

Nous voyons le problème, mais l'action est insuffisante par rapport à ce problème que nous voyons tous ensemble arriver.

Un financement qui permet aux CPAS d'anticiper et d'avoir une garantie d'un financement compensatoire complet par rapport à ces politiques qui doivent être mises en œuvre est absolument nécessaire et minimal. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons cette motion.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline

Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projets de motion
déposés en conclusion des interpellations de
Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la
Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur la défense des allocations familiales
et de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre
de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités
et de l'Économie sociale,
sur la volonté de réduire le budget des
allocations familiales en Wallonie
par Mmes Roberty, Dejardin et M. Lepine
(Doc. 334 (2025-2026) N° 1),
par Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha
(Doc. 335 (2025-2026) N° 1),
par Mme Cremasco
(Doc. 336 (2025-2026) N° 1)
et par Mmes Fafchamps, Durenne, Jacquemin et
Taquin
(Doc. 337 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations de Mme Bernard à M. le Ministre Coppieters sur la défense des allocations familiales et de Mme Roberty à M. le Ministre Coppieters sur la volonté de réduire le budget des allocations familiales en Wallonie.

La première motion motivée de Mmes Roberty, Dejardin et M. Lepine a été imprimée et distribuée sous le document n° 334 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mmes Bernard, Ammi et Aït Alouha a été imprimée et distribuée sous le document n° 335 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion motivée de Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document n° 336 (2025-2026) N° 1.

La quatrième motion pure et simple de Mmes Fafchamps, Durenne, Jacquemin et Taquin a été imprimée et distribuée sous le document n° 337 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Fafchamps, Durenne, Jacquemin et Taquin.

La parole est à Mme Roberty, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Sabine Roberty (PS). – En commission, lors de mon interpellation sur l’avenir des allocations familiales, M. le Ministre n’a malheureusement pas apporté toutes les réponses à mes questions.

Aujourd’hui, il nous est effectivement impossible d’avoir la garantie que les Engagés ont empêché un saut d’index en 2026, la suppression des allocations dès le troisième enfant ou encore la suppression de la prime de rentrée.

On n’a pas de garantie, mais on a au moins une certitude : celle que ce Gouvernement touchera bien aux allocations familiales, puisqu’il y aura bel et bien un report de deux mois de l’indexation de ces prestations sociales. Si vous n’y touchez pas, vous ne feriez pas un bénéfice de 10 millions d’euros sur le dos de 900 000 enfants.

Au travers de cette motion, nous exigeons donc le maintien du mécanisme actuel de paiement des allocations familiales sans réduction des montants, et ce, sans report ni suppression de l’indexation. Nous demandons au Gouvernement wallon de préserver l’indexation pour l’ensemble des prestations sociales régionales.

Vous pouvez brouiller toutes les pistes, autant de fois que vous voulez, et dire que vous ne toucherez pas aux allocations familiales, mais, dans les faits, cela se démontre. Concrètement, deux mois de report équivalraient à deux mois de retard pour les familles et deux mois de plus à attendre pour payer les factures qui, elles, continuent d’arriver à l’heure. Les familles wallonnes n’ont pas voté pour une réduction des allocations familiales, que du contraire. Les électeurs des Engagés, eux, ont même voté pour 300 euros de plus par enfant.

Dès lors, pour nous, socialistes, s’attaquer aux allocations familiales consiste à franchir une ligne rouge ; on ne s’attaque pas à un droit inconditionnel des enfants. Tant que ce Gouvernement s’attaquera et transformera le secteur de l’action sociale tout entier en champ d’économies budgétaires, nous, socialistes, serons à côté de celles et ceux qui en paieront le prix.

Chers collègues, au moment du vote, je vous invite à vous souvenir – et je regarde ce banc-là – des promesses de campagne. Vous acquiescez, donc j’imagine que vous vous souvenez très bien des promesses de campagne que vous avez formulées pendant des mois, à savoir soutenir les familles, les enfants et surtout la solidarité.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard, auteure principale du deuxième projet de motion motivée.

Mme Alice Bernard (PTB). – Pendant la campagne électorale, les Engagés avaient promis de faire passer le montant des allocations familiales à 300 euros par enfant et par mois. Quelle est la réalité ? Dans sa frénésie d’économies budgétaires, le Gouvernement MR-Engagés s’en prend aux allocations familiales. Il veut faire des économies sur les enfants, sur les familles et sur ceux qui peinent déjà à boucler les fins de mois. Rappelons que les allocations familiales, c’est entre autres une aide pour financer les études, un soutien pour payer les vêtements, les repas et les activités de loisir, soit une protection contre la pauvreté infantile.

MR et Engagés ont déjà pris une première mesure : reporter l’indexation de deux mois. C’est 10 millions d’euros que les 900 000 enfants de Wallonie et leurs familles n’auront pas. La deuxième mesure qui est en préparation consiste à conditionner les allocations familiales pour les jeunes de 18 à 25 ans. Des milliers de jeunes risquent de perdre leur allocation, ce qui va agrandir leur difficulté à se projeter dans un avenir professionnel. Donc, pas de 300 euros par enfant et par mois comme promis par les Engagés.

D’autres idées ont germé, surtout du côté du MR : limiter les allocations en fonction du revenu des parents, supprimer les allocations après le quatrième enfant, supprimer les suppléments sociaux, ce qui toucherait plus de 300 000 enfants, ou carrément sauter un index qui toucherait 900 000 enfants. Un saut d’index pourrait représenter 60 millions d’euros dans la caisse de la Région, mais, dans le portefeuille des familles, cela pourrait mener à perdre jusqu’à 950 euros par enfant. C’est ce qui s’est passé en Flandre, comme l’ont calculé nos camarades du PTB au Parlement flamand.

En Wallonie, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté ; avec le coût de la vie qui ne cesse d’augmenter, ils seront les plus touchés. Pourtant, un rapport de l’UNICEF explique que la première mesure à prendre pour lutter contre la pauvreté infantile est de développer la protection sociale pour les enfants, y compris les allocations familiales, afin de compléter le revenu des familles. Je l’ai dit tout à l’heure, les allocations familiales ne sont pas une faveur de l’État. Elles sont financées par les cotisations des travailleurs. C’est un acquis social, soit une part des salaires socialisée. C’est un droit constitutionnel.

Par conséquent, notre motion demande, entre autres, de renoncer aux projets de conditionnement ou de réduction des allocations familiales, de garantir le versement universel et inconditionnel des allocations familiales comme droit fondamental pour chaque enfant. Dès lors, les Engagés, s’ils veulent tenir leurs promesses, soutiendront notre motion, parce que trahir ses engagements, c’est trahir la confiance des familles, trahir la jeunesse et trahir la solidarité.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco, auteure principale du troisième projet de motion motivée.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – On a rappelé le contexte, mais je vais rappeler la méthode : on nous annonce le pire, puis il faudrait que l'on accepte l'inacceptable sous prétexte que c'est moins pire.

Pour Ecolo, les enfants, c'est sacré. On ne construit pas une société durable sur une jeunesse malmenée et abîmée. Toucher aux allocations familiales, dans le sens d'une régression de ce droit, est inconcevable pour nous. On était plutôt favorable au fait de l'augmenter à 300 euros. En tout cas, on veut bien y réfléchir.

Faut-il rappeler que la précarité infantile est un défi que la Wallonie n'arrive déjà pas à relever ? Un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté.

Faut-il rappeler que notre pyramide des âges est vieillissante et que le vieillissement de la population est bel et bien là ? Nous devons prendre soin de nos aînés, mais nous avons besoin d'enfants et de jeunes épanouis.

Faut-il rappeler que vous n'avez, ni les Engagés ni les libéraux, annoncé la couleur – c'est peu de le dire – dans vos programmes électoraux ? Vous envisagiez même, les Engagés, une revalorisation. Aujourd'hui, au lieu du mot « revalorisation », on a droit à « optimisation ». Je trouve que le mot « optimisation » est particulièrement inadapté pour un droit inconditionnel et inscrit dans la Constitution. Qu'entendez-vous par optimiser, en particulier pour la tranche des 18-21 ? On l'a rappelé déjà cet après-midi, cette tranche d'âge peine parfois à trouver sa voie. Elle fait parfois du bénévolat. Elle est parfois très déprimée. On sait que le problème de santé mentale explose. Il est inutile de restreindre les allocations pour les fragiliser encore davantage.

Pour toutes ces raisons, toucher aux allocations familiales dans le sens d'une régression de ce droit est inconcevable pour nous. Par contre, nous sommes favorables au fait de les revaloriser et nous espérons que c'est aussi le cas de certains membres de la majorité. Nous nous réjouissons de voir les votes.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Chers collègues, on en a largement parlé aujourd'hui, les allocations familiales sont un droit fondamental. Elles sont un soutien pour les familles, un pan clé de la sécurité sociale et un principe de solidarité entre tous les citoyens. Ce n'est absolument pas remis en cause. Elles permettent de couvrir une partie des frais liés à la scolarité, de subvenir à des besoins essentiels tels que l'éducation et la santé. La garantie d'un soutien est primordiale pour les familles.

Notre ligne de conduite est la DPR. La Déclaration de politique régionale est bien claire à ce sujet. Elle prévoit une optimisation du régime des allocations familiales en réalisant une économie grâce à l'automatisation des flux pour les étudiants du supérieur par l'ARES, en responsabilisant mieux les jeunes et en améliorant le fonctionnement des caisses d'allocations familiales. La DPR est aussi très claire sur sa volonté d'aider les familles qui en ont le plus besoin, puisque le Gouvernement souhaite faire évoluer les suppléments octroyés aux familles monoparentales.

L'indexation n'est pas supprimée. Il s'agit d'optimiser le système pour plus d'efficacité. On va mener cette réflexion pour soutenir davantage les familles monoparentales pour d'autres dossiers.

Il faut arrêter de faire peur aux familles avec de soi-disant mesures du conclave budgétaire. Le conclave n'est pas terminé, rien n'est décidé. Les Engagés, aujourd'hui, comme hier et comme demain, soutiennent les familles, et toutes les familles !

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne, auteure du projet de motion pure et simple.

Mme Véronique Durenne (MR). – Chers collègues, compte tenu de la situation budgétaire particulièrement préoccupante en Wallonie, héritage d'une gestion d'épisodes sanitaires, énergétiques et météorologiques exceptionnels que notre Région a dû affronter ces dernières années, mais aussi – je l'ai dit et je le répète – 30 années de politiques menées par la gauche, le Gouvernement MR-Engagés aborde ce débat sans tabou. Toutes les politiques publiques doivent être examinées à la lumière de critères clairs : l'économie, l'efficacité et l'efficacité.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Voulez-vous, s'il vous plaît, laisser Mme Durenne intervenir ?

Mme Véronique Durenne (MR). – C'est le rôle véritable de l'État, à savoir la mise en œuvre de politiques publiques.

Sur un budget total de 21 milliards d'euros, près d'un tiers concernent les politiques gérées principalement par l'AViQ, parmi lesquelles figurent notamment les allocations familiales. L'AViQ, comme l'ensemble de la machine de l'État, doit participer au redressement budgétaire et aux marges d'économies possibles. Le MR n'a pas de tabou.

(Applaudissements)

M. le Président. – Ceci augure d'éventuels débats que nous aurons à la faveur de l'examen du budget.

Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental, si je ne m'abuse.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Proposition de résolution
visant à soutenir et à renforcer les relais
sociaux,
déposée par Mme Cremasco, M. Hazée,
Mmes Linard et Tellier
(Doc. 279 (2024-2025) N° 1 à 6)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mmes Cremasco, Tellier et M. Hazée à la proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe

(Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Dejardin à la proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir et à renforcer les relais sociaux, déposée par Mme Cremasco, M. Hazée, Mmes Linard et Tellier (Doc. 279 (2024-2025) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

31 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Proposition de résolution
visant à demander l’avis de la Cour de justice
de l’Union européenne sur la compatibilité de
l’accord de partenariat du 6 décembre 2024
entre l’Union européenne et les pays du Marché
commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités
européens,
déposée par M. Hazée et Mme Tellier
(Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble de la proposition de résolution visant à demander l’avis de la Cour de justice de l’Union européenne sur la compatibilité de l’accord de partenariat du 6 décembre 2024 entre l’Union européenne et les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités européens, déposée par M. Hazée et Mme Tellier (Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
31 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine

Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n’est pas adoptée.

Projet d’ajustement du budget de
fonctionnement du Parlement de Wallonie pour
l’année 2025
(Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble du projet d’ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l’année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
59 membres répondent oui.
7 membres répondent non.
5 membres s’abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés),

Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Jori Dupont (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 est adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je voulais réagir aux propos de l'orateur des Engagés. Il a raison, les parlementaires du PTB touchent le même salaire que l'ensemble des députés. Par contre, nous faisons le

choix conscient de vivre à un salaire de travailleur et nous sommes fiers de ce choix conscient.

(Réactions dans l'assemblée)

Cela vous fait mal et cela dérange.

Par contre, quand on fait le choix conscient de demander à tout le monde des sacrifices, aux communes, aux citoyens et même aux enfants, tout en gardant de gros salaires de députés, c'est de l'hypocrisie.

Quand on fait le choix conscient de défendre les travailleurs et les travailleuses et de vivre comme eux, c'est un choix de cohérence. Nous sommes fiers de ce choix de cohérence et nous continuerons à mener ce combat, même si cela fait mal à certains.

M. le Président. – Il n'y a pas d'autre demande de justification d'abstention.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Vincent Blondel, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, Rapporteuse
M. Willy Borsus, Président
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Arnaud Dewez, MR
M. Carlo Di Antonio, Les Engagés
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, PTB
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
Mme Anne Lambelin, PS
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
ARCA	Association régionale des centres d'accueil
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CDD	contrat à durée déterminée
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CODECO	Comité de concertation
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IKEA	Ingvar Kamprad Elmtaryd Agnunaryd
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PET	polyéthylène téréphtalate
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
P+MC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages souples (+), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
REVERVAL	Réseau verviétois d'accompagnement alimentaire
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SHNA	structure(s) d'hébergement non agréée(s)
Sibelga	gestionnaire des réseaux gaz et électricité à Bruxelles
SOREAL	Solidarité réseau alimentaire (plateforme du relais social de Mons-Borinage)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
UE	Union européenne
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

UNIPSO

Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin et Mme Cassart-Mailleux sur la pétition contre l'extension du parc d'activité économique (PAE) de Mariembourg portée par le Bureau économique de la Province et, en corollaire, contre tous les projets nuisant à l'agriculture locale.
Il a été imprimé et distribué sous le n° 326 (2025-2026) N° 1.
2. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité par Mmes Durenne et Jacqmin sur les pesticides et leurs enjeux pour l'agriculture et la ruralité.
Audition de :
 - M. Baret, Professeur à l'UCLouvain ;
 - MM. Haag, Decock et Coulonval, Secrétaire général, Coordinateur du pôle Environnement et Président de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) ;
 - M. Falys, Porte-parole de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) ;
 - MM. Van Binst et Poncelet, Secrétaire général et Président de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA) ;
 - MM. Van Hentenryk et Jacques, Porte-parole et Président de l'Union nationale des agrobiologistes belges (UNAB) ;
 - M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes ;
 - M. Guelton, responsable de la cellule Autorisation des produits phytopharmaceutiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ;
 - MM. Goffart, Henriët et Weickmans, Directeur général adjoint, Chef d'unité a.i. du Département des sciences du vivant et Expert du département durabilité, Système et Prospectives du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) ;
 - M. Dierickx, Coordinateur de l'ASBL GREENOTEC ;
 - M. Bernard, Professeur émérite de l'UCLouvain ;
 - M. Vandenberghe, Assistant à Gembloux Agro-Bio Tech ;
 - M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs de Wallonie – Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité par Mmes Durenne et Jacqmin.
 Il sera imprimé et distribué sous le n° 331 (2025-2026) N° 1.
3. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et du logement par M. Evrard sur le diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne à travers l'adaptation aux changements climatiques
Audition de :
 - Mme Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude ;
 - M. Cools, Inspecteur général a.i. de l'AWAC ;
 - M. Harchies, Coordinateur de l'étude ;
 - M. Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude
 Il sera imprimé et distribué sous le n° 338 (2025-2026) N° 1.
4. Rapport présenté au nom de la Commission du tourisme et du patrimoine par Mme Roberty sur la visite du Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 339 (2025-2026) N° 1.
5. Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en vue de mettre sur pied d'égalité les membres du personnel en termes de promotion (Doc. 340 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.
6. Projet de décret modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, en vue de mettre sur pied d'égalité les membres du personnel en termes de promotion (Doc. 341 (2025-2026) N° 1) ;

il sera envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.

7. Rapport présenté au nom de la Commission du tourisme et du patrimoine par Mme Gysen sur la visite du Pôle de la pierre et du Modern Hotel à Soignies.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 342 (2025-2026) N° 1.
8. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (Doc. 343 (2025-2026) N° 1); il sera envoyé à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis de la Fédération des CPAS sur la note d'orientation du ministre des Pouvoirs locaux « Vers un service public local modernisé et intégré » 2. Pétition relative au bruit de la piste de vitesse sur la Meuse à Wépion – Dave 	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
<ol style="list-style-type: none"> 3. Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2024 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) 	Commission de l'énergie, du climat et du logement
<ol style="list-style-type: none"> 4. Pétition relative à la révision de l'article 18 du Code forestier 	Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité
<ol style="list-style-type: none"> 5. Rapport d'évaluation des dispositions des décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz communiqué par la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) 	Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
<ol style="list-style-type: none"> 6. Motion relative au conflit israélo-palestinien, adoptée par le Conseil communal de La Hulpe le 4 septembre 2025 7. Motion de soutien au maintien et au renforcement de l'Eurometropolitan e-Campus en Wallonie picarde, adoptée par le Conseil communal de Péruwelz le 18 septembre 2025 8. Motion citoyenne Palestine, adoptée par le Conseil communal de Wanze le 22 septembre 2025 9. Motion pour la paix au Proche-Orient et pour le respect du droit international, adoptée par le Conseil communal d'Écaussinnes le 30 septembre 2025 10. Motion de solidarité avec le peuple palestinien de Gaza et de Cisjordanie et visant à prendre les mesures nécessaires conformément au droit international dans le conflit en cours, adoptée par le Conseil communal d'Amay le 24 septembre 2025 	/

Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base de l'Agence wallonne de l'air et du climat au titre VI du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 116 du rôle 8229 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2:143, § 1^{er}, du Code des sociétés et des associations, posée par la Cour de cassation.
2. Notification de l'arrêt n° 117 des rôles 8252, 8255 et 8256 concernant les recours en annulation partielle de la loi-programme du 22 décembre 2023 (modifications du régime de taxation applicable aux constructions juridiques), introduits par Maylis Jeannin, par Laurent Donnay de Casteau et par l'ASBL « Ligue des contribuables ».
3. Notification de l'arrêt n° 118 du rôle 8302 concernant le recours en annulation des articles 5, 3° et 4°, et 10 de la loi du 16 juin 2024 modifiant la loi du 11 décembre 1998 portant création d'un organe de recours en matière d'habilitations, d'attestations et d'avis de sécurité, introduit par la Centrale générale du personnel militaire et autres.
4. Notification de l'arrêt n° 119 du rôle 8317 concernant le recours en annulation des articles 10, 18 et 20 de la loi du 25 décembre 2023 modifiant la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données, introduit par l'ASBL « Ligue des droits humains ».
5. Notification de l'arrêt n° 120 du rôle 8318 concernant le recours en annulation de l'article 121 de la loi du 15 mai 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses II (remplacement de l'article 21 de la loi du 23 mars 2019 « concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire »), introduit par Pascal Malumgré et autres.
6. Notification de l'arrêt n° 121 du rôle 8344 concernant la question préjudicielle relative aux articles 23*bis* et 36*ter* du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, tels qu'ils sont applicables en Région wallonne, posée par le Tribunal de première instance de Namur, division de Namur.
7. Notification de l'arrêt n° 122 du rôle 8357 concernant le recours en annulation de l'article 5 du décret de la Région flamande du 19 avril 2024 modifiant le décret du 25 avril 2014 relatif au permis d'environnement, en ce qui concerne l'exécution des tâches pour le screening du RIE de projet, introduit par l'ASBL « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres.

Tableau récapitulatif du nombre des questions écrites restées sans réponse à ce jour

Clôturé le vendredi 3 octobre 2025 à 10:03:05

	Nombre de questions posées depuis le début de la législature	Nombre de questions restées sans réponse après 15 jours	%
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal	306	10	3,27 %
M. Desquesnes François , Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux	1307	1	0,08 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	461	30	6,51 %
M. Coppieters Yves , Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale	774	26	3,36 %
Mme Galant Jacqueline , Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives	137	5	3,65 %
Mme Lescrenier Valérie , Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance	245	0	0,00 %
Mme Neven Cécile , Ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	298	13	4,36 %
Mme Dalcq Anne-Catherine , Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	393	3	0,76 %
	3921	88	2,24 %